

SUMMARY

relating to the Base Prospectus for the issuance of Notes dated 6 June 2018

I. RÉSUMÉ

[Lorsque le présent résumé traite de plusieurs catégories de Valeurs mobilières et que certaines des conditions applicables à une ou plusieurs de ces catégories sont variables, insérer les informations pertinentes lorsqu'apparaissent les mentions « à insérer pour chacune des Catégories de Valeurs mobilières » ou « pour chacune des catégories ».]

Les résumés présentent les informations à inclure, désignées par le terme « Éléments ». Ces éléments sont numérotés dans les sections A à E (A.1 à E.7).

Le présent résumé contient tous les éléments qui doivent être inclus dans un résumé pour ce type de valeurs mobilières et d'émetteur. Dans la mesure où certains éléments n'ont pas à être traités, la numérotation des éléments peut présenter des discontinuités.

Même lorsqu'un élément doit être inséré dans le résumé eu égard à la nature des valeurs mobilières et au type de l'émetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée sur cet Élément. Dans un tel cas, une brève description de l'élément apparaît dans le résumé, accompagné de la mention « sans objet ».

Élément	Section A – Introduction et avertissements	
A.1	Avertissement	Avertissement au lecteur - le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. - toute décision d'investir dans les Valeurs mobilières doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur. - lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats Membres, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire, et - dans sa fonction d'Émetteur responsable du Résumé et toute traduction ainsi que de la diffusion du Résumé et toute traduction, Deutsche Bank Aktiengesellschaft peut être tenu responsable mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas les informations clés, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus.
A.2	Consentement à l'utilisation du prospectus de base	[L'Émetteur donne par les présentes son consentement à l'utilisation du Prospectus pour la revente ultérieure ou le placement final ultérieur des <i>Valeurs mobilières</i> par des intermédiaires financiers (consentement général).] [L'Émetteur donne par les présentes son consentement à l'utilisation du Prospectus pour la revente ultérieure ou le placement final ultérieur des Valeurs mobilières par les intermédiaires financiers suivants (consentements spécifiques) : [insérer les noms et adresses].] - La revente ultérieure ou le placement final des Valeurs mobilières par des intermédiaires financiers peut être effectué [tant que le présent Prospectus demeure valable en application de l'article 9 de la Directive Prospectus] [insérer une période de temps]. [Le présent consentement est également donné sous réserve [].] [Ce présent consentement n'est soumis à aucune condition.] Dans le cas d'une offre faite par un intermédiaire financier, cet intermédiaire financier devra fournir aux investisseurs des informations sur les modalités de l'offre au moment où cette offre est effectuée.

Élément	Section B – Émetteur	
B.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	La raison sociale et le nom commercial de l'émetteur est Deutsche Bank Aktiengesellschaft (« Deutsche Bank », « Deutsche Bank AG » ou « la Banque »).
B.2	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités et pays d'origine	Deutsche Bank est une société par actions (<i>Aktiengesellschaft</i>), de droit allemand. La Banque a son siège social à Francfort-sur-le Main (Allemagne). Son principal établissement est sis Taunusanlage 12, 60325 Francfort-sur-le-Main, Allemagne (téléphone +49-69-910-00). [Si les Valeurs mobilières sont émises par Deutsche Bank AG, London Branch, insérer:] Le siège social de Deutsche Bank AG, agissant par l'intermédiaire de sa filiale londonienne (« Deutsche Bank AG, London Branch »), est sis Winchester House, 1 Great Winchester

		Street, Londres EC2N 2DB, Royaume-Uni.] [Si les Valeurs mobilières sont émises par Deutsche Bank AG, Milan Branch, insérer:] Le siège social de Deutsche Bank AG, agissant par l'intermédiaire de sa filiale italienne (« Deutsche Bank AG, Milan Branch ») est sis Via Filippo Turati 27, 20121 Milan, Italie.]. [Si les Valeurs mobilières sont émises par Deutsche Bank AG, Sucursal em Portugal, insérer:] Le siège social de Deutsche Bank AG, agissant par l'intermédiaire de sa filiale portugaise (« Deutsche Bank AG, Sucursal em Portugal »), est sis Rua Castilho, 20, 1250-069 Lisbonne, Portugal]. [Si les Valeurs mobilières sont émises par Deutsche Bank AG, Sucursal en España, insérer:] Le siège social de Deutsche Bank AG, agissant par l'intermédiaire de sa filiale espagnole (« Deutsche Bank AG, Sucursal en España »), est sis Paseo De La Castellana, 18, 28046 Madrid, Espagne.].																																			
B.4b	Tendances	À l'exception des effets des conditions macroéconomiques et de l'environnement de marché, des risques de litiges associés à la crise des marchés financiers ainsi que les effets de la législation et des réglementations applicables aux établissements financiers en Allemagne et dans l'Union européenne, il n'y a pas de tendances, d'incertitudes, de demandes, d'engagements ou d'événements connus raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante sur les perspectives de l'Émetteur dans l'exercice en cours.																																			
B.5	Description du groupe et de la place qu'y occupe l'émetteur	Deutsche Bank est la société mère et l'entité la plus importante du Groupe Deutsche Bank, un groupe composé de banques, de sociétés de marchés de capitaux, de sociétés de gestion de fonds, de sociétés financières immobilières, de sociétés de financement de ventes à tempérament, de sociétés de recherche et conseil ainsi que d'autres sociétés nationales et étrangères (le « Groupe Deutsche Bank »).																																			
B.9	Prévision ou estimation de bénéfice	Sans objet. Aucune prévision ou estimation de bénéfice n'est faite.																																			
B.10	Réserves du rapport d'audit sur les informations financières historiques	Sans objet. Le rapport d'audit ne comporte aucune réserve sur les informations financières historiques.																																			
B.12	Historique d'informations financières clés sélectionnées	Le tableau suivant montre un aperçu du bilan de Deutsche Bank AG qui est tiré des comptes consolidés audités respectifs préparés conformément aux normes IFRS aux 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017, ainsi que les comptes consolidés intermédiaires non audités aux 31 mars 2017 et 31 mars 2018. <table><tr><th></th><th>31 décembre 2016 (IFRS, chiffres audités)</th><th>31 mars 2017 (IFRS, chiffres non audités)</th><th>31 décembre 2017 (IFRS, chiffres audités)</th><th>31 mars 2018 (IFRS, chiffres non audités)</th></tr><tr><td>Capital social (en euros)</td><td>3.530.939.215,36</td><td>3.530.939.215,36</td><td>5.290.939.215,36</td><td>5.290.939.215,36*</td></tr><tr><td>Nombre d'actions ordinaires</td><td>1.379.273.131</td><td>1.379.273.131</td><td>2.066.773.131</td><td>2.066.773.131*</td></tr><tr><td>Total de l'actif (en millions d'euros)</td><td>1.590.546</td><td>1.564.756</td><td>1.474.732</td><td>1.477.735</td></tr><tr><td>Total du passif (en millions d'euros)</td><td>1.525.727</td><td>1.499.905</td><td>1.406.633</td><td>1.409.710</td></tr><tr><td>Total des capitaux propres (en millions d'euros)</td><td>64.819</td><td>64.852</td><td>68.099</td><td>68.025</td></tr><tr><td>« Common equity Tier 1 »¹</td><td>13,4%</td><td>12,7%</td><td>14,8%²</td><td>13,4%²</td></tr></table>		31 décembre 2016 (IFRS, chiffres audités)	31 mars 2017 (IFRS, chiffres non audités)	31 décembre 2017 (IFRS, chiffres audités)	31 mars 2018 (IFRS, chiffres non audités)	Capital social (en euros)	3.530.939.215,36	3.530.939.215,36	5.290.939.215,36	5.290.939.215,36*	Nombre d'actions ordinaires	1.379.273.131	1.379.273.131	2.066.773.131	2.066.773.131*	Total de l'actif (en millions d'euros)	1.590.546	1.564.756	1.474.732	1.477.735	Total du passif (en millions d'euros)	1.525.727	1.499.905	1.406.633	1.409.710	Total des capitaux propres (en millions d'euros)	64.819	64.852	68.099	68.025	« Common equity Tier 1 » ¹	13,4%	12,7%	14,8% ²	13,4% ²
	31 décembre 2016 (IFRS, chiffres audités)	31 mars 2017 (IFRS, chiffres non audités)	31 décembre 2017 (IFRS, chiffres audités)	31 mars 2018 (IFRS, chiffres non audités)																																	
Capital social (en euros)	3.530.939.215,36	3.530.939.215,36	5.290.939.215,36	5.290.939.215,36*																																	
Nombre d'actions ordinaires	1.379.273.131	1.379.273.131	2.066.773.131	2.066.773.131*																																	
Total de l'actif (en millions d'euros)	1.590.546	1.564.756	1.474.732	1.477.735																																	
Total du passif (en millions d'euros)	1.525.727	1.499.905	1.406.633	1.409.710																																	
Total des capitaux propres (en millions d'euros)	64.819	64.852	68.099	68.025																																	
« Common equity Tier 1 » ¹	13,4%	12,7%	14,8% ²	13,4% ²																																	

		<table><tr><td>Ratio de fonds propres « Tier 1 »¹</td><td>15,6%</td><td>15,2%</td><td>16,8%³</td><td>15,8%³</td></tr></table> * Source : Site Internet de l'Émetteur https://www.db.com/ir/en/share-information.htm, situation au 6 juin 2018. ¹ Les ratios de capital sont basés sur les règles transitoires du cadre des fonds propres du dispositif CRR/CRD 4. ² Le ratio de fonds propres « Common Equity Tier 1 » au 31 mars 2018 sur la base du dispositif CRR/CRD 4 pleinement appliqué était de 13,4%. ³ Le ratio de fonds propres « Tier 1 » au 31 mars 2018 sur la base du dispositif CRR/CRD 4 pleinement appliqué était de 14,7%.	Ratio de fonds propres « Tier 1 » ¹	15,6%	15,2%	16,8% ³	15,8% ³
Ratio de fonds propres « Tier 1 » ¹	15,6%	15,2%	16,8% ³	15,8% ³			
	Déclaration attestant qu'aucune détérioration significative n'a eu de répercussions sur les perspectives de l'émetteur depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés ou une description de toute détérioration	Il n'y a eu aucun changement défavorable important dans les perspectives de Deutsche Bank depuis le 31 décembre 2017.					
	Description des changements significatifs de la situation financière ou commerciale de l'Émetteur survenus après la période couverte par les informations financières historiques	Non applicable. Il n'y a eu aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Groupe Deutsche Bank ou de Deutsche Bank depuis le 31 mars 2018.					
B.13	Événements récents	Non applicable. Aucun événement récent spécifique à l'Émetteur n'a eu lieu qui ne soit, dans une large mesure, important pour l'évaluation de la solvabilité de l'Émetteur.					
B.14	Dépendance de l'émetteur vis-à-vis d'autres entités du groupe	Sans objet. L'Émetteur ne dépend d'aucune autre entité du Groupe Deutsche Bank.					
B.15	Principales activités de l'Émetteur	La Deutsche Bank a pour objet, tel qu'énoncé dans ses Statuts, d'exercer tous types d'activités bancaires et de réaliser la prestation de services financiers et autres et la promotion des relations économiques internationales. La Banque peut réaliser ces objectifs elle-même ou par l'intermédiaire de ses filiales et sociétés affiliées. Dans la mesure permise par la loi, la Banque a le droit d'exercer toutes les activités et de prendre toutes les mesures qui semblent susceptibles de promouvoir les objectifs de la Banque, notamment : l'acquisition et la cession de biens immobiliers, l'établissement de succursales au niveau national et à l'étranger, l'acquisition, la gestion et la cession de participations dans d'autres entreprises, et la conclusion d'accords d'entreprise. L'activité du Groupe Deutsche Bank est organisée en trois divisions opérationnelles comme suit : Banque d'Investissement et de Financement (« Corporate & Investment Bank » ou « CIB ») ;					

		- Gestion d'Actifs (« Deutsche Asset Management » ou « Deutsche AM ») ; et - Banque privée et banque d'entreprise (« Private & Commercial Bank » ou « PCB »). Les trois divisions opérationnelles sont soutenues par des fonctions d'infrastructure. De surcroît, le Groupe Deutsche Bank dispose d'une fonction de gestion régionale qui englobe ses responsabilités régionales dans le monde entier. La Banque effectue des opérations ou des transactions avec des clients existants ou potentiels dans la plupart des pays du monde. Ces opérations et transactions comprennent : - des filiales et succursales dans de nombreux pays ; - des bureaux de représentation dans d'autres pays ; et - un ou plusieurs représentants désignés pour servir des clients dans un grand nombre de pays supplémentaires.
B.16	Personnes disposant d'un contrôle	Non applicable. Selon les notifications des participations majoritaires conformément à la Loi Allemande sur la Négociation de Titres (Wertpapierhandelsgesetz - WpHG), il n'existe que cinq actionnaires détenant plus de 3 mais moins de 10 pour cent des parts de l'Émetteur. À la connaissance de l'Émetteur, aucun autre actionnaire ne détient plus de 3 pour cent des parts. L'Émetteur n'est, par conséquent, pas détenu majoritairement ni contrôlé, directement ou indirectement.

Élément	Section C – Valeurs mobilières ¹								
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des valeurs mobilières	Nature des Valeurs mobilières <i>[Si les Valeurs mobilières sont représentées par une valeur mobilière globale, insérer</i> [Chaque Catégorie des] [Les] Valeurs mobilières [sera][seront] représentée[s] par une valeur mobilière globale (la "Valeur mobilière Globale").] Aucune Valeur mobilière définitive ne sera émise. Les Valeurs mobilières [dans chaque Catégorie] seront émises [au porteur] [sous forme nominative] [sous forme dématérialisée]. Type de Valeurs mobilières Les Valeurs mobilières sont des Titres de dette. Numéro(s) d'identification des Valeurs mobilières [ISIN :] * WKN :] * [Code commun :]*] <i>[Pour les catégories multiples de Valeurs mobilières, insérer le tableau de présentation synthétique des informations pertinentes ci-dessous et le compléter pour chacune des Catégories de Valeurs mobilières.</i> <table><tr><td>Code ISIN</td><td>Code WKN</td><td>[Code commun]</td></tr><tr><td>] </td><td>] </td><td>] </td></tr></table>]		Code ISIN	Code WKN	[Code commun]	]	]	]
Code ISIN	Code WKN	[Code commun]							
]	]	]							
C.2	Devise	Pour chaque Catégorie de Valeurs mobilières] []* <i>[Pour les catégories multiples de Valeurs mobilières, insérer le tableau de présentation synthétique des informations pertinentes ci-dessous et le compléter pour chacune des catégories de Valeurs mobilières, si besoin est.</i> <table><tr><td>Code ISIN</td><td>Devise</td></tr><tr><td>] </td><td>] </td></tr></table>]		Code ISIN	Devise	]	]		
Code ISIN	Devise								
]	]								
C.5	Restrictions imposées	Chaque Valeur mobilière [d'une Catégorie de Valeurs mobilières] est cessible conformément à							

1

L'UTILISATION DU SYMBOLE “*” DANS LA SECTION C – VALEURS MOBILIÈRES INDIQUE QUE LES INFORMATIONS RELATIVES À CHACUNE DES CATÉGORIES DE VALEURS MOBILIÈRES PEUVENT, EN CE QUI CONCERNE LES CATÉGORIES MULTIPLES DE VALEURS MOBILIÈRES, ÊTRE PRÉSENTÉES, LE CAS ÉCHÉANT, DANS UN TABLEAU.

	à la libre négociabilité des valeurs mobilières	la législation applicable et conformément aux règles et procédures mises en œuvre pour le moment par l'Agent de compensation dans les livres duquel une telle Valeur mobilière est transférée. [Insérer dans le cas de Valeurs mobilières SIS dématérialisées : Dans la mesure où les Valeurs mobilières SIS dématérialisées sont considérées comme des valeurs mobilières intermédies (Bucheffekten), elles ne sont cessibles que par inscription de la valeur mobilière SIS dématérialisée transférée dans un compte de valeurs mobilières du cessionnaire qui est un participant auprès de l'Intermédiaire. En conséquence, les Valeurs mobilières SIS dématérialisées, qui sont considérées comme des Valeurs mobilières intermédies (Bucheffekten) ne peuvent être transférées qu'à un investisseur qui est un participant auprès de l'Intermédiaire, à savoir disposant d'un compte de valeurs mobilières auprès de l'Intermédiaire.]
C.8	Droits liés aux valeurs mobilières, y compris leur rang et toute restriction qui leur est applicable	Droit applicable aux Valeurs mobilières [Chaque Catégorie de] [Les] Valeurs mobilières [sera] [seront] régie[s] par et interprétée[s] conformément à la législation [britannique] [allemande] [italienne] [portugaise] [espagnole]. La constitution des Valeurs mobilières peut être régie par la législation de la juridiction à laquelle est soumis l'Agent de compensation. Droits liés aux Valeurs mobilières Les Valeurs mobilières, lorsqu'elles sont rachetées par leurs détenteurs, sous réserve d'une perte totale, confèrent également à ces derniers le droit de recevoir un montant en espèces [et/ou une livraison physique]. [Les Valeurs mobilières [peuvent conférer] [confèrent] aux détenteurs un droit au paiement d'un coupon.] Restrictions aux droits liés aux Valeurs mobilières En vertu des conditions énoncées dans les Modalités et les Conditions, l'Émetteur est autorisé à résilier et annuler les Valeurs mobilières et à modifier les Modalités et les Conditions. Statut des Valeurs mobilières [Chaque Catégorie de] [Les] Valeurs mobilières [constituera][constitueront] des engagements directs, non garantis et non subordonnés de l'Émetteur, qui auront égalité de rang les uns par rapport aux autres et égalité de rang avec tous les autres engagements non garantis et non subordonnés de l'Émetteur, à l'exception cependant, des priorités légales conférées à certaines obligations non garanties et non subordonnées dans le cadre de mesures de résolutions imposées à l'Émetteur ou dans le cadre d'une dissolution, d'une liquidation, d'une faillite ou d'une composition ou de toute autre procédures afin d'éviter la faillite et introduites par ou à l'encontre de l'Émetteur. [Lors de l'émission, les Valeurs mobilières constituent, de l'avis de l'Émetteur, des titres de créance non privilégiés au sens de l'article 46f(6), phrase 1, de la loi allemande sur les banques (Kreditwesensgesetz).] [Aucun Détenteur de Valeur mobilière ne peut compenser ses droits découlant de Valeurs mobilières contre tous droits de l'Émetteur. Aucune sûreté ou garantie ne doit être fournie à tout moment assurant les droits des Détenteurs de Valeurs mobilières en vertu des Valeurs mobilières; toute sûreté ou garantie déjà fournie ou accordée à l'avenir dans le cadre d'autres obligations de l'Émetteur ne peut être utilisée pour les droits en vertu des Valeurs mobilières.] [Tout remboursement, rachat ou résiliation des Valeurs mobilières avant leur échéance prévue est sujet à l'approbation préalable de l'autorité compétente, si la loi l'exige. Si les Valeurs mobilières sont remboursées ou rachetées autrement que dans de telles circonstances, les montants payés doivent alors être restitués à l'Émetteur, indépendamment de toute convention contraire.]]
C.11	Demande d'admission à la négociation en vue de leur distribution sur un marché réglementé ou sur des marchés équivalents – les marchés en question devant alors être nommés	[Sans objet ; aucune demande n'a été faite afin d'admettre [[chaque Catégorie de] [les] Valeurs mobilières sur le marché réglementé d'une quelconque Bourse.] [Une Demande [a été faite] [sera faite] afin [d'admettre à la négociation] [d'inclure à la négociation] [de coter] [et de citer] [chaque Catégorie de] [les] Valeurs mobilières à Liste Officielle de la Bourse du Luxembourg et de les citer sur le [marché réglementé] [Euro MTF] de la Bourse de Luxembourg, qui [n'est] [pas] un marché réglementé au sens de la Directive 2014/65/EU (telle que modifiée)]. [Une Demande [a été faite] [sera faite] afin [d'admettre à la négociation] [d'inclure dans la négociation] [de répertorier] [et de coter] [chaque Catégorie de] [les] Valeurs mobilières sur le marché [réglementé] [] [Freiverkehr] [SeDeX MTF] de la [[Bourse [de Francfort] [de Stuttgart] [espagnole] [italienne] []] [Borsa Italiana] [NYSE Euronext Lisbon] [AIAF Fixed Income Securities Market] [, qui [n'est] [pas] un marché réglementé aux sens de la directive 2014/65/EU (telle que modifiée)] [insérer tous les marchés réglementés pertinents]. [Une Demande [a été faite] [sera faite] afin [d'admettre à la négociation] [d'inclure dans la négociation] [de répertorier] [et de coter] [chaque Catégorie de] [les] Valeurs mobilières sur [insérer tous les marchés réglementés concernés], qui ne sont [pas] des marchés réglementés

		au sens de la Directive 2014/65/EU (telle que modifiée)]. [Les Valeurs mobilières ont été [admissibles à la négociation] [incluses dans la négociation] sur le marché [réglementé] [] de la Bourse [] [insérer tous les marchés réglementés pertinents], qui [ne] sont [pas] des marchés réglementés au sens de la Directive 2014/65/EU (telle que modifiée).] [Une Demande sera faite afin de répertorier [chaque Catégorie de] [les] Valeurs mobilières sur le SIX Swiss Exchange. Une demande a été faite afin que les Valeurs mobilières soient admises à la négociation sur le SIX Structured Products Exchange [avec effet à partir du []].]
C.15	Décrire comment la valeur de l'investissement est influencée par celle du ou des instrument(s) sous-jacent(s), sauf lorsque les valeurs mobilières ont une valeur nominale d'au moins 100.000 EUR	[Si les Valeurs mobilières donnent droit au paiement d'un Coupon conditionnel ou d'un Coupon mémoire, insérer:] Les Obligations donnent droit au paiement d'un [Coupon conditionnel] [Coupon mémoire]. [Insérer pour des Obligations avec un Sous-jacent Unique:] [Insérer pour un Coupon conditionnel:] Le Montant du coupon payé à une Date de paiement du coupon dépend du prix ou, le cas échéant, du niveau du Sous-jacent, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) à une Date d'observation du coupon ou (ii) chaque jour durant la Période d'observation du coupon concernée ou (iii) au moins un jour durant la Période d'observation du coupon. a) Si le prix ou, le cas échéant, le niveau du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, chaque jour durant la Période d'observation du coupon concernée ou, le cas échéant, au moins un jour durant la Période d'observation du coupon, les investisseurs recevront un Montant du coupon à la prochaine Date de paiement du coupon. b) Si le prix ou, le cas échéant, le niveau du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, chaque jour durant la Période d'observation du coupon concernée ou, le cas échéant, au moins un jour durant la Période d'observation du coupon, les investisseurs ne recevront pas un Montant du coupon à la prochaine Date de paiement du coupon. Le Montant du coupon pour chaque Montant nominal sera calculé, tel que spécifié dans les Conditions définitives soit (i) comme le produit du Coupon, du Montant nominal et, si cela est spécifié dans les Conditions définitives, la Fraction des jours décomptés, ou (ii) comme le produit du Taux de référence plus, ou, le cas échéant, moins, une Marge, égale à un pourcentage prédéterminé et au minimum égale à zéro, si cela est spécifié dans les Conditions définitives, du Montant nominal et, si cela est spécifié dans les Conditions définitives, de la Fraction des jours décomptés. Le Taux de référence peut être sujet au Plancher, ou, le cas échéant, au Plafond, si cela est spécifié dans les Conditions définitives.] [Insérer pour un Coupon mémoire:] Le Montant du coupon payé à une Date de paiement du coupon dépend du prix ou, le cas échéant, du niveau du Sous-jacent à une Date d'observation du coupon. a) Si le Niveau de référence du Sous-jacent à cette Date d'observation du coupon, est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Seuil du coupon les investisseurs recevront un Montant du coupon à la Date de paiement du coupon correspondant à la Date d'observation du coupon, qui est calculé comme le produit du Montant nominal, de la Valeur du coupon et du nombre de Dates d'observation du coupon précédant cette Date de paiement du coupon, moins les Montants du coupon, s'il y en a, payés précédemment pour chaque Montant nominal. b) Si le Niveau de référence du Sous-jacent à cette Date d'observation du coupon, est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon les investisseurs ne recevront pas un Montant du coupon à la prochaine Date de paiement du coupon. [Insérer pour les Obligations avec un Panier de Sous-jacents et avec déterminations séparées des Composants du panier à l'égard des Montants du coupon:] [Insérer pour un Coupon conditionnel:] Le Montant du coupon payé à une Date de paiement du coupon dépend du prix ou, le cas échéant, du niveau de chaque Composant du panier, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) à une Date d'observation du coupon ou (ii) chaque jour durant la Période d'observation du coupon concernée ou (iii) au moins un jour durant la Période d'observation du coupon. a) Si le prix ou, le cas échéant, le niveau de chaque Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au

		<i>Seuil du coupon</i> pour ce <i>Composant du panier</i> à une <i>Date d'observation du coupon</i>, chaque jour durant la <i>Période d'observation du coupon</i> concernée ou, le cas échéant, au moins un jour durant la <i>Période d'observation du coupon</i>, les investisseurs recevront un <i>Montant du coupon</i> lors de la <i>Date de paiement du coupon</i> suivante. b) Si le prix ou, le cas échéant, le niveau de chaque <i>Composant du panier</i> est, tel que spécifié dans les <i>Conditions définitives</i>, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au <i>Seuil du coupon</i> pour ce <i>Composant du panier</i> à une <i>Date d'observation du coupon</i>, chaque jour durant la <i>Période d'observation du coupon</i> concernée ou, le cas échéant, au moins un jour durant la <i>Période d'observation du coupon</i>, les investisseurs ne recevront pas un <i>Montant du coupon</i> lors de la <i>Date de paiement du coupon</i> suivante. Le <i>Montant du coupon</i> pour chaque <i>Montant nominal</i> sera calculé, tel que spécifié dans les <i>Conditions définitives</i> soit (i) comme le produit du <i>Coupon</i>, du <i>Montant nominal</i> et, si cela est spécifié dans les <i>Conditions définitives</i>, de la <i>Fraction des jours décomptés</i>, ou (ii) comme le produit du <i>Taux de référence</i> plus, ou, le cas échéant, moins, une <i>Marge</i>, égale à un pourcentage prédéterminé et au minimum égal à zéro, si cela est spécifié dans les <i>Conditions définitives</i>, du <i>Montant nominal</i> et, si cela est spécifié dans les <i>Conditions définitives</i>, de la <i>Fraction des jours décomptés</i>. Le <i>Taux de référence</i> peut être sujet à un <i>Plancher</i> ou, le cas échéant, à un <i>Plafond</i>, si cela est spécifié dans les <i>Conditions définitives</i>. [Insérer pour un Coupon mémoire:] Le <i>Montant du coupon</i> payé à une <i>Date de paiement du coupon</i> dépend du prix ou, le cas échéant, du niveau de chaque <i>Composant du panier</i> à une <i>Date d'observation du coupon</i>. a) Si le <i>Niveau de référence</i> de chaque <i>Composant du panier</i> à cette <i>Date d'observation du coupon</i> est, tel que spécifié dans les <i>Conditions définitives</i>, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au <i>Seuil du coupon</i> pour ce <i>Composant du panier</i>, les investisseurs recevront un <i>Montant du coupon</i> à la <i>Date de paiement du coupon</i> correspondant à la <i>Date d'observation du coupon</i>, qui est calculé comme le produit du <i>Montant nominal</i>, de la <i>Valeur du coupon</i> et du nombre de <i>Dates d'observation du coupon</i> précédant cette <i>Date de paiement du coupon</i>, moins les <i>Montants du coupon</i>, s'il y en a, payé précédemment pour chaque <i>Montant nominal</i>. b) Si le <i>Niveau de référence</i> de chaque <i>Composant du panier</i> à cette <i>Date d'observation du coupon</i> est, tel que spécifié dans les <i>Conditions définitives</i>, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au <i>Seuil du coupon</i> pour ce <i>Composant du panier</i>, les investisseurs ne recevront pas de <i>Montant du coupon</i> à la <i>Date de paiement du coupon</i> suivante.]] [Date[s] d'observation du coupon] []* [Période d'observation du coupon] []* [Valeur du coupon] []* [Taux de référence] []* [Marge] []* [Plafond:] []* [Plancher:] []* [Seuil du coupon:] [Pour une <i>Date d'observation du coupon</i> prévue tomber le [insérer date] [insérer date] [à insérer*] []* [Si la Valeur mobilière est un Capital Protection Note (produit no. 1), insérer : Le [Capital Protection Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] bénéficie d'une protection du capital totale à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat à l'échéance du [Capital Protection Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. A la <i>Date de règlement</i>, les investisseurs reçoivent au moins le <i>Montant nominal</i>, a) Si le <i>Niveau de référence</i> final est, tel que spécifié dans les <i>Conditions définitives</i>, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au <i>Prix d'exercice</i>, les investisseurs reçoivent le <i>Montant</i>
--	--	---

		nominal à la Date de règlement. b) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Prix d'exercice, à l'échéance les investisseurs sont exposés à la performance positive du Sous-jacent par rapport au Prix d'exercice, si cela est applicable avec le Facteur d'exposition, si cela est spécifié dans les Conditions définitives. [Si la Valeur mobilière est un <i>Capital Protection Note with Cap</i> (produit no. 2), insérer : Ce [Capital Protection Note with Cap] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat à l'échéance du [Capital Protection Note with Cap] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. A la Date de règlement, les investisseurs reçoivent au minimum le Montant nominal et au maximum le Montant maximal. a) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Prix d'exercice, les investisseurs reçoivent le Montant nominal à la Date de règlement. b) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Prix d'exercice, mais est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Plafond, à l'échéance les investisseurs sont exposés à la performance positive du Sous-jacent par rapport au Prix d'exercice, si cela est applicable avec le Facteur d'exposition, si cela est spécifié dans les Conditions définitives. c) Si le Niveau de référence est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Plafond, les investisseurs reçoivent le Montant maximal à la Date de règlement. En échange de la protection du capital, les investisseurs limitent leur rendement possible au Montant maximal.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Bonus Capital Protection Note with Cap</i> (produit no. 3), insérer : Ce [Bonus Capital Protection Note with Cap] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat à l'échéance du [Bonus Capital Protection Note with Cap] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. A la Date de règlement, les investisseurs reçoivent au minimum le Montant nominal et au maximum le Montant maximal. a) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Prix d'exercice, les investisseurs reçoivent le Montant nominal à la Date de règlement. b) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Prix d'exercice, mais est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Niveau bonus, les investisseurs reçoivent le Montant bonus à la Date de règlement. c) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Niveau bonus, mais est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Plafond, à l'échéance les investisseurs sont exposés à la performance positive du Sous-jacent par rapport au Prix d'exercice, si cela est applicable avec le Facteur d'exposition, si cela est spécifié dans les Conditions définitives. d) Si le Niveau de référence est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Plafond, les investisseurs reçoivent le Montant maximal à la Date de règlement. En échange de la protection du capital, les investisseurs limitent leur rendement possible au Montant maximal.]
--	--	--

		[Si la Valeur mobilière est un <i>Shark Note with Capital Protection</i> (produit no. 4), insérer : Ce [Shark Note] [insérer un autre nom commercial, le cas échéant] bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat à l'échéance du [Shark Note] [insérer un autre nom commercial, le cas échéant] est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. 1. Paiements du coupon Si le Paiement du coupon est spécifié être d'application dans les Conditions définitives, le paiement d'un coupon à une Date de paiement du coupon dépend du prix ou du niveau du Sous-jacent pendant les Périodes d'observation du coupon. a) Si, à tout moment au cours d'une Période d'observation du coupon et, pour une Période d'observation du coupon après la Première période d'observation du coupon, à tout moment au cours de toutes les Périodes d'observation du coupon précédentes, le prix ou, le cas échéant, le niveau du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives soit (i) supérieur, soit (ii) supérieur ou égal au Seuil du coupon, aucun Paiement du coupon ne sera effectué à la prochaine Date de paiement du coupon. Dans un tel cas, les Paiements de coupon ne seront plus effectués aux Dates de paiement du coupon ultérieures. b) Si, à aucun moment au cours d'une Période d'observation du coupon, le prix ou, le cas échéant, le niveau du Sous-jacent est (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon, les investisseurs recevront un Montant du coupon à la prochaine Date de paiement du coupon (Paiement du coupon). 2. Rachat à l'échéance a) Si le prix ou, le cas échéant, le niveau du Sous-jacent a été, tel que spécifié dans les Conditions définitives, soit (i) supérieur, soit (ii) égal ou supérieur à la Barrière au moins une fois au cours de la Période d'observation, les investisseurs reçoivent le Niveau de référence spécifié à la Date de règlement. b) Si le prix ou, le cas échéant, le niveau du Sous-jacent n'a été, tel que spécifié dans les Conditions définitives, soit (i) supérieur, soit (ii) égal ou supérieur à la Barrière à aucun moment de la Période d'observation, à l'échéance, les investisseurs participent à la performance du Sous-jacent sur la base du Niveau de Référence Initial, le cas échéant avec le Facteur d'exposition, s'il est spécifié dans les Conditions définitives. Toutefois, les investisseurs recevront au moins le Montant nominal. Si le Paiement du coupon est spécifié être d'application dans les Conditions définitives, tout Paiement du coupon sera effectué en plus si les conditions du coupon se produisent.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Partial Capital Protection Note with Cap and Strike</i> (produit no. 5), insérer : Ce [Partial Capital Protection Note with Cap and Strike] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] bénéficie d'une protection du capital à l'échéance suivant un pourcentage du Montant nominal spécifié dans les Conditions définitives et lié à la performance du Sous-jacent. Cette protection partielle du capital constitue une promesse de rachat du [Partial Capital Protection Note with Cap and Strike] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] à l'échéance au pourcentage du Montant nominal spécifié dans les Conditions définitives. Le rachat, qui ne sera effectué qu'à l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie, mais uniquement par l'Emetteur, et est donc tributaire de la capacité de l'Emetteur à honorer ses obligations de paiement. Les investisseurs reçoivent au minimum le Montant de protection partielle du capital et au maximum le Montant maximal à la Date de règlement. a) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Plafond, les investisseurs reçoivent le Montant maximal à la Date de règlement. b) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Prix d'exercice mais, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Plafond, les investisseurs sont exposés à la performance tant positive que négative du Sous-jacent à l'échéance par rapport au Niveau de référence initial et en prenant en compte le Facteur d'exposition, si cela est spécifié dans les Conditions définitives. La performance négative est seulement prise en compte jusqu'au niveau du Prix d'exercice. c) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Prix d'exercice, les investisseurs reçoivent le Montant de protection partielle du capital à la Date de règlement.
--	--	--

		En échange de la protection partielle de leur capital, les investisseurs limitent leur rendement potentiel au Montant maximal.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Shark Note with Partial Capital Protection</i> (produit no. 6), insérer : Ce [Shark Note] [insérer un autre nom commercial, le cas échéant] bénéficie d'une protection du capital à l'échéance à hauteur d'un pourcentage ou d'un montant spécifié dans les Conditions définitives et lié à la performance du Sous-jacent. La protection partielle du capital signifie que le rachat à l'échéance du [Shark Note] [insérer un autre nom commercial, le cas échéant] est garanti à hauteur du pourcentage du Montant nominal ou d'un montant spécifié dans les Conditions définitives. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. 1. Paiements du coupon Si le Paiement du coupon est spécifié être d'application dans les Conditions définitives, le paiement d'un coupon à une Date de paiement du coupon dépend du prix ou du niveau du Sous-jacent pendant les Périodes d'observation du coupon. a) Si, à tout moment au cours d'une Période d'observation du coupon et, pour une Période d'observation du coupon après la Première période d'observation du coupon, à tout moment au cours de toutes les Périodes d'observation du coupon précédentes, le prix ou, le cas échéant, le niveau du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives soit (i) supérieur, soit (ii) supérieur ou égal au Seuil du coupon, aucun Paiement du coupon ne sera effectué à la prochaine Date de paiement du coupon. Dans un tel cas, les Paiements de coupon ne seront plus effectués aux Dates de paiement du coupon ultérieures. b) Si, à aucun moment au cours d'une Période d'observation du coupon, le prix ou, le cas échéant, le niveau du Sous-jacent est (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon, les investisseurs recevront un Montant du coupon à la prochaine Date de paiement du coupon (Paiement du coupon). 2. Rachat à l'échéance a) Si le prix ou, le cas échéant, le niveau du Sous-jacent a été, tel que spécifié dans les Conditions définitives, soit (i) supérieur, soit (ii) égal ou supérieur à la Barrière au moins une fois au cours de la Période d'observation, les investisseurs reçoivent le Niveau de référence spécifié à la Date de règlement. b) Si le prix ou, le cas échéant, le niveau du Sous-jacent n'a été, tel que spécifié dans les Conditions définitives, soit (i) supérieur, soit (ii) égal ou supérieur à la Barrière à aucun moment de la Période d'observation, à l'échéance, les investisseurs participent à la performance du Sous-jacent sur la base du Niveau de Référence Initial, le cas échéant avec le Facteur d'exposition, s'il est spécifié dans les Conditions définitives. Toutefois, les investisseurs recevront au moins le Montant de protection partielle du capital Si le Paiement du coupon est spécifié être d'application pour s'appliquer dans les Conditions définitives, tout Paiement du coupon sera effectué en plus si les conditions du coupon se produisent.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Conditional Coupon Note (long)</i> (produit no. 7), insérer : Le [Conditional Coupon Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Conditional Coupon Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Le paiement d'un coupon à une Date de paiement du coupon dépend du prix ou, le cas échéant, du niveau du Sous-jacent à une Date d'observation du coupon. a) Si le Niveau de référence du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, un Paiement du coupon sera effectué à la prochaine Date de paiement du coupon. b) Si le Niveau de référence du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) égal ou inférieur au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon quelconque, aucun Paiement du coupon n'interviendra à la prochaine Date de paiement du coupon suivante.]
--	--	--

		[Si la Valeur mobilière est un Conditional Coupon Note (long) with Minimum Coupon (produit no. 8), insérer : Le [Conditional Coupon Note (long) with Minimum Coupon] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Conditional Coupon Note (long) with Minimum Coupon] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Le paiement d'un coupon à une Date de paiement du coupon dépend du prix ou, le cas échéant, du niveau du Sous-jacent à une Date d'observation du coupon. a) Si le Niveau de référence du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, un Paiement du coupon sera effectué à la prochaine Date de paiement du coupon. b) Si le Niveau de référence du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) égal ou inférieur au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) le Montant du coupon sera égal au Coupon minimal, ou (ii) aucun Paiement du coupon n'interviendra à la prochaine Date de paiement du coupon.] [Si la Valeur mobilière est un Conditional Coupon Note (short) (produit no. 9), insérer : Le [Conditional Coupon Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Conditional Coupon Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Le paiement d'un coupon à une Date de paiement du coupon dépend du prix ou, le cas échéant, du niveau du Sous-jacent à une Date d'observation du coupon. a) Si le Niveau de référence du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, un Paiement du coupon interviendra à la prochaine Date de paiement du coupon. b) Si le Niveau de référence du Sous-jacent n'est pas, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon quelconque, aucun Paiement du coupon n'interviendra à la prochaine Date de paiement du coupon suivante. [Si la Valeur mobilière est un Conditional Coupon Note (short) with Minimum Coupon (produit no. 10), insérer : Le [Conditional Coupon Note (short) with Minimum Coupon] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Conditional Coupon Note (short) with Minimum Coupon] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Le paiement d'un coupon à une Date de paiement du coupon dépend du prix ou, le cas échéant, du niveau du Sous-jacent à une Date d'observation du coupon. a) Si le Niveau de référence du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) égal ou inférieur au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, un Paiement du coupon sera effectué à la prochaine Date de paiement du coupon.. b) Si le Niveau de référence du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) le Montant du coupon sera égal au Coupon minimal, ou (ii) aucun Paiement du coupon n'interviendra à la prochaine Date de paiement du coupon.] [Si la Valeur mobilière est un Conditional Coupon Dual Note (long) (produit no. 11), insérer :
--	--	---

		Le [Conditional Coupon Dual Note (long)] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Conditional Coupon Dual Note (long)] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Le Coupon est dépendant de la performance de deux Sous-jacents. a) Si le cours de clôture du Sous-jacent A est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, les investisseurs recevront le Montant du Coupon (Paiement du coupon) à la prochaine Date de paiement du coupon. Le niveau du coupon est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) dépendant de la performance du Sous-jacent B par rapport au Niveau de référence initial du Sous-jacent B et, si cela est spécifié dans les Conditions définitives, en prenant en compte le Facteur de multiplication ou (ii) égal au niveau du Sous-jacent B à la Date de détermination du coupon concernée et, si cela est spécifié dans les conditions définitives, en prenant en compte le Facteur de multiplication. Si cela est spécifié dans les conditions définitives le Coupon est cependant limité au Coupon maximal. Si cela est spécifié dans les Conditions définitives, le Coupon est cependant limité au Coupon minimal. b) Si le cours de clôture du Sous-jacent A est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) le Montant du coupon sera égal au Coupon minimal, ou (ii) aucun Paiement du coupon n'interviendra à la prochaine Date de paiement du coupon.] [Si la Valeur mobilière est un Conditional Coupon Dual Note (short) (produit no. 12), insérer : Le [Conditional Coupon Dual Note (short)] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Conditional Coupon Dual Note (short)] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Le Coupon est dépendant de la performance de deux Sous-jacents. a) Si le cours de clôture du Sous-jacent A est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, les investisseurs recevront le Montant du Coupon (Paiement du coupon) à la prochaine Date de paiement du coupon. Le niveau du coupon est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) dépendant de la performance du Sous-jacent B par rapport au Niveau de référence initial du Sous-jacent B et, si cela est spécifié dans les Conditions définitives, en prenant en compte le Facteur de multiplication ou (ii) égal au niveau du Sous-jacent B à la Date de détermination du coupon concernée et, si cela est spécifié dans les conditions définitives, en prenant en compte le Facteur de multiplication. Si cela est spécifié dans les conditions définitives le Coupon est cependant limité au Coupon maximal. Si cela est spécifié dans les Conditions définitives, le Coupon est cependant limité au Coupon minimal. b) Si le cours de clôture du Sous-jacent A est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) le Montant du coupon sera égal au Coupon minimal, ou (ii) aucun Paiement du coupon n'interviendra à la prochaine Date de paiement du coupon.] [Si la Valeur mobilière est un Conditional Coupon Note Worst of Basket (long) (produit no. 13), insérer : Le [Conditional Coupon Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Conditional Coupon Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Le paiement d'un coupon à une Date du coupon dépend du prix ou, le cas échéant, du niveau des Composants du panier à une Date d'observation du coupon. a) Si le Niveau de référence de chaque Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon concerné à une Date d'observation du coupon, un Paiement du coupon interviendra à la prochaine
--	--	---

		Date de paiement du coupon. b) Si le Niveau de référence d'au moins un Composant du panier n'est pas, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon concerné à une Date d'observation du coupon quelconque, aucun Paiement du coupon n'interviendra.] [Si la Valeur mobilière est un Conditional Coupon Note Worst of Basket (short) (produit no. 14), insérer :] Le [Conditional Coupon Basket Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Conditional Coupon Basket Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Le paiement d'un coupon à une Date de paiement du coupon dépend du prix ou, le cas échéant, du niveau des Composants du panier à une Date d'observation du coupon. a) Si le Niveau de référence de chaque Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Seuil du coupon concerné à une Date d'observation du coupon, un Paiement du coupon interviendra à la prochaine Date de paiement du coupon. b) Si le Niveau de référence d'au moins un Composant du panier n'est pas, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Seuil du coupon concerné à une Date d'observation du coupon quelconque, aucun Paiement du coupon n'interviendra à la prochaine Date de paiement du coupon suivante.] [Si la Valeur mobilière est un Fix to Conditional Coupon Note (long) (produit no. 15), insérer :] Le [Fix to Conditional Coupon Note (Long)] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Fix to Conditional Coupon Note (Long)] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Le [Fix to Conditional Coupon Note (Long)] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] a un Coupon fixe pour un nombre défini de Périodes du coupon tel que spécifié dans les Conditions définitives. Pour les Périodes du coupon suivantes, le Coupon est dépendant de la performance du Sous-jacent: a) si le niveau de clôture du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, les investisseurs recevront le Montant du Coupon (Paiement du coupon) à la prochaine Date de paiement du coupon; b) si le cours de clôture du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) le Montant du coupon sera égal au Coupon minimal, ou (ii) aucun Paiement du coupon n'interviendra à la prochaine Date de paiement du coupon.] [Si la Valeur mobilière est un Fix to Conditional Coupon Note (short) (produit no. 16), insérer :] Le [Fix to Conditional Coupon Note (short)] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Fix to Conditional Coupon Note (short)] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Le [Fix to Conditional Coupon Note (short)] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] a un Coupon fixe pour un nombre défini de Périodes du coupon tel que spécifié dans les Conditions définitives. Pour les Périodes du coupon suivantes, le Coupon est dépendant de la performance du Sous-jacent: a) si le niveau de clôture du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives,
--	--	---

		(i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, les investisseurs recevront le Montant du Coupon (Païement du coupon) à la prochaine Date de paiement du coupon; b) si le cours de clôture du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) le Montant du coupon sera égal au Coupon minimal, ou (ii) aucun Païement du coupon n'interviendra à la prochaine Date de paiement du coupon.]
		[Si la Valeur mobilière est un Fix to Conditional Coupon Dual Note (long) (produit no. 17), insérer :] Le [Fix to Conditional Coupon Dual Note (long)] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Fix to Conditional Coupon Dual Note (long)] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Le [Fix to Conditional Coupon Dual Note (long)] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> a un Coupon fixe pour un nombre défini de Périodes du coupon tel que spécifié dans les Conditions définitives. Pour les Périodes du coupon suivantes, le Coupon est dépendant de la performance de deux Sous-jacents. a) Si le cours de clôture du Sous-jacent A est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, les investisseurs recevront le Montant du Coupon (Païement du coupon) à la prochaine Date de paiement du coupon. Le niveau du coupon est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) dépendant de la performance du Sous-jacent B par rapport au Niveau de référence initial du Sous-jacent B et, si cela est spécifié dans les Conditions définitives, en prenant en compte le Facteur de multiplication ou (ii) égal au niveau du Sous-jacent B à la Date de détermination du coupon concernée et, si cela est spécifié dans les conditions définitives, en prenant en compte le Facteur de multiplication. Si cela est spécifié dans les conditions définitives le Coupon est cependant limité au Coupon maximal. Si cela est spécifié dans les Conditions définitives, le Coupon est cependant limité au Coupon minimal. b) Si le cours de clôture du Sous-jacent A est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) le Montant du coupon sera égal au Coupon minimal, ou (ii) aucun Païement du coupon n'interviendra à la prochaine Date de paiement du coupon.]
		[Si la Valeur mobilière est un Fix to Conditional Coupon Dual Note (short) (produit no. 18), insérer :] Le [Fix to Conditional Coupon Dual Note (short)] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Fix to Conditional Coupon Dual Note (short)] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Le [Fix to Conditional Coupon Dual Note (short)] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> a un Coupon fixe pour un nombre défini de Périodes du coupon tel que spécifié dans les Conditions définitives. Pour les Périodes du coupon suivantes, le Coupon est dépendant de la performance de deux Sous-jacents. a) Si le cours de clôture du Sous-jacent A est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, les investisseurs recevront le Montant du Coupon (Païement du coupon) à la prochaine Date de paiement du coupon. Le niveau du coupon est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) dépendant de la performance du Sous-jacent B par rapport au Niveau de référence initial du Sous-jacent B et, si cela est spécifié dans les Conditions définitives, en prenant en compte le Facteur de multiplication ou (ii) égal au niveau du Sous-jacent B à la Date de détermination du coupon concernée et, si cela est spécifié dans les conditions définitives, en prenant en

		compte le Facteur de multiplication. Si cela est spécifié dans les conditions définitives le Coupon est cependant limité au Coupon maximal. Si cela est spécifié dans les Conditions définitives, le Coupon est cependant limité au Coupon minimal. b) Si le cours de clôture du Sous-jacent A est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) le Montant du coupon sera égal au Coupon minimal, ou (ii) aucun Paiement du coupon n'interviendra à la prochaine Date de paiement du coupon.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Conditional Coupon Note Worst of Basket (long)</i> (produit no. 19), insérer : Le [Conditional Coupon Basket Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Conditional Coupon Basket Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Le paiement d'un coupon à une Date de paiement du coupon dépend du prix ou, le cas échéant, du niveau des Composants du panier à une Date d'observation du coupon. a) Si le Niveau de référence de chaque Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon concerné à une Date d'observation du coupon, un Paiement du coupon interviendra à la prochaine Date de paiement du coupon. b) Si le Niveau de référence d'au moins un Composant du panier n'est pas, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon concerné à une Date d'observation du coupon quelconque, aucun Paiement du coupon n'interviendra à la prochaine Date de paiement du coupon suivante.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Annualised Coupon Note</i> (produit no. 20), insérer : Le [Annualised Coupon Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Annualised Coupon Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Le paiement d'un coupon à une Date de paiement du coupon est lié au prix ou, le cas échéant, au niveau du Sous-jacent à une Date d'observation du coupon. a) Si le Niveau de référence du Sous-jacent à une quelconque Date d'observation du coupon est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon, un Paiement du coupon égal à la performance du Sous-jacent depuis la Date d'émission en prenant en compte le Facteur d'exposition sera effectué à la Date de paiement du coupon suivante. Le Facteur d'exposition diminue pendant la durée de vie du [Annualised Coupon Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant]. b) Si le Niveau de référence du Sous-jacent à une quelconque Date d'observation est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Seuil du coupon, aucun Paiement du coupon ne sera effectué. Le Coupon sera égal au maximum du Coupon maximal et/ou au minimum du Coupon minimal, si cela est spécifié dans les Conditions définitives. [Si la Valeur mobilière est un <i>Simplified Digital Variable Coupon Note</i> (produit no. 21), insérer : Pour chaque Date d'observation du coupon, un Paiement du coupon sera effectué à la prochaine Date de paiement du coupon suivante. Le montant du coupon payé à une Date de paiement du coupon dépend de la performance du Sous-jacent ou du Panier (tel que spécifié dans les Conditions définitives) à la Date d'observation du coupon tombant immédiatement avant cette Date de paiement du coupon et de si cette Date d'observation du coupon tombe tôt ou tard dans pendant la durée de vie des Obligations. Le Paiement du coupon à une Date de paiement du coupon sera calculé en multipliant (i) le Montant nominal par (ii) le Facteur d'exposition par (iii) un divisé par le Diviseur du coupon et ensuite par (iv) la Valeur du niveau de référence concerné du Sous-jacent ou le Niveau de
--	--	---

		référence du Panier (tel que spécifié dans les Conditions définitives) à la Date d'observation du coupon tombant immédiatement avant cette Date de paiement du coupon divisé par le Niveau de référence initial du Sous-jacent ou du Panier (tel que spécifié dans les Conditions définitives) moins un. Le Paiement du coupon sera soumis à un montant minimal (tel que spécifié dans les Conditions définitives) et/ou à un montant maximal (tel que spécifié dans les Conditions définitives). Le Diviseur du coupon peut être différent pour chaque Date d'observation du coupon et le Diviseur du coupon peut être plus élevé pour les dernières Date d'observation du coupon, ce qui résultera en une réduction proportionnelle plus élevée des Paiements du coupon pour des Dates de paiement du coupon tombant plus tard.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Simplified Digital Variable Coupon Note with Initial Fixed Interest</i> (produit no. 22), insérer : Le [Simplified Digital Variable Coupon Note with Initial Fixed Interest] [insérer un autre nom commercial, le cas échéant] bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat à l'échéance du [Simplified Digital Variable Coupon Note with Initial Fixed Interest] [insérer un autre nom commercial, le cas échéant] est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Un Montant du coupon sera payable à chaque Date de paiement du coupon. Pour un nombre défini de Dates de paiement du coupon (tel que spécifié dans les Conditions définitives), le Montant du coupon payé à la Date de paiement du coupon concernée sera un Coupon fixe. Par la suite, le Montant du coupon payé à une Date de paiement du coupon dépend de la performance du Sous-jacent ou du Panier (tel que spécifié dans les Conditions définitives) à la Date d'observation du coupon tombant immédiatement avant cette Date de paiement du coupon et de si cette Date d'observation du coupon tombe plus tôt ou plus tard dans la durée du [Simplified Digital Variable Coupon Note with Initial Fixed Interest] [insérer un autre nom commercial, le cas échéant]. Le Montant du coupon aux Dates de paiement du coupon ultérieures (après les Dates de paiement du coupon fixes) sera calculé en multipliant (i) le Montant nominal par (ii) le Facteur d'exposition par (iii) un divisé par le Diviseur du coupon et ensuite par (iv) la Valeur du niveau de référence concerné du Sous-jacent ou le Niveau de référence du Panier (tel que spécifié dans les Conditions définitives) à la Date d'observation du coupon tombant immédiatement avant cette Date de paiement du coupon divisé par le Niveau de référence initial du Sous-jacent ou du Panier (tel que spécifié dans les Conditions définitives), moins un. Le Montant du coupon aux Dates de paiement du coupon ultérieures peut être soumis à un montant minimal (tel que spécifié dans les Conditions définitives) et/ou un montant maximal (tel que spécifié dans les Conditions Définitives). Le Diviseur du coupon peut être différent pour chaque Date d'observation du coupon et le Diviseur du coupon peut être plus élevé pour des Date d'observation du coupon plus tardives, ce qui résultera en une réduction proportionnelle plus élevée des Paiements du coupon pour des Dates de paiement du coupon tombant plus tard.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note (Livraison physique)</i> (produit no. 23), insérer : La [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] est lié à la performance des Composants du panier. La façon dont cette [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] fonctionne résulte [des][des deux] caractéristiques clés suivantes : 1. Paiements du coupon La [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué à la Date de paiement du coupon ou aux Dates de paiement du coupon, ou à taux variable auquel cas les investisseurs reçoivent les Paiements du coupon variables à chaque Date de paiement du coupon ou à chacune des Dates de paiement du coupon avant l'échéance. Le montant de ces Paiements du coupon variables dépend de la performance d'un Taux de référence plus, ou, le cas échéant, moins une Marge égale à un pourcentage prédéterminé, si cela est spécifié dans les Conditions définitives. Si cela est spécifié dans les Conditions définitives, le Coupon sera cependant un minimum du Coupon minimal. [2. Rachat anticipé
--	--	--

		Si les Conditions définitives spécifient un rachat anticipé, une vérification sera effectuée pour cette [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à chaque Date d'observation, afin de déterminer si le prix ou le niveau de chaque Élément constitutif du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil de rachat. Si c'est le cas, la [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> sera rachetée anticipativement et au Montant nominal. 3. Rachat à l'échéance, sous réserve du rachat anticipé si cela est spécifié dans les Conditions définitives] [2. Rachat à l'échéance] a) A la Date de règlement, les investisseurs reçoivent le Montant nominal si le Niveau de référence final de chaque Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Prix d'exercice correspondant ou si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Prix d'exercice correspondant mais qu'aucun Composant du panier n'a été, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière correspondante avant l'échéance. b) Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Prix d'exercice correspondant et qu'au moins un Composant du panier a été, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière correspondante au moins une fois avant l'échéance, les investisseurs reçoivent soit, sur la base du Multiplicateur, le Composant du panier qui, sur la base du Prix d'exercice correspondant à l'échéance de la [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i>, affiche la plus faible performance parmi tous les Composants du panier, soit les actifs spécifiés comme Montant de livraison physique ; les investisseurs sont ainsi exposés proportionnellement à la performance de ce Composant du panier sur la base de son Prix d'exercice. Les montants fractionnés ne sont pas livrés. Ils sont payés sous forme d'un montant correspondant en espèces dans la Devise de règlement pour chaque [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i>. En échange du Paiement du coupon, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.] [Si la Valeur mobilière est un Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note (Règlement en espèces) (produit no. 24), insérer : Le [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> est lié à la performance des Composants du panier. La façon dont cette [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> fonctionne résulte [des] [des deux] caractéristiques clés suivantes : 1. Paiements du coupon La [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué à la Date de paiement du coupon ou aux Dates de paiement du coupon, ou à taux variable auquel cas les investisseurs reçoivent les Paiements du coupon variables à chaque Date de paiement du coupon ou à chacune des Dates de paiement du coupon avant l'échéance. Le montant de ces Paiements du coupon variables dépend de la performance d'un Taux de référence plus, ou, le cas échéant, moins une Marge égale à un pourcentage prédéterminé, si cela est spécifié dans les Conditions définitives. Si cela est spécifié dans les Conditions définitives, le Coupon sera cependant un minimum du Coupon minimal. [2. Rachat anticipé Si les Conditions définitives spécifient un rachat anticipé, une vérification sera effectuée pour cette [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à chaque Date d'observation, afin de déterminer si le prix ou le niveau de chaque Élément constitutif du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil de rachat concerné. Si c'est le cas, la [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> sera rachetée anticipativement et au Montant nominal.
--	--	--

		3. Rachat à l'échéance, sous réserve du rachat anticipé si cela est spécifié dans les Conditions définitives] [2. Rachat à l'échéance] a) A la Date de règlement, les investisseurs reçoivent le Montant nominal si le Niveau de référence final de chaque Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Prix d'exercice correspondant ou si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Prix d'exercice correspondant mais qu'aucun Composant du panier n'a été, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière correspondante avant l'échéance. b) Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Prix d'exercice correspondant et qu'au moins un Composant du panier a été, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière correspondante au moins une fois avant l'échéance, les investisseurs reçoivent, sur la base du Multiplicateur, un Montant en espèces égal au Niveau de référence final du Composant du panier qui, sur la base du Prix d'exercice correspondant à l'échéance de la [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant], affiche la plus faible performance parmi tous les Composants du panier; dès lors, les investisseurs sont exposés proportionnellement à la performance de ce Composant du panier. En échange du Paiement du coupon, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note with participation (Livraison physique) (produit no. 25)</i>, insérer : Le [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note with Participation] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] est lié à la performance des Composants du panier. La façon dont cette [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note with Participation] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] fonctionne résulte des deux caractéristiques clés suivantes : 1. Paiements du coupon La [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note with Participation] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué à la Date de paiement du coupon ou aux Dates de paiement du coupon, ou à taux variable auquel cas les investisseurs reçoivent les Paiements du coupon variables à chaque Date de paiement du coupon ou à chacune des Dates de paiement du coupon avant l'échéance. Le montant de ces Paiements du coupon variables dépend de la performance d'un Taux de référence plus, ou, le cas échéant, moins une Marge égale à un pourcentage prédéterminé, si cela est spécifié dans les Conditions définitives. Si cela est spécifié dans les Conditions définitives, le Coupon sera cependant un minimum du Coupon minimal. 2. Rachat à l'échéance a) Si aucun des Composants du panier n'a été, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière correspondante avant l'échéance, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces à la Date de règlement, dont le niveau dépend de la performance moyenne des Composants du panier (exposition proportionnelle). Les investisseurs recevront toutefois au moins le Montant nominal. b) Si le Niveau de référence final de chaque Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Prix d'exercice correspondant, mais qu'au moins un Composant du panier a été, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière correspondante au moins une fois avant l'échéance, les investisseurs reçoivent le Montant nominal. c) Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Prix d'exercice correspondant et qu'au moins un Composant du panier a été, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal de la Barrière correspondante au moins une fois avant l'échéance, les investisseurs reçoivent soit, sur la base du
--	--	--

		Multiplicateur, le Composant du panier qui, sur la base du Prix d'exercice correspondant à l'échéance de la [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note with Participation] [insérer un autre nom commercial le cas échéant], affiche la plus faible performance parmi tous les Composants du panier, soit les actifs spécifiés comme Montant de livraison physique ; les investisseurs sont ainsi exposés proportionnellement à la performance de ce Composant du panier sur la base de son Prix d'exercice. Les montants fractionnés ne sont pas livrés. Ils sont payés sous forme d'un montant correspondant en espèces dans la Devise de règlement pour chaque [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note with Participation] [insérer un autre nom commercial le cas échéant]. En échange du Paiement du coupon, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.] [Si la Valeur mobilière est un Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note with participation (Règlement en espèces) (produit no. 26), insérer : Le [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note with Participation] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] est lié à la performance des Composants du panier. La façon dont cette [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note with Participation] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] fonctionne résulte des deux caractéristiques clés suivantes : 1. Paiements du coupon La [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note with Participation] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué à la Date de paiement du coupon ou aux Dates de paiement du coupon, ou à taux variable auquel cas les investisseurs reçoivent les Paiements du coupon variables à chaque Date de paiement du coupon ou à chacune des Dates de paiement du coupon avant l'échéance. Le montant de ces Paiements du coupon variables dépend de la performance d'un Taux de référence plus, ou, le cas échéant, moins une Marge égale à un pourcentage prédéterminé, si cela est spécifié dans les Conditions définitives. Si cela est spécifié dans les Conditions définitives, le Coupon sera cependant un minimum du Coupon minimal. 2. Rachat à l'échéance a) Si aucun des Composants du panier n'a été, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière correspondante avant l'échéance, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces à la Date de règlement, dont le niveau dépend de la performance moyenne des Composants du panier (exposition proportionnelle). Les investisseurs recevront toutefois au moins le Montant nominal. b) Si le Niveau de référence final de chaque Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Prix d'exercice, mais qu'au moins un Composant du panier a été, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière correspondante au moins une fois avant l'échéance, les investisseurs reçoivent le Montant nominal. c) Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Prix d'exercice correspondant et qu'au moins un Composant du panier s'est négocié a été, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière correspondante au moins une fois avant l'échéance, les investisseurs reçoivent, sur la base du Multiplicateur, un Montant en espèces égal au Niveau de référence final du Composant du panier qui, sur la base du Prix d'exercice correspondant à l'échéance de la [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note with Participation] [insérer un autre nom commercial le cas échéant], affiche la plus faible performance parmi tous les Composants du panier et sont ainsi exposés proportionnellement à la performance de ce Composant du panier. En échange du Paiement du coupon, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.] [Si la Valeur mobilière est un Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note (Livraison physique) (produit no. 27), insérer : Le [Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] est lié à la performance des Composants du panier. La façon dont cette [Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] fonctionne résulte [des][des deux] caractéristiques clés suivantes : 1. Paiements du coupon
--	--	--

		La [Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué à la Date de paiement du coupon ou aux Dates de paiement du coupon, ou à taux variable auquel cas les investisseurs reçoivent les Paiements du coupon variables à chaque Date de paiement du coupon ou à chacune des Dates de paiement du coupon avant l'échéance. Le montant de ces Paiements du coupon variables dépend de la performance d'un Taux de référence plus, ou, le cas échéant, moins une Marge égale à un pourcentage prédéterminé, si cela est spécifié dans les Conditions définitives. Si cela est spécifié dans les Conditions définitives, le Coupon sera cependant un minimum du Coupon minimal. 2. [Rachat anticipé] Si les Conditions définitives spécifient un rachat anticipé, une vérification sera effectuée pour cette [Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à chaque Date d'observation, afin de déterminer si le prix ou le niveau de chaque Elément constitutif du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil de rachat concerné. Si c'est le cas, la [Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> sera rachetée anticipativement au Montant nominal. 3. Rachat à l'échéance, sous réserve du rachat anticipé si cela est spécifié dans les Conditions définitives] [2. Rachat à l'échéance] a) A la Date de règlement, les investisseurs reçoivent le Montant nominal si le Niveau de référence final de chaque Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Prix d'exercice correspondant ou si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Prix d'exercice correspondant mais qu'aucun Composant du panier n'a été, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière correspondante durant la Période d'observation. b) Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Prix d'exercice correspondant et qu'au moins un Composant du panier a été, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière correspondante au moins une fois durant la Période d'observation, les investisseurs reçoivent soit, sur la base du Multiplicateur, le Composant du panier qui, sur la base du Prix d'exercice correspondant à l'échéance de la [Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i>, affiche la plus faible performance parmi tous les Composants du panier, soit les actifs correspondants au Montant de livraison physique ; les investisseurs sont ainsi exposés proportionnellement à la performance de ce Composant du panier sur la base de son Prix d'exercice. Les montants fractionnés ne sont pas livrés. Ils sont payés sous forme d'un montant correspondant en espèces dans la Devise de règlement pour chaque [Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i>. En échange du Paiement du coupon, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.] <i>[Si la Valeur mobilière est un Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note (Règlement en espèces) (produit no. 28), insérer :</i> Le [Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> est lié à la performance des Composants du panier. La façon dont cette [Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> fonctionne résulte [des][des deux] caractéristiques clés suivantes : 1. Paiements du coupon La [Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué à la Date de paiement du coupon ou aux Dates de paiement du coupon, ou à taux variable auquel cas les investisseurs reçoivent les Paiements du coupon variables à chaque Date de paiement du coupon ou à chacune des Dates de paiement du coupon avant l'échéance. Le montant de ces Paiements du coupon variables dépend de la
--	--	---

		performance d'un Taux de référence plus, ou, le cas échéant, moins une Marge égale à un pourcentage prédéterminé, si cela est spécifié dans les Conditions définitives. Si cela est spécifié dans les Conditions définitives, le Coupon sera cependant un minimum du Coupon minimal. 2. [Rachat anticipé] Si les Conditions définitives spécifient un rachat anticipé, une vérification sera effectuée pour cette [Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à chaque Date d'observation, afin de déterminer si le prix ou le niveau de chaque Elément constitutif du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil de rachat concerné. Si c'est le cas, la [Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> sera rachetée anticipativement au Montant nominal. 3. Rachat à l'échéance, sous réserve du rachat anticipé si cela est spécifié dans les Conditions définitives] [2. Rachat à l'échéance] a) A la Date de règlement, les investisseurs reçoivent le Montant nominal si le Niveau de référence final de chaque Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Prix d'exercice correspondant ou si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Prix d'exercice correspondant mais qu'aucun Composant du panier n'a été, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière correspondante durant la Période d'observation. b) Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Prix d'exercice correspondant et qu'au moins un Composant du panier a été, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière correspondante au moins une fois durant la Période d'observation, les investisseurs reçoivent, sur la base du Multiplicateur, un Montant en espèces égal au Niveau de référence final du Composant du panier qui, sur la base du Prix d'exercice correspondant à l'échéance de la [Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i>, affiche la plus faible performance parmi tous les Composants du panier et sont ainsi exposés proportionnellement à la performance de ce Composant du panier. En échange du Paiement du coupon, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.] <i>[Si la Valeur mobilière est un Easy Reverse Convertible Worst of Basket Note (Livraison physique) (produit no. 29), insérer :</i> Le [Easy Reverse Convertible Worst of basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> est lié à la performance des Composants du panier. La façon dont cette [Easy Reverse Convertible Worst of basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> fonctionne résulte [des][des deux] caractéristiques clés suivantes : 1. Paiements du coupon La [Easy Reverse Convertible Worst of basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué à la Date de paiement du coupon ou aux Dates de paiement du coupon, ou à taux variable auquel cas les investisseurs reçoivent les Paiements du coupon variables à chaque Date de paiement du coupon ou à chacune des Dates de paiement du coupon avant l'échéance. Le montant de ces Paiements du coupon variables dépend de la performance d'un Taux de référence plus, ou, le cas échéant, moins une Marge égale à un pourcentage prédéterminé, si cela est spécifié dans les Conditions définitives. Si cela est spécifié dans les Conditions définitives, le Coupon sera cependant un minimum du Coupon minimal. 2. [Rachat anticipé] Si les Conditions définitives spécifient un rachat anticipé, une vérification sera effectuée pour cette [Easy Reverse Convertible Worst of basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à chaque Date d'observation, afin de déterminer si le prix ou le niveau de
--	--	---

		chaque Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil de rachat concerné. Si c'est le cas, la [Easy Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> sera rachetée anticipativement au Montant nominal. 3. Rachat à l'échéance, sous réserve du rachat anticipé si cela est spécifié dans les Conditions définitives] [2. Rachat à l'échéance] a) A la date de règlement les investisseurs reçoivent le Montant nominal si le Niveau de référence final de chaque Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur à la Barrière correspondante. b) Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière correspondante, les investisseurs reçoivent soit, sur la base du Multiplicateur, le Composant du panier qui, sur la base du Prix d'exercice correspondant à l'échéance de la [Easy Reverse Convertible Worst of basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i>, affiche la plus faible performance parmi tous les Composants du panier, soit les actifs correspondants au Montant de livraison physique ; les investisseurs sont ainsi exposés proportionnellement à la performance de ce Composant du panier sur la base de son Prix d'exercice. Les montants fractionnés ne sont pas livrés. Ils sont payés sous forme d'un montant correspondant en espèces dans la Devise de règlement pour chaque [Easy Reverse Convertible Worst of basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i>. En échange du Paiement du coupon, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.] <i>[Si la Valeur mobilière est un Easy Reverse Convertible Worst of Basket Note (Règlement en espèces) (produit no. 30), insérer :</i> Le [Easy Reverse Convertible Worst of basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> est lié à la performance des Composants du panier. La façon dont cette [Easy Reverse Convertible Worst of basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> fonctionne résulte [des][des deux] caractéristiques clés suivantes : 1. Paiements du coupon La [Easy Reverse Convertible Worst of basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué à la Date de paiement du coupon ou aux Dates de paiement du coupon, ou à taux variable auquel cas les investisseurs reçoivent les Paiements du coupon variables à chaque Date de paiement du coupon ou à chacune des Dates de paiement du coupon avant l'échéance. Le montant de ces Paiements du coupon variables dépend de la performance d'un Taux de référence plus, ou, le cas échéant, moins une Marge égale à un pourcentage prédéterminé, si cela est spécifié dans les Conditions définitives. Si cela est spécifié dans les Conditions définitives, le Coupon sera cependant un minimum du Coupon minimal. 2. [Rachat anticipé] Si les Conditions définitives spécifient un rachat anticipé, une vérification sera effectuée pour cette [Easy Reverse Convertible Worst of basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à chaque Date d'observation, afin de déterminer si le prix ou le niveau de chaque Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil de rachat concerné. Si c'est le cas, la [Easy Reverse Convertible Worst of basket Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> sera rachetée anticipativement et au Montant nominal. 3. Rachat à l'échéance, sous réserve du rachat anticipé si cela est spécifié dans les Conditions définitives] [2. Rachat à l'échéance] a) A la date de règlement les investisseurs reçoivent le Montant nominal si le Niveau de référence final de chaque Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur à la Barrière correspondante.
--	--	---

		b) Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la barrière correspondante, les investisseurs reçoivent, sur la base du Multiplicateur, un Montant en espèces égal au Niveau de référence final du Composant du panier qui, sur la base du Prix d'exercice correspondant à l'échéance de la [Easy Reverse Convertible Worst of basket Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant], affiche la plus faible performance parmi tous les Composants du panier et sont ainsi exposés proportionnellement à la performance de ce Composant du panier. En échange du Paiement du coupon, les investisseurs prennent le risque d'une éventuelle perte de capital.] [Si la Valeur mobilière est un Zero Coupon Note (produit no. 31), insérer:] Le [Zero Coupon Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] bénéficie d'une protection du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat à l'échéance du [Zero Coupon Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Le [Zero Coupon Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] est émis au rabais par rapport à son Montant nominal et ne portera pas d'intérêt.] [Si la Valeur mobilière est un Step Up Note (produit no. 32), insérer:] Le [Step Up Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Step Up Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Durant toute la vie du produit, les investisseurs reçoivent un Paiement du coupon à la Date de paiement du coupon ou aux Dates de paiement du coupon.] [Si la Valeur mobilière est un Step Up Note with Issuer Redemption Right (produit no. 33), insérer:] Le [Step Up Note with Issuer Redemption Right] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Step Up Note with Issuer Redemption Right] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Ce [Step Up Note with Issuer Redemption Right] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] peut être racheté anticipativement par l'Emetteur avant la Date de règlement à une ou plusieurs Date(s) de paiement du coupon spécifiée dans les Conditions définitives sans qu'aucune condition spécifique ne doive être satisfaite. Le rachat anticipé se fera au Montant nominal. Pour autant que ce [Step Up Note with Issuer Redemption Right] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] n'ait pas été racheté par l'Emetteur, les investisseurs recevront des paiements du coupon à la(aux) Date(s) de paiement du coupon. Le montant du Coupon augmente au cours de la vie du produit et est spécifié dans les Conditions définitives. Aucun autre paiement du coupon ne sera fait après un rachat anticipé.] [Si la Valeur mobilière est un Fixed Rate Interest Note (produit no. 34), insérer:] Le [Fixed Rate Interest Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Fixed Rate Interest Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Durant toute la vie du produit, les investisseurs reçoivent un Paiement du coupon à la Date de paiement du coupon ou aux Dates de paiement du coupon.]
--	--	--

		[Si la Valeur mobilière est un <i>Fixed Rate Interest Note with Issuer Redemption Right</i> (produit no. 35), insérer:] Le [Fixed Rate Interest Note with Issuer Redemption Right] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Fixed Rate Interest Note with Issuer Redemption Right] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Ce [Fixed Rate Interest Note with Issuer Redemption Right] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> peut être racheté anticipativement par l'Emetteur avant la Date de règlement à une ou plusieurs Date(s) de paiement du coupon spécifiée dans les Conditions définitives sans qu'aucune condition spécifique ne doive être satisfaite. Le rachat anticipé se fera au Montant nominal. Pour autant que ce [Fixed Rate Interest Note with Issuer Redemption Right] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> n'ait pas été racheté par l'Emetteur, les investisseurs recevront des paiements du coupon à la(aux) Date(s) de paiement du coupon.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Fixed Rate Interest Plus Note</i> (produit no. 36), insérer :] Le [Fixed Rate Interest Plus Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Fixed Rate Interest Plus Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Les investisseurs reçoivent des Paiements du coupon aux Dates de paiement du coupon durant toute la durée de vie du produit. [Si la Valeur mobilière paye un Coupon conditionnel ou un Coupon mémoire insérer la description pertinente exposée ci-dessus autrement insérer ce qui suit:] Les investisseurs reçoivent des Paiements du coupon aux Dates de paiement du coupon durant toute la durée de vie du produit. Le niveau du Coupon sera au moins égal au Coupon minimal. Le Coupon peut atteindre le Coupon bonus si le Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon bonus avant le début de la Période du coupon. Les investisseurs ne bénéficieront d'aucune autre augmentation.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Fixed Interest Rate Plus Note with Coupon Observation Date</i> (produit no. 37), insérer :] Le [Fixed Interest Rate Plus Note with Coupon Observation Date] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Fixed Interest Rate Plus Note with Coupon Observation Date] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Le niveau du Coupon sera au moins égal au Coupon minimal. Le Coupon peut atteindre le Coupon bonus si le Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon bonus à la Date d'observation du coupon. Les investisseurs ne bénéficieront d'aucune autre augmentation.] En échange d'une limitation de paiement du Coupon bonus, les investisseurs reçoivent un coupon égal au montant du Coupon minimal, même si le Sous-jacent est plus bas que celui-ci.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Fixed Coupon Note with Conditional Bonus Coupon</i> (produit no. 38), insérer :] Le [Fixed Coupon Note with Condition Bonus Coupon] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Fixed Coupon Note with Condition Bonus Coupon] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement
--	--	--

		assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Les investisseurs reçoivent des Paiements du coupon aux Dates de paiement du coupon durant toute la durée de vie du produit. Les Paiements du coupon pour le Fixed Coupon Note with Condition Bonus Coupon ont un composant conditionnel et un composant fixe (tel que spécifié dans les Conditions définitives). Dans le composant fixe du Paiement du coupon, le Fixed Coupon Note with Condition Bonus Coupon donne droit au paiement du Montant du coupon à chaque Date de paiement du coupon. Dans le composant conditionnel, le Coupon bonus sera payé si le Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur ou (iii) inférieur ou (iv) inférieur ou égal au Seuil du coupon bonus.] [Si la Valeur mobilière est un Fixed Coupon Note with Conditional Bonus Coupon CSSF (produit no. 39), insérer : Le [Fixed Coupon Note with Conditional Bonus Coupon CSSF] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Fixed Coupon Note with Conditional Bonus Coupon CSSF] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Durant toute la vie du produit, les investisseurs reçoivent les paiements du coupon aux Dates de paiement du coupon concernées. Le coupon pour le [Fixed Coupon Note with Conditional Bonus Coupon CSSF] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> est composé (i) d'une composante fixe (soit le Montant du coupon) et (ii) d'une composante conditionnelle (soit le Coupon bonus). En ce qui concerne la composante fixe du coupon, le [Fixed Coupon Note with Conditional Bonus Coupon CSSF] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> donne droit au paiement du Montant du coupon à chaque Date de paiement du coupon. En ce qui concerne la composante conditionnelle, le Coupon bonus sera payé si le Sous-jacent, à la Date de détermination du coupon bonus ou à la Date de détermination du coupon pertinente (tel que spécifié dans les Conditions Définitives), est soit (i) supérieur ou (ii) supérieur ou égal ou (iii) inférieur ou (iv) inférieur ou égal (tel que spécifié dans les Conditions Définitives) au Seuil du coupon Bonus]. [Si la Valeur mobilière est un Fix to Floating Note (produit no. 40), insérer : Le [Fix to Floating Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Fix to Floating Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Les investisseurs reçoivent des Paiements du coupon aux Dates de paiement du coupon durant toute la durée de vie du produit. Le Fix to Floating Note est assorti d'un Coupon fixe pour un nombre défini de Périodes du coupon spécifiées dans les Conditions définitives. Au cours des Périodes du coupon ultérieures, le Coupon est lié à la performance du Sous-jacent, le cas échéant, est calculé en utilisant un Facteur de multiplication prédéterminé et le cas échéant, plus ou, le cas échéant, moins une Marge égale au pourcentage de points prédéterminé, si cela est spécifié dans les Conditions définitives, et est limité au Coupon maximal, si cela est spécifié dans les Conditions définitives. Si cela est spécifié dans les Conditions définitives, le Coupon est, cependant, égal à un minimum égal au Coupon minimal. [Si la Valeur mobilière est un Fix to Floating Pure Note (produit no. 41), insérer : Le [Fix to Floating Pure Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat
--	--	--

		du [Fix to Floating Pure Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Les investisseurs reçoivent des Paiements du coupon aux Dates de paiement du coupon durant toute la durée de vie du produit. Le niveau du Coupon est lié à la performance du Sous-jacent et, le cas échéant, est calculé en utilisant un Facteur de multiplication prédéterminé et le cas échéant, plus ou, le cas échéant, moins une Marge égale au pourcentage de points prédéterminé.] <i>[Si la Valeur mobilière est un Fix to Floating Pure Note with Minimum and Maximum Amount (produit no. 42), insérer :</i> Le [Fix to Floating Pure Note with Minimum and Maximum Amount] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Fix to Floating Pure Note with Minimum and Maximum Amount] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Les investisseurs reçoivent des Paiements du coupon aux Dates de paiement du coupon durant toute la durée de vie du produit. Le niveau du Coupon est lié à la performance du Sous-jacent et, le cas échéant, est calculé en utilisant un Facteur de multiplication prédéterminé. Le Coupon s'établira alors entre un Coupon minimal et un Coupon maximal.] <i>[Si la Valeur mobilière est un Fix to Floating Note with Lock-In Minimum Coupon (produit no. 43), insérer :</i> Le [Fix to Floating Note with Lock-In Minimum Coupon] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Fix to Floating Note with Lock-In Minimum Coupon] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Les investisseurs reçoivent des Paiements du coupon aux Dates de paiement du coupon durant toute la durée de vie du produit. Le Fix to Floating Note with Lock-In Minimum Coupon bénéficie d'un Coupon fixe pour un nombre de Périodes du coupon défini spécifié dans les Conditions définitives. Pour les Périodes du coupon suivantes, le Coupon est dépendant de la performance du Sous-jacent, et déterminé à l'avance pour les Période du coupon respective à la Date de détermination des intérêts et, le cas échéant, est calculé en utilisant un Facteur de multiplication prédéterminé, si cela est spécifié dans les Conditions définitives et, le cas échéant, plus ou, le cas échéant, moins une Marge égale au pourcentage de points prédéterminé, si cela est spécifié dans les Conditions définitives, et est limité au Coupon maximal, si cela est spécifié dans les Conditions définitives. Le Coupon est, cependant, égal à un minimum égal au Coupon minimal. Le niveau du Coupon minimal est déterminé par le niveau du Coupon de la Période du coupon précédente. Si à une Date de détermination des intérêts le niveau du Coupon pour la Période du coupon respective est supérieur au niveau du Coupon minimal, le Coupon pour la Période du coupon respective sera déterminé par le Coupon minimal pour la Période du coupon suivante. Autrement, le niveau du Coupon minimal sera déterminé comme le Coupon minimal pour la Période du coupon suivante. <i>[Si la Valeur mobilière est un Fix to Floating Money Market Note (produit no. 44), insérer :</i> Le [Fix to Floating Money Market Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Fix to Floating Money Market Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Les investisseurs reçoivent des Paiements du coupon aux Dates de paiement du coupon durant toute la durée de vie du produit. Le niveau du Coupon correspond au multiple du Sous-jacent spécifié dans les Conditions définitives. Toutefois, le Coupon calculé à la Date de paiement du coupon ne peut être supérieur au Coupon maximal. Les investisseurs ne bénéficieront d'aucune augmentation supplémentaire de la valeur du Sous-jacent.]
--	--	---

		[Si la Valeur mobilière est un <i>Floater Note</i> (produit no. 45), insérer : Le [Floater Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Floater Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Les investisseurs reçoivent des Paiements du coupon aux Dates de paiement du coupon durant toute la durée de vie du produit. Le niveau du Coupon est lié au cours ou, le cas échéant, au niveau du Sous-jacent à la Date d'observation appropriées et est calculé en utilisant un facteur de multiplication prédéfini. Le Coupon s'établira alors entre un Coupon minimal et un Coupon maximal. Cela signifie que l'exposition à l'évolution positive du Sous-jacent aux Dates d'observation est limitée au Coupon maximal. [Si la Valeur mobilière est un <i>Leveraged Floater Note</i> (produit no. 46), insérer : Le [Leveraged Floater Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Leveraged Floater Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Le Paiement du coupon pour le Leveraged Floater Note est soit Conditionnel soit Fixe (tel que spécifié dans les Conditions définitives). Si un Paiement du coupon est fixe, le Leveraged Floater Note donne droit au paiement d'un Montant du coupon à une Date de paiement du coupon. Si un Paiement du Coupon est conditionnel, le Montant du coupon est égal au produit (A) du produit (i) du prix ou, le cas échéant, le niveau du Sous-jacent à la Date de détermination du coupon et (ii) du Levier (pour autant que le produit de (i) et (ii) soit sujet au maximum du Taux plafond) (B) du Montant nominal et (C) de la fraction basée sur le nombre de jour calendriers dans la Période du coupon concernée et le nombre de jours calendriers dans l'année concernée. [Si la Valeur mobilière est un <i>Inflation Indexed Note</i> (produit no. 47), insérer : Le [Inflation Indexed Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Inflation Indexed Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Les investisseurs reçoivent des Paiements du coupon aux Dates de paiement du coupon durant toute la durée de vie du produit. Le niveau du Coupon à la première Date de paiement du coupon est défini avant l'émission. A toute Date de paiement du coupon ultérieure, il est lié au prix ou, le cas échéant, au niveau du Sous-jacent à la Date de calcul du coupon appropriée, est égal au produit de la performance par un Facteur d'exposition prédéfini, si applicable, auquel est ajouté ou retranché une Marge d'un pourcentage spécifié dans les Conditions définitives, si cela est spécifié dans les Conditions définitives, et est égal au maximum du Coupon maximal si cela est spécifié dans les Conditions définitives. Si cela est spécifié dans les Conditions définitives, le Coupon sera au moins égal au Coupon minimal. [Si la Valeur mobilière est un <i>Coupon Lock In Note</i> (produit no. 48), insérer : Le [Coupon Lock In Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Coupon Lock In Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Les investisseurs reçoivent des Paiements du coupon aux Dates de paiement du coupon
--	--	---

		durant toute la durée de vie du produit. Le niveau du Coupon est égal, au multiple spécifié dans les Conditions définitives applicable d'un prix ou, le cas échéant, d'un niveau du Sous-jacent spécifié un certain nombre de Jours ouvrés avant la Période du coupon appropriée tel que spécifié dans les Conditions définitives. Toutefois, il est au moins égal au Coupon minimal. Si le Coupon calculé pour une Période du coupon tel que spécifié dans les Conditions définitives est (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur à un pourcentage spécifié dans les Conditions définitives, le Coupon pour cette Période du coupon et pour les Périodes du coupon ultérieures sera égal à un pourcentage également spécifié dans Conditions définitives. Les investisseurs ne bénéficieront d'aucune augmentation supplémentaire de la valeur du Sous-jacent. [Si la Valeur mobilière est un Lock In Note (produit no. 49), insérer : Le [Lock In Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] est lié à la performance du Sous-jacent. La façon dont ce produit fonctionne résulte de trois caractéristiques clés : 1. Paiements du coupon Le Paiement du coupon est, sous réserve de la survenance d'un Evénement de Lock In, conditionnel. Les conditions définitives spécifient si, dans le cas où le coupon conditionnel ne survient pas à une Date d'observation du coupon, un Paiement du coupon manqué sera effectué à une prochaine Date de paiement du coupon, pour autant que le coupon conditionnel ne survienne pas à une Date d'observation du coupon respective. Si le Paiement du coupon est conditionnel et : a) Si le niveau de clôture Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) supérieur ou égal au Seuil du coupon à une Date d'observation respective, les investisseurs reçoivent le Montant du coupon (Paiement du coupon) à la prochaine Date de paiement du coupon. b) Si le niveau de clôture du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon respective, aucun Paiement du coupon ne sera fait à la prochaine Date de paiement du coupon. Si cela est spécifié dans les Conditions définitives, le Paiement du coupon sera effectué à une Date de paiement du coupon, si le niveau de clôture du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon ultérieure. Si le cours de clôture du Sous-jacent n'est pas, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon ultérieure, aucun Paiement du coupon ne sera effectué en vertu du Lock In Note. Si à une des Dates d'observation du coupon un événement de Lock In se produit, le paiement d'un intérêt inconditionnel sera effectué lors du Paiement du coupon suivant cette Date d'observation du coupon et le Lock In Note donne droit au paiement d'un Montant du coupon aux Dates de paiement du coupon. 2. Evénement de Lock In Si le niveau de clôture du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil de Lock In concerné à une des Dates d'observation du coupon (Evénement de Lock In) le [Lock In Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] sera racheté au Montant nominal à la Date de règlement. De plus, lors de la survenance d'un Evénement de Lock In, le paiement d'un intérêt inconditionnel sera effectué et le [Lock In Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] donne droit au paiement d'un Montant du coupon aux Dates de paiement du coupon. 3. Rachat à l'échéance Si aucun Evénement de Lock In ne survient, les investisseurs recevront un Montant en espèces à la Date de règlement qui sera déterminé en fonction de la performance du Sous-jacent tel que suit : a) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur à la Barrière, les investisseurs recevront un Montant en espèces d'un montant égal au Montant nominal à la Date de règlement. b) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière, le Lock In Note sera exposé de manière proportionnelle à la performance négative du Sous-jacent par rapport à son Niveau de référence initial. Si les Conditions définitives le spécifient, des Paiements du coupon échus ou, si les
--	--	---

		Conditions définitives le spécifient, tout Paiement du coupon, sera fait en sus dans le cas où les conditions du coupon surviennent. Les investisseurs limitent leur rendement au Montant nominal et aux Paiements du coupon en échange d'une possibilité anticipée de lock in.] [Si la Valeur mobilière est un Altiplano Coupon Lock In Note (produit no. 50), insérer : Le [Altiplano Coupon Lock In Note][SPA] est lié à la performance du Sous-jacent. La façon dont cette Obligation fonctionne est le résultat des caractéristiques clés suivantes: 1. Paiements du coupon Le Paiement du coupon à une Date de paiement du coupon dépend de la performance du Sous-jacent à une Date d'observation du coupon: a) Si un Événement de Lock In est survenu pour la Date d'observation du coupon, le Montant du coupon égal à un pourcentage du Montant nominal (tel que spécifié dans les Conditions définitives) sera payable (Paiement du coupon) sur chaque Valeur mobilière du Montant nominal à la première Date de paiement du coupon suivant immédiatement cette Date d'observation du coupon, et à chaque Date de paiement du coupon suivant cette Date de paiement du coupon; ou b) un Événement de Lock In n'est pas survenu pour la Date d'observation du coupon, et si (i) la Performance du Sous-jacent ou de tout Composant du panier (tel que spécifié dans les Conditions définitives) pour la Date d'observation du coupon est supérieure ou égale (tel que spécifié dans les Conditions définitives) au Seuil du coupon, le Montant du coupon égal à un pourcentage du Montant nominal (tel que spécifié dans les Conditions définitives) sera payable (Paiement du coupon) sur chaque valeur mobilière du Montant nominal à la première Date de paiement du coupon suivant immédiatement cette Date d'observation du coupon; ou (ii) la Performance du Sous-jacent ou de tout Composant du panier (tel que spécifié dans les Conditions définitives) pour la Date d'observation du coupon est inférieure ou égale (tel que spécifié dans les Conditions définitives) au Seuil du coupon, le Montant du coupon sera égal à zéro et aucun Paiement du coupon ne sera fait. 2. Rachat à l'échéance Les investisseurs recevront un Montant en espèces à la Date de règlement qui sera déterminée dépendant de la Performance du Sous-jacent comme suit: a) si un Événement de Lock In est survenu à une quelconque Date d'observation, un pourcentage du Montant nominal (tel que spécifié dans les Conditions définitives); b) si aucun Événement de Lock In n'est survenu à une quelconque Date d'observation, et; (i). si la Performance du Sous-jacent ou de tout Composant du panier (tel que spécifié dans les Conditions définitives) à la Date de valorisation ou chaque Jour de négociation pendant la Période d'observation et la Date de valorisation (tel que spécifié dans les Conditions définitives) est supérieure ou égale (tel que spécifié dans les Conditions définitives) à la Barrière, les investisseurs recevront le Montant nominal (ou un pourcentage du Montant nominal tel que spécifié dans les Conditions définitives); ou (ii). si la Performance du Sous-jacent ou de tout Composant du panier (tel que spécifié dans les Conditions définitives) à la Date de valorisation ou chaque Jour de négociation pendant la Période d'observation ou la Date de valorisation (tel que spécifié dans les Conditions définitives) est inférieure ou égale à la Barrière (tel que spécifié dans les Conditions définitives), le produit (A) du Montant nominal et (B) de la différence entre (I) un, et (II) un montant égal à, (tel que spécifié dans les Conditions définitives) : (x) la différence entre (1) le Prix d'exercice, moins (2) la Performance du Sous-jacent ou du Composant du Panier le moins performant (tel que spécifié dans les Conditions définitives) à la Date de valorisation, pour autant que ce montant ne soit pas inférieur à zéro, ou (y) le quotient (1) de la différence entre le Prix d'exercice moins la Performance du Sous-jacent ou du Composant du Panier le moins performant (tel que spécifié dans les Conditions définitives) à la Date de valorisation, pour autant que ce montant ne soit pas inférieur à zéro (en tant que numérateur), divisé par (2) le Prix d'exercice du Put (en tant que dénominateur). La Performance du Sous-jacent ou d'un Composant du panier et un quelconque jour est égale au quotient du prix, niveau ou valeur concerné du Sous-jacent ou du Composant du panier pour ce jour par son Niveau de référence initial.]
--	--	--

		[Si la Valeur mobilière est un <i>Rolling Lock In plus Note</i> (produit no. 51), insérer : Le [Rolling Lock In plus Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Rolling Lock In plus Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le Rachat, qui ne se produira qu'à l'échéance, n'est pas garanti par un tiers. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Avec la [Rolling Lock In plus Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i>, les investisseurs sont exposés à la performance mensuelle du Sous-jacent. A chaque Date de valorisation mensuelle, la performance depuis la Date de valorisation immédiatement précédente est spécifiée. La performance négative est toujours prise en compte de façon illimitée. La performance positive est prise en compte jusqu'à un pourcentage spécifié dans les Conditions définitives si le Niveau de référence était, tel que spécifié dans les Conditions définitives (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Niveau de référence initial à la Date de valorisation immédiatement précédente. Sinon, la performance négative est prise en compte de façon illimitée. La performance spécifiée de cette façon est multipliée par la performance de toutes les Dates de valorisation précédentes. Si la Performance spécifiée de cette façon pour une Date de valorisation est supérieure au Seuil de Lock In suivant dans la catégorie des Niveaux de Lock In, le Montant minimal à l'échéance sera égal au Seuil de Lock In atteint. Le Montant en espèces à l'échéance est égal : a) au Montant nominal ou, s'il est supérieur, b) au Montant minimum fixé sur la base du Seuil de Lock In atteint, ou, s'il est supérieur, c) le montant fixé sur la base du produit de la performance spécifiée aux Dates de valorisation mensuelles.] [Si la Valeur mobilière est un <i>ZinsPlus Note</i> (produit no. 52), insérer : Le [ZinsPlus Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> bénéficie d'une protection totale du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [ZinsPlus Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Les investisseurs reçoivent un Paiement du coupon aux Dates de paiement du coupon durant toute la durée de vie du produit, celui-ci étant lié à la performance des diverses actions du panier d'actions qui constitue le Sous-jacent. Le Coupon s'établira entre un Coupon minimal et un Coupon maximal. Il est lié à la performance de chacune des actions du panier d'actions sous-jacent. Le Paiement du coupon est égal à la moyenne arithmétique des performances des diverses actions qui composent le panier, la performance de chacune des actions étant automatiquement plafonnée au Coupon maximal si, le Date d'observation du coupon pertinent, le cours de clôture de l'action est stable ou évolue de façon positive par rapport au Niveau de référence initial (« ZinsPlus »). En revanche, la totalité de la performance négative des actions dont le cours de clôture est inférieur au Niveau de référence initial à la Date d'observation du coupon pertinente est prise en compte dans le calcul de la performance moyenne. Si la performance moyenne du panier d'actions qui a été calculée produit un résultat inférieur au Coupon minimal, c'est le Coupon minimal qui est versé aux investisseurs. [Si la Valeur mobilière est un <i>Switchable Coupon Note</i> (produit no. 53), insérer : Si cela est spécifié dans les Conditions définitive, ce [Switchable Coupon Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> bénéficie d'une protection à 100% (ou un autre pourcentage plus élevé que 100% du Montant nominal tel que spécifié dans les Conditions définitives) du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Switchable Coupon Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à l'échéance est garantie à 100% (ou à un autre pourcentage plus élevé que 100% du Montant nominal tel que spécifié dans les Conditions définitives) du Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Si un Evènement de changement ne se produit pas à une Date d'observation du coupon (une
--	--	--

		Date d'événement de changement), les investisseurs sont exposés à la performance positive du Sous-jacent par rapport au Prix d'exercice à l'échéance. Si un Evènement de changement se produit à une Date d'événement de changement, un coupon fixe est payé à chaque Date de paiement du coupon suivant cette Date d'événement de changement, et si cela est spécifié dans les Conditions définitives, le coupon fixe pour chaque Date de paiement du coupon précédente (le cas échéant) est payé à ces Dates de paiement du coupon suivant directement. Un Evènement de changement se produit à une Date d'événement de changement si un Niveau de référence concerné ou un Niveau de référence (tel que spécifié dans les Conditions définitives) du Sous-jacent à cette Date d'événement de changement est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon.] [Si la Valeur mobilière est un Range Accrual Note (produit no. 54), insérer : Le [Range Accrual Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] bénéficie d'une protection à 100% du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Range Accrual Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Un Paiement du coupon pour le [Range Accrual Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] est soit Conditionnel soit Fixe (tel que spécifié dans les Conditions définitives). Si un Paiement du coupon est Fixe, le [Range Accrual Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] paye un Montant du coupon à la Date de paiement du coupon. Si un Paiement du coupon est Conditionnel, le Paiement du coupon est égal au produit de (i) le Pourcentage Range Accrual multiplié par le quotient de N (en tant que numérateur) et D (en tant que dénominateur), (ii) le Montant nominal et (iii) une fraction basée sur le nombre de jour calendrier dans une Période du coupon concernée et le nombre de jour calendrier dans l'année concernée. N signifie le nombre de jours calendriers dans la Période du coupon concernée pour laquelle le Niveau de référence est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur à la Barrière inférieure et, tel que spécifié dans les Conditions définitives (i) inférieur ou (ii) à inférieur ou égal à la Barrière supérieure. D signifie le nombre de jours calendriers pour une Période du coupon concernée. [Si la Valeur mobilière est un Digital Airbag Note (produit no. 55), insérer : Le [Digital Airbag Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] est lié à la performance du Sous-jacent. Les investisseurs sont exposés à la performance positive du Sous-jacent par rapport au Prix d'exercice, en prenant en compte le Facteur d'exposition, si cela est spécifié dans les Conditions définitives. En dessous du Seuil airbag, les investisseurs sont exposés à la performance négative du Sous-jacent en prenant en compte le Facteur d'exposition, si cela est spécifié dans les Conditions définitives. Si le Facteur de participation est supérieur à 100 pour cent, l'exposition subi un effet de levier. a) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Prix d'exercice, les investisseurs sont exposés à la performance positive du Sous-jacent par rapport au Prix d'exercice, si cela est applicable en fonction du Facteur d'exposition, si cela est spécifié dans les Conditions définitives. b) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Prix d'exercice, mais (i) supérieur ou (ii) supérieur ou égal au Seuil airbag, les investisseurs reçoivent le Montant nominal. c) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Seuil airbag, le [Digital Airbag Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] sera exposé à la performance négative du Sous-jacent par rapport au Prix d'exercice, si cela est applicable en fonction du Facteur d'exposition, si cela est spécifié dans les Conditions définitives.] [Si la Valeur mobilière est un Cliquet Note (produit no. 56), insérer : Le [Cliquet Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] bénéficie d'une protection à 100% du capital à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Cliquet Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce
--	--	---

		partie. Il est seulement assuré par l'Emetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Avec le [Cliquet Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i>, les investisseurs peuvent être exposés à la performance du Sous-jacent. A chaque Date d'observation, la performance depuis la Date d'observation précédant immédiatement ou, dans le cas de la première Date d'observation, la performance depuis la Date de valorisation initiale, est déterminée (chacune un Click annuel). La Performance négative est prise en compte uniquement jusqu'au plancher. La Performance positive est prise en compte, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) de manière illimitée ou (ii) jusqu'à un maximum égal au Plafond. Le Montant en espèces à l'échéance est égal au produit du Montant nominal et de la somme (i) de 100 pour cent et (ii) de la somme de chaque Click annuel, sous réserve d'un minimum égal au Montant nominal.] <i>[Si la Valeur mobilière est un Currency Note (produit no. 57), insérer :</i> Le [Currency Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> est lié à la performance du Sous-jacent. La façon dont cette [Currency Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> fonctionne résulte de deux caractéristiques clés : 1. Paiements du coupon La [Currency Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, à taux fixe, auquel cas un Coupon fixe est distribué à la Date de paiement du Coupon ou aux Dates de paiement du Coupon ou elle est à taux variable auquel cas les investisseurs reçoivent des Paiements du coupon variables à chaque Date de paiement du coupon ou à chacune des Dates de paiement du coupon. Le montant de ces Paiements du coupon dépend de la performance du Sous-jacent. Le niveau du Coupon est calculé à une Date d'observation du coupon en ajustant un Taux d'intérêt prédéterminé à la performance du Sous-jacent depuis l'émission du Currency Note. Si le Niveau de référence du Sous-jacent à une Date d'observation du coupon est inférieur à son Niveau de référence initial, le Coupon pour la Période du coupon correspondante sera supérieur au Taux d'intérêt prédéterminé. En revanche, si le Niveau de référence du Sous-jacent est supérieur à son Niveau de référence initial, le Coupon pour la Période du coupon correspondante sera inférieur au Taux d'intérêt prédéterminé. Si le Niveau de référence du Sous-jacent à une Date d'observation du coupon est égal à son Niveau de référence initial, le Coupon pour la Période du coupon correspondante sera égal au Taux d'intérêt prédéterminé. 2. Rachat à l'échéance Les investisseurs reçoivent un Montant en espèces à la Date de règlement. Ce montant dépend de la performance du Sous-jacent. Si le Niveau de référence final du Sous-jacent est inférieur à son Niveau de référence initial, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces pour chaque [Currency Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> supérieur au Montant nominal. A l'opposé, si le Niveau de référence final du Sous-jacent est supérieur à son Niveau de référence initial, le Montant en espèces sera inférieur au Montant nominal. Si le Niveau de référence final du Sous-jacent est égal à son Niveau de référence initial, le Montant en espèces sera égal au Montant nominal.] <i>[Si la Valeur mobilière est un Single Underlying Callable Note (produit no. 58), insérer :</i> Le [Single Underlying Callable Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> est lié à la performance du Sous-jacent. La façon dont cet [Single Underlying Callable Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> fonctionne résulte des caractéristiques clefs suivantes: 1. Paiements du coupon Si le [Single Underlying Callable Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> est racheté suite à l'exercice d'un Droit de rachat de l'Emetteur, les investisseurs recevront le Montant du coupon égal à un pourcentage, spécifié dans les Conditions définitives, du Montant nominal (Paiement du coupon) à la Date de paiement du coupon tombant à la Date de rachat. Autrement, aucun paiement du coupon ne sera effectué. 2. Droit de rachat de l'Emetteur Si les Conditions définitives spécifient qu'un Droit de rachat de l'Emetteur s'applique, l'Emetteur peut en notifiant les détenteurs, racheter le [Single Underlying Callable Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à toute Date de rachat. Si l'Emetteur exerce son Droit de rachat, le [Single Underlying Callable Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> sera racheté anticipativement à 100% du Montant nominal (ou à un autre pourcentage supérieur à 100% du Montant nominal, tel que spécifié dans les Conditions définitives) à la Date de rachat concernée, qui sera payable ensemble avec le Montant du coupon.
--	--	---

		3. Rachat à l'échéance, sous réserve du Droit de rachat de l'Emetteur si cela est spécifié dans les Conditions définitives À la Date de règlement, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces égal à la somme (a) de 100% du Montant nominal (ou d'un autre pourcentage supérieur à 100% du Montant nominal tel que spécifié dans les Conditions définitives) plus (b) le produit (i) du Facteur d'exposition et (ii) du plus élevé entre (A) zéro (si cela est spécifié dans les Conditions définitives) et (B) de la différence entre (I) le quotient du Niveau de référence final divisé par le Niveau de référence initial, moins (II) le Prix d'exercice.] [Si la Valeur mobilière est un Worst of Basket Callable Note (produit no. 59), insérer : Le [Worst of Basket Callable Note][insérer un autre nom commercial le cas échéant] est lié à la performance des Composants du panier. La façon dont ce [Worst of Basket Callable Note][insérer un autre nom commercial le cas échéant] fonctionne résulte des caractéristiques clefs suivantes: 1. Paiements du coupon Le Paiement du coupon payable à une Date de paiement du coupon dépend du prix ou, le cas échéant, du niveau des Composants du panier pendant la Période d'observation du coupon et à la Date de référence de la période du coupon correspondant à cette Période d'observation du coupon. Pour une Période d'observation du coupon et une Date de référence de période du coupon correspondant à cette Date d'observation du coupon: a) Si aucun Événement de barrière du coupon n'est survenu, les investisseurs recevront le Montant du coupon égal à un pourcentage spécifié du Montant nominal (Paiement du coupon) à la prochaine Date de paiement du coupon b) Si un Événement de barrière du coupon survient, le Montant du coupon sera égal à zéro et aucun Paiement du coupon ne sera effectué à la prochaine Date de paiement du coupon. Pour un Composant du panier, chaque Période d'observation du coupon tombant durant une Période d'observation du coupon et la Date de référence de la période du coupon correspondant à cette Période d'observation du coupon, un Événement barrière du coupon surviendra si (i) le prix ou, le cas échéant, le niveau de ce Composant du panier à un quelconque moment pendant cette Date d'observation du coupon ou à un quelconque moment à cette Date de référence de la période du coupon, ou (ii) le cours de clôture ou, le cas échéant, le niveau de ce Composant du panier à cette Date d'observation du coupon ou à cette Date de référence de la période du coupon est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Seuil du coupon pour ce Composant du panier. 2. Droit de rachat de l'Émetteur Si les Conditions définitives spécifient qu'un Droit de rachat de l'Emetteur s'applique; l'Emetteur peut notifier les détenteurs qu'il rachète le [Worst of Basket Callable Note][insérer un autre nom commercial le cas échéant] à chaque Date de paiement du coupon. Si l'Emetteur exerce son droit de rachat, le [Worst of Basket Callable Note][insérer un autre nom commercial le cas échéant] sera racheté anticipativement au Montant nominal à la Date de paiement du coupon concernée (Date de rachat) qui sera payable avec le Montant du coupon (le cas échéant). Si le [Worst of Basket Callable Note][insérer un autre nom commercial le cas échéant] est racheté suite à l'exercice du Droit de rachat de l'Emetteur, le Montant du coupon sera payable à la Date de paiement du coupon tombant à la Date de rachat (et aucun Montant du coupon suivant ne sera payable pour une quelconque Date de paiement du coupon tombant après la Date de rachat). 3. Rachat à l'échéance, sous réserve du droit de rachat de l'Emetteur si cela est spécifié dans les Conditions définitives a) À la Date de règlement, les investisseurs reçoivent le Montant nominal, si le prix ou, le cas échéant, le niveau de chaque Composant du panier à chaque Date d'observation pendant la Période d'observation et à la Date de valorisation est tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur à la Barrière concernée. b) Si le Prix ou, le cas échéant, le niveau d'au moins un Composant du panier à une quelconque Date d'observation pendant la Période d'observation ou à la Date de valorisation est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière concernée, les investisseurs recevront le Montant en espèces égal au produit (i) du Montant nominal et (ii) du moins élevé entre (A) un et (B) le quotient du Niveau de référence final du Composant du panier qui, par rapport à son Niveau de référence initial, a, à l'échéance, du [Worst of Basket Callable Note][insérer un autre nom commercial le cas échéant] la plus mauvaise performance de tous les
--	--	--

		Composant du panier divisé par son Niveau de référence initial. La Performance du Composant du panier est déterminée comme étant le quotient (i) de son Niveau de référence final et (ii) de son Niveau de référence initial. [Si la Valeur mobilière est un <i>Recovery Note</i> (produit no. 60), insérer:] Le [Recovery Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] est lié à la performance des Composants du panier. a) Si le Niveau de référence final de chaque Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur à la Barrière concernée, les investisseurs reçoivent 100% du Montant nominal (ou un autre pourcentage supérieur à 100% du Montant nominal tel que spécifié dans les Conditions définitives). b) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière concernée, les investisseurs reçoivent le Montant en espèces égal au produit (i) du Montant nominal et (ii) du quotient du Niveau de référence final du Composant du panier le moins performant divisé par son Niveau de référence initial, La Performance du Composant du panier est déterminée par le quotient (A) du Niveau de référence final, divisé par (B) son Niveau de référence initial.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Rainbow Return Note</i> (produit no. 61), insérer:] Le [Rainbow Return Note][insérer un autre nom commercial le cas échéant] est lié à la somme des performances pondérées des Composants du panier le plus performant, le deuxième le plus performant et le moins performant (i.e. le Rendement Rainbow). À la date de règlement, les investisseurs reçoivent 100% du Montant nominal (ou un autre pourcentage supérieur à 100% du Montant nominal tel que spécifié dans les Conditions définitives), si le Rendement Rainbow est, tel que spécifié dans les Conditions d'émission, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière. Autrement les investisseurs reçoivent un Montant en espèces égal à la somme (a) de 100% du Montant nominal (ou un autre pourcentage supérieur à 100% du Montant nominal tel que spécifié dans les Conditions définitives), plus (b) le produit (i) du Multiplicateur, (ii) du Facteur d'exposition et (iii) du Rendement Rainbow.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Currency Chooser Basket Note</i> (produit no. 62), insérer:] Ce [Currency Chooser Basket Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] bénéficie d'une protection à 100% du capital à l'échéance. Les termes "protection du capital" signifie que le rachat du [Currency Chooser Basket Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Émetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. À la Date de règlement, les investisseurs recevront un montant égal au plus élevé entre (a) le Montant nominal, et (b) le produit (i) du Multiplicateur et (ii) de la somme (A) de 100% du Montant nominal (ou un autre pourcentage supérieur à 100% du Montant nominal tel que spécifié dans les Conditions définitives) et (B) du produit (x) du Facteur d'exposition, et (y) de la moyenne arithmétique de la performance du Composant du panier le plus performant et le deuxième plus performant, sous réserve d'un minimum égal à zéro.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Steepener Note</i> (produit no. 63), insérer:] Le [Steepener Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] bénéficie d'une protection du capital totale à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat à l'échéance du [Steepener Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Émetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Si les Conditions définitives spécifient que le Droit de rachat de l'Émetteur s'applique, l'Émetteur peut, en notifiant les détenteurs racheter le [Steepener Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] à la Date de rachat sans qu'aucune condition particulière ne doive être remplie. Si l'Émetteur exerce son droit de le faire, le [Steepener Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] sera racheté par anticipation au Montant nominal à la Date de rachat. A condition que le [Steepener Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] n'ait pas été racheté par l'Émetteur, les investisseurs recevront des paiements de coupon à la
--	--	--

		(aux) Date(s) de paiement du coupon. S'il est spécifié dans les Conditions définitives, le [Steeper Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> a un Coupon fixe pour un nombre déterminé de Périodes du coupon spécifié dans les Conditions définitives. Dans les Périodes de coupon ultérieures ou, le cas échéant, s'il est spécifié dans les Conditions définitives, dans toutes les Périodes du coupon, les investisseurs reçoivent des Paiements du coupon variables à chaque Date de paiement du coupon ou à chacune des Dates de paiement du coupon pendant la durée du produit. Le montant des Paiements du coupon variables dépend de la différence entre deux Taux de référence spécifiés dans les Conditions définitives multipliée par le Facteur d'effet de levier, s'il est spécifié dans les Conditions définitives. Le Coupon sera égal au maximum du Coupon maximal et/ou au minimum du Coupon minimal, s'il est spécifié dans les Conditions définitives.] [Si la Valeur mobilière est un Steeper Note with Lock In (produit no. 64), insérer: Le [Steeper Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> bénéficie d'une protection du capital totale à l'échéance. La protection du capital signifie que le rachat du [Steeper Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à l'échéance est garanti au Montant nominal. Le rachat, qui n'aura pas lieu avant l'échéance, n'est pas garanti par une tierce partie. Il est seulement assuré par l'Émetteur et dépend de ce fait de la capacité de ce dernier à honorer ses obligations de paiement. Si les Conditions définitives spécifient que le Droit de rachat de l'Émetteur s'applique, l'Émetteur peut, en notifiant les détenteurs racheter le [Steeper Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à la Date de rachat sans qu'aucune condition particulière ne doive être remplie. Si l'Émetteur exerce son droit de le faire, le [Steeper Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> sera racheté par anticipation au Montant nominal à la Date de rachat. A condition que le [Steeper Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> n'ait pas été racheté par l'Émetteur, les investisseurs recevront des paiements de coupon à la (aux) Date(s) de paiement du coupon. S'il est spécifié dans les Conditions définitives, le [Steeper Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> a un Coupon fixe pour un nombre déterminé de Périodes du coupon spécifié dans les Conditions définitives. Dans les Périodes de coupon ultérieures ou, le cas échéant, s'il est spécifié dans les Conditions définitives, dans toutes les Périodes du coupon, les investisseurs reçoivent des Paiements du coupon variables à chaque Date de paiement du coupon ou à chacune des Dates de paiement du coupon pendant la durée du produit. Le montant des Paiements du coupon variables dépend de la différence entre deux Taux de référence spécifiés dans les Conditions définitives multipliée par le Facteur d'effet de levier, s'il est spécifié dans les Conditions définitives. Le Coupon est toutefois limité au Coupon maximal. S'il est spécifié dans les Conditions définitives, le Coupon est toutefois un minimum du Coupon minimal. Si le Coupon déterminé pour une Période du coupon est égal au Coupon maximal, le Coupon pour cette Période du coupon et toutes les Périodes du coupon ultérieures sera un Coupon fixe égal au Coupon maximal.] [Si la Valeur mobilière est un Phoenix Autocallable Note (produit no. 65), insérer: Le [Phoenix Autocallable Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> est lié à la performance du Sous-jacent. La façon dont ce produit fonctionne résulte des trois caractéristiques clefs suivantes: 1. Paiements du coupon a) Si le niveau de clôture du sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon au moins un jour pendant la Période d'observation du coupon respective, les investisseurs recevront le Montant du coupon (Paiement du coupon) à la prochaine Date de paiement du coupon. b) Si le niveau de clôture du sous-jacent n'est pas, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon au moins un jour pendant la Période d'observation du coupon respective, les investisseurs ne recevront pas de paiement du coupon à la prochaine Date de paiement du coupon. 2. Rachat anticipé Une vérification sera effectuée pour ce [Phoenix Autocallable Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à chaque Date d'observation afin de vérifier si le Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil de rachat. Si c'est le cas, le [Phoenix Autocallable Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> sera racheté anticipativement à 100% du Montant nominal (ou tout autre pourcentage supérieur à 100% du Montant nominal si cela est spécifié dans les Conditions
--	--	---

		définitives). Des paiements du coupon échus seront effectués en sus si les conditions du coupon surviennent. 3. Rachat à l'échéance S'il n'y a pas de rachat anticipé, les investisseurs recevront un Montant en espèces à la Date de règlement qui est déterminé en fonction du Niveau de référence final tel que suit: a) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur à la Barrière, les investisseurs recevront 100% du Montant nominal. b) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière, les investisseurs recevront un montant égal au produit (i) du Montant nominal et (ii) du quotient du Niveau de référence final (en tant que numérateur) par le Niveau de référence initial (en tant que dénominateur). Tout Paiements du coupon sera fait en sus si les conditions du coupon surviennent. Les investisseurs limitent leur rendement potentiel en échange d'une possibilité de rachat anticipé.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Express Autocallable Note</i> (produit no. 66), insérer: Le [Express Autocallable Note][insérer un autre nom commercial le cas échéant] est lié à la performance du Sous-jacent. La façon dont ce produit fonctionne résulte des trois caractéristiques clefs suivantes: 1. Paiements du coupon c) Si le niveau de clôture du sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, les investisseurs reçoivent le Montant du coupon spécifié à la prochaine Date de paiement du coupon. d) Si le niveau de clôture du sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, les investisseurs ne recevront pas de paiement du coupon à la prochaine Date de paiement du coupon. Le Seuil du coupon sera déterminé à une date spécifiée après la Date d'émission sur base du Niveau de référence minimal qui est le prix ou le niveau le plus bas du Sous-jacent à cette date et le Niveau de référence initial. 2. Rachat anticipé Une vérification sera effectuée pour ce [Express Autocallable Note][insérer un autre nom commercial le cas échéant] à chaque Date d'observation afin de vérifier si le Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil de rachat. Si c'est le cas, le [Express Autocallable Note][insérer un autre nom commercial le cas échéant] sera racheté anticipativement à 100% du Montant nominal (ou tout autre pourcentage supérieur à 100% du Montant nominal si cela est spécifié dans les Conditions définitives). Des paiements du coupon échus seront effectués en sus si les conditions du coupon surviennent. Le Seuil de rachat sera déterminé à une date spécifiée après la Date d'émission sur base du Niveau de référence minimal qui est le prix ou le niveau le plus bas du Sous-jacent à cette date et le Niveau de référence initial. 3. Rachat à l'échéance S'il n'y a pas de rachat anticipé, les investisseurs recevront un Montant en espèces à la Date de règlement qui est déterminé en fonction du Niveau de référence final tel que suit: c) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur à la Barrière, les investisseurs reçoivent 100% du Montant nominal. d) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière, les investisseurs recevront un montant égal au produit (i) du Montant nominal et (ii) du quotient du Niveau de référence final (en tant que numérateur) par le Niveau de référence minimal (en tant que dénominateur). Tout Paiements du coupon sera fait en sus si les conditions du coupon surviennent. La Barrière sera déterminée à une date spécifiée après la Date d'émission sur base du Niveau de référence minimal qui est le prix ou le niveau le plus bas du Sous-jacent à cette date et le Niveau de référence initial.
--	--	--

		Les investisseurs limitent leur rendement potentiel en échange d'une possibilité de rachat anticipé.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Coupon Note with Coupon Observation Dates and with European Barrier Observation (Règlement en espèces)</i> (produit no. 67), insérer : Le [Coupon Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] est lié à la performance du Sous-jacent. Les modalités de fonctionnement du produit sont définies par trois caractéristiques clés : 1. Paiements du coupon Le Paiement du coupon est (i) conditionnel ou (ii) inconditionnel tel que spécifié dans les Conditions définitives. Dans le cas d'un Paiement du coupon conditionnel, les Conditions définitives spécifient également que, si la condition du coupon ne survient pas à une Date d'observation du coupon, un Paiement du coupon manqué sera fait à une Date de paiement du coupon ultérieur, pour autant que la condition du coupon survienne à la Date d'observation du coupon concernée. Si le Paiement du coupon est conditionnel et a) si le cours de clôture du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon à une des Dates d'observation du coupon, les investisseurs recevront le Montant du coupon (Paiement du coupon) à la prochaine Date de paiement du coupon. b) si le cours de clôture du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, aucun Paiement du coupon ne sera effectué à la prochaine Date de paiement du coupon. Si cela est spécifié dans les Conditions définitives, un Paiement du coupon sera effectué une Date de paiement du coupon ultérieure si le cours de clôture du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon à une des Dates d'observation du coupon suivantes. Si le cours de clôture du Sous-jacent n'est pas, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon à une des Dates d'observation du coupon suivantes, aucun Paiement du coupon ne sera effectué en vertu du [Coupon Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant]. Si le Paiement du coupon est inconditionnel, le [Coupon Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] donne droit au paiement du Montant du coupon aux Dates de paiement du coupon. 2. Rachat anticipé Si le cours de clôture du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil de rachat concerné à une des Dates d'observation du coupon, le [Coupon Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] sera remboursé de façon anticipée au Niveau de référence spécifié. Les Paiements du coupon dus ou, si les Conditions définitives spécifient des Paiements du coupon conditionnels, tous les Paiements du coupon, seront fait en sus si les conditions du coupon sont réunies. 3. Rachat à l'échéance En l'absence de rachat anticipé, les investisseurs recevront, à la Date de règlement, un Montant en espèces, qui est calculé en fonction de la performance du Sous-jacent comme il est indiqué ci-dessous : a) Si le Niveau de référence final est (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur à la Barrière, les investisseurs recevront un Montant en espèces d'un montant égal au Niveau de référence spécifié à la Date de règlement ; b) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière, le [Coupon Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] sera exposé proportionnellement à la performance négative du Sous-jacent par rapport au Niveau de référence initial. Si les Conditions définitives le précisent, les Paiements du coupon dus ou, si les Conditions définitives spécifient des Paiements du coupon conditionnels, tout Paiement du coupon, sera fait en sus si les conditions du coupon sont réunies. Les investisseurs limitent leur rendement au Niveau de référence spécifié et aux Paiements du coupon en échange d'une possibilité de rachat anticipé.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Autocallable Note with Memory Coupon</i> (produit no. 68), insérer: Le [Autocallable Note with Memory Coupon] [insérer un autre nom commercial le cas
--	--	---

		échéant] est lié à la performance du Sous-jacent. La façon dont cet [Autocallable Note with Memory Coupon] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] fonctionne résulte des caractéristiques clefs suivantes: 1. Paiements du coupon Le Montant du coupon payable à une Date de paiement du coupon dépend du prix ou, le cas échéant, du niveau du Sous-jacent à la Date d'observation du coupon précédant immédiatement. a) Si aucun Evénement de barrière du coupon ne s'est produit à une Date d'observation du coupon, les investisseurs recevront le Montant du coupon égal au Montant de référence multiplié par la Valeur du coupon multipliée par le nombre de Dates d'observation du coupon précédant cette Date de paiement du coupon moins les Montants du coupon, le cas échéant, payés précédemment. b) Si un Evénement barrière du coupon survient à une Date d'observation du coupon, le Montant du coupon sera égal à zéro et aucun Paiement du coupon ne sera effectué à la prochaine Date de paiement du coupon. Un Evénement barrière du coupon surviendra à une Date d'observation du coupon si le prix ou, le cas échéant, le niveau du Sous-jacent à cette Date d'observation du coupon est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Seuil du coupon concerné. 2. Rachat anticipé Si les Conditions définitives spécifient un rachat anticipé, une vérification sera effectuée pour cet [Autocallable Note with Memory Coupon] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] à chaque Date d'observation afin de vérifier si le prix ou, le cas échéant le niveau du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil de rachat respectif. Si c'est le cas, le [Autocallable Note with Memory Coupon] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] sera racheté anticipativement à 100% du Montant nominal (ou à un autre montant supérieur à 100% du Montant nominal tel que spécifié dans les Conditions définitives), plus (si cela est spécifié dans les Conditions définitives) le pourcentage du Montant nominal concerné (tel que spécifié dans les Conditions définitives). 3. Rachat à l'échéance, sous réserve d'un rachat anticipé si celui-ci est spécifié dans les Conditions définitives a) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur à la Barrière concernée, les investisseurs recevront le Montant nominal. b) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière concernée, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces égal au plus élevé entre zéro et le produit (i) du Montant nominal et (ii) de un moins le plus élevé entre (I) zéro et (II) le Prix d'exercice de l'option d'achat moins la Performance du Sous-jacent. La Performance du Sous-jacent est déterminée comme le quotient (A) du Niveau de référence final par (B) son Niveau de référence initial.] [Si la Valeur mobilière est un Lookback Note (produit no. 69), insérer:] Le [Lookback Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] est lié à la performance du Sous-jacent. La façon dont cet [Lookback Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] fonctionne résulte des caractéristiques clefs suivantes: 1. Paiements du coupon a) Si la performance du Sous-jacent basée sur le prix de clôture officiel le plus bas ou, le cas échéant, le niveau de clôture du Sous-jacent pendant la Période Lookback est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieure ou (ii) égale ou supérieure au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, les investisseurs recevront le Montant du coupon (Paiement du coupon) à la prochaine Date de paiement du coupon. b) Si la performance du Sous-jacent basée sur le prix de clôture officiel le plus bas ou, le cas échéant, le niveau de clôture du Sous-jacent pendant la Période Lookback est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieure ou (ii) inférieure ou égale au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, aucun Paiement du coupon ne sera effectué à la prochaine Date de paiement du coupon. 2. Rachat anticipé Si la performance du Sous-jacent basée sur le prix de clôture officiel le plus bas ou, le cas échéant, le niveau de clôture du Sous-jacent pendant la Période Lookback est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieure ou (ii) égale ou supérieure au Seuil du coupon à la Date d'observation, le [Lookback Note] [insérer un autre nom commercial le cas
--	--	--

		échéant] sera racheté anticipativement au Montant nominal. Tout Paiement du coupon sera fait en sus si les conditions du coupon surviennent. 3. Rachat à l'échéance En l'absence de rachat anticipé, les investisseurs recevront, à la Date de règlement, un Montant en espèces, qui est calculé en fonction de la performance du Sous-jacent comme il est indiqué ci-dessous : a) Si le Niveau de référence final est (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur à la Barrière, les investisseurs recevront le Montant nominal à la Date de règlement ; b) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière, le [Lookback Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] sera exposé proportionnellement à la performance négative du Sous-jacent par rapport au prix de clôture officiel le plus bas ou, le cas échéant, par rapport au niveau de clôture du Sous-jacent pendant la Période Lookback. Si les Conditions définitives le précisent, les Paiements du coupon dus ou, tout Paiement du coupon, sera fait en sus si les conditions du coupon sont réunies. Les investisseurs limitent leur rendement au Montant nominal et aux Paiements du coupon en échange d'une possibilité de rachat anticipé.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Currency Express Note</i> (produit no. 70), insérer : Une vérification sera effectuée pour ce [Currency Express Note][insérer un autre nom commercial le cas échéant] à chaque Date d'observation (autre qu'une Date d'observation tombant à une Date de valorisation, si cela est spécifié dans les Conditions définitives) afin de vérifier si le Sous-jacent à cette date est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Seuil de rachat concerné. Si c'est le cas, le [Currency Express Note][insérer un autre nom commercial le cas échéant] sera racheté anticipativement au Montant en espèces concerné. La pratique du marché pour présenter les taux de change est que les taux de change sont définis comme la performance inverse de la Devise étrangère, i.e. un Sous-jacent montant signifie une dépréciation de la Devise étrangère par rapport la Devise de base et inversement, un Sous-jacent en déclin signifie une appréciation de la Devise étrangère par rapport à la Devise de base. En conséquence, les investisseurs sont exposés de manière inverse à la performance du Sous-jacent. S'il n'y a pas de rachat anticipé, les investisseurs recevront un Montant en espèces à la Date de règlement qui est déterminé en fonction du Niveau de référence final tel que suit: a) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Seuil de rachat (qui correspond à la dernière Date d'observation) (i.e. la Devise étrangère reste stable par rapport à la Devise de base ou subi une appréciation par rapport à la Devise de base), les investisseurs reçoivent le Montant en espèces spécifié à la Date de règlement. b) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil de rachat mais est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière; les investisseurs recevront le Montant nominal à la Date de règlement. c) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur à la Barrière, les investisseurs seront exposés de manière proportionnelle à la performance du Sous-jacent (dépréciation de la Devise étrangère par rapport à la Devise de base) par rapport au Niveau de référence initial. Les investisseurs limitent leur rendement potentiel aux Montants en espèces en échange d'une possibilité de rachat anticipé.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Worst of Basket Autocallable Note</i> (produit no. 71), insérer : Le [Worst of Basket Autocallable Note][insérer un autre nom commercial le cas échéant] est lié à la performance des Composants du panier. La façon dont ce [Worst of Basket Autocallable Note][insérer un autre nom commercial le cas échéant] fonctionne résulte des caractéristiques clefs suivantes: 1. Paiements du coupon Le Paiement du coupon à une Date de paiement du coupon dépend du prix ou, le cas échéant, du niveau des Composants du panier à la Date d'observation du coupon précédant immédiatement. a) Si aucun Événement barrière du coupon pour un quelconque Composant du panier n'est survenu à une Date d'observation du coupon, les investisseurs recevront le
--	--	--

		Montant du coupon égal à un pourcentage spécifié du Montant nominal (Paiement du coupon) à la prochaine Date de paiement du coupon (où, si cela est spécifié dans les Conditions définitives, un tel pourcentage peut être différent pour chaque Date de paiement du coupon). b) Si un Evénement barrière du coupon pour au moins un Composant du panier est survenu à une Date d'observation du coupon, le Montant du coupon sera égal à zéro et aucun Paiement du coupon ne sera effectué à la prochaine Date de paiement du coupon, ou (si cela est spécifié dans les Conditions définitives) les investisseurs recevront le Montant du coupon égal à un pourcentage spécifié du Montant nominal (Paiement du coupon inférieur) à la prochaine Date de paiement du coupon (où, si cela est spécifié dans les Conditions définitives, ce pourcentage peut être différent pour chaque Date de paiement du coupon). Un Evénement barrière du coupon survient à une Date d'observation du coupon si le prix ou, le cas échéant, le niveau d'au moins un Composant du panier à cette Date d'observation du coupon est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Seuil du coupon concerné. 2. Rachat anticipé Si les Conditions définitives spécifient un rachat anticipé, une vérification sera effectuée pour ce [Worst of Basket Autocallable Note][insérer un autre nom commercial le cas échéant] à chaque Date d'observation afin de vérifier si le prix ou, le cas échéant, le niveau de chaque Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil de rachat concerné. Si c'est le cas, le [Worst of Basket Autocallable Note][insérer un autre nom commercial le cas échéant] sera racheté à 100% du Montant nominal (ou à un autre pourcentage supérieur à 100% du Montant nominal tel que spécifié dans les Conditions définitives), plus (si cela est spécifié dans les Conditions définitives) le pourcentage concerné du Montant nominal (tel que spécifié dans les Conditions définitives). 3. Rachat à l'échéance, sous réserve d'un rachat anticipé si cela est spécifié dans les Conditions définitives a) À la Date de règlement, les investisseurs reçoivent le Montant nominal, si le Niveau de référence de chaque Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (i) égal ou supérieur à la Barrière concernée. b) Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière concernée, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces égal au produit (i) du Montant nominal et (ii) du quotient du Niveau de référence final de chaque Composant du panier qui, par rapport à son Niveau de référence concerné, a, à l'échéance, du [Worst of Basket Autocallable Note][insérer un autre nom commercial le cas échéant], la pire performance de tous les Composants du panier divisé par son Niveau de référence initial. La performance d'un Composant du panier est déterminée comme le quotient (A) de la différence entre son Niveau de référence final et de son Niveau de référence initial, par (B) son Niveau de référence initial.] [Si la Valeur mobilière est un Autocallable Note Worst of Basket (with instalment redemption) (produit no. 72), insérer : Le [Autocallable Note (with instalment redemption)][insérer un autre nom commercial le cas échéant] est lié à la performance des Composants du panier. La façon dont cet [Autocallable Note (with instalment redemption)][insérer un autre nom commercial le cas échéant] fonctionne résulte de trois caractéristiques clefs: 1. Rachat par tranche Le [Autocallable Note (with instalment redemption)][insérer un autre nom commercial le cas échéant] sera partiellement racheté pour la proportion du Montant nominal via le paiement d'un Montant en espèces par tranche à la Date de règlement des tranches. Additionnellement, les investisseurs recevront un Montant du coupon calculé sur base de la portion du Montant nominal dû à cette date. 2. Rachat anticipé Une vérification sera effectuée pour cet [Autocallable Note (with instalment redemption)][insérer un autre nom commercial le cas échéant] à chaque Date d'observation afin de vérifier si le prix ou, le cas échéant, le niveau du Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Prix d'exercice concerné. Si c'est le cas, le [Autocallable Note (with instalment redemption)][insérer un autre nom commercial le cas échéant] sera racheté anticipativement au Montant en espèces final. 3. Rachat à l'échéance Sous réserve d'un rachat anticipé, le [Autocallable Note (with instalment redemption)][insérer
--	--	--

		<i>un autre nom commercial le cas échéant</i>] est racheté à l'échéance : a) Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière concernée, les investisseurs reçoivent un montant égal au produit de la portion du Montant nominal qui n'avait pas encore été racheté à la Date de rachat par tranche et de la Performance du Composant du panier qui, par rapport à son Niveau de référence initial, a, à l'échéance du [Autocallable Note (with instalment redemption)][insérer un autre nom commercial le cas échéant] la plus mauvaise performance de tous les Composants du panier. b) Si le Niveau de référence final de tous les Composants du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur à la Barrière concernée, les investisseurs reçoivent la portion du Montant nominal qui n'avait pas encore été rachetée à la Date du rachat par tranche.] [Si la Valeur mobilière est un Autocallable Note with Knock Out Barrier (produit no. 73), insérer : Le [Autocallable Note with Knock Out Barrier][insérer un autre nom commercial le cas échéant] est lié à la performance des Composants du panier. La façon dont cet [Autocallable Note with Knock Out Barrier][insérer un autre nom commercial le cas échéant] fonctionne résulte des caractéristiques clefs suivantes: 1. Paiements du coupon Le Montant du coupon payable à une Date de paiement du coupon dépend du Niveau de référence des Composants du panier à la Date d'observation précédant immédiatement. Si le Niveau de référence de chaque Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon concerné, le [Autocallable Note with Knock Out Barrier][insérer un autre nom commercial le cas échéant] donne droit au paiement d'un Montant du coupon égal au pourcentage, spécifié dans les Conditions définitives, du Montant nominal (Paiement du coupon) à la prochaine Date de paiement du coupon. Afin d'écarter tout doute, si le Seuil de rachat spécifié dans les Conditions définitives est égal ou supérieur au Seuil du coupon spécifié dans les Conditions définitives, alors, si un Evénement de Knock Out est survenu à une Date d'observation, un montant du coupon pour la Date d'observation à laquelle cet Evénement de Knock Out est survenu devra être payé à la prochaine Date de paiement du coupon suivant immédiatement et aucun autre montant du coupon ne sera payable par après. 2. Rachat anticipé Si cela est spécifié dans les Conditions définitives, une vérification sera effectuée pour le [Autocallable Note with Knock Out Barrier][insérer un autre nom commercial le cas échéant] à chaque Date d'observation (autre que la Date d'observation prévue tomber à la Date de valorisation), afin de vérifier si le Niveau de référence de chaque Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil de rachat concerné (un Evénement de Knock Out). Si un Evénement de Knock Out survient, le [Autocallable Note with Knock Out Barrier][insérer un autre nom commercial le cas échéant] sera racheté anticipativement au Montant en espèces concerné, qui est un montant égal à 100% du Montant nominal (ou un autre pourcentage supérieur à 100% du Montant nominal tel que spécifié dans les Conditions définitives), plus (si cela est spécifié dans les Conditions définitives) le pourcentage concerné du Montant nominal (tel que spécifié dans les Conditions définitives). 3. Rachat à l'échéance Sous réserve d'un rachat anticipé (tel que spécifié dans les Conditions définitives), les investisseurs reçoivent un Montant en espèces à la Date de règlement, dont le montant dépend du Niveau de référence final des Composants du panier. a) Si le Niveau de référence final de chaque Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur à la Barrière concernée, le Montant en espèce sera égal à 100% du Montant nominal (ou à un autre pourcentage supérieur à 100% du Montant nominal tel que spécifié dans les Conditions définitives). b) Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière concernée, le Montant en espèces sera égal au produit (i) du Montant nominal et (ii) du quotient du Niveau de référence final du Composant du panier qui, par rapport à son Niveau de référence initial respectif, a, à l'échéance du [Autocallable Note with Knock Out Barrier][insérer un autre nom commercial le cas échéant] la plus mauvaise performance de tous les Composants du panier divisé par son Niveau de référence initial. La Performance d'un Composant du panier est déterminée comme le quotient (A) de son
--	--	--

		Niveau de référence final, divisé par (B) son Niveau de référence initial.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Express Autocallable Note on a Basket</i> (produit no. 74), insérer : Le [Express Autocallable Note on a Basket] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] est lié à la Performance des Composants du panier. La façon dont ce [Express Autocallable Note on a Basket] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] fonctionne résulte des caractéristiques clefs suivantes: 1. Rachat anticipé Si les Conditions définitives spécifient un rachat anticipé, une vérification sera effectuée pour cet [Express Autocallable Note on a Basket] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] à chaque Date d'observation (autre que la Date d'observation prévue tomber à la Date de valorisation, si cela est spécifié dans les Conditions définitives), afin de vérifier si le Niveau de référence de chaque Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil de rachat concerné (un « Événement de rachat »). Si un Événement de rachat se produit, le [Express Autocallable Note on a Basket] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] sera racheté anticipativement à 100% du Montant nominal (ou à un autre pourcentage supérieur à 100% tel que spécifié dans les Conditions définitives), et si cela est spécifié dans les Conditions définitives, plus un coupon du rachat égal à un pourcentage du Montant nominal (tel que spécifié dans les Conditions définitives). 2. Rachat à l'échéance Sous réserve d'un rachat anticipé (si cela est spécifié dans les Conditions définitives), les investisseurs recevront un Montant en espèces à la Date de règlement qui est déterminé en fonction du Niveau de référence final des Composants du panier tel que suit: a) si le Niveau de référence final de chaque Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Prix d'exercice concerné, les investisseurs reçoivent 100% du Montant nominal (ou un autre pourcentage supérieur au Montant nominal tel que spécifié dans les Conditions définitives), et si cela est spécifié dans les Conditions définitives, plus un montant additionnel égal à un pourcentage du Montant nominal (tel que spécifié dans les Conditions définitives); b) si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Prix d'exercice concerné et si le Niveau de référence final de chaque Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur à la Barrière, les investisseurs reçoivent 100% du Montant nominal (ou un pourcentage supérieur à 100% du Montant nominal tel que spécifié dans les conditions définitives); ou c) si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière respective, les investisseurs recevront un montant égal au produit (i) du Montant nominal et (ii) du quotient du Niveau de référence final du Composant du panier qui, par rapport à son Niveau de référence initial respectif, a, à l'échéance du [Express Autocallable Note on a Basket] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] la plus mauvaise performance de tous les Composants du panier divisé par son Niveau de référence initial, pour autant que le Montant en espèces ne soit pas supérieur au Montant maximal spécifié dans les Conditions définitives et qu'il ne soit pas inférieur au Montant minimal spécifié dans les Conditions définitives. La Performance d'un Composant du panier est déterminée comme le quotient de son Niveau de référence final, divisé par son Niveau de référence initial.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Autocallable Note on a Basket Average (with instalment redemption)</i> (produit no. 75), insérer : Le [Autocallable Note on a Basket Average (with instalment redemption)] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] est lié à la performance des Composants du panier. La façon dont ce [Autocallable Note on a Basket Average (with instalment redemption)] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] fonctionne résulte de deux caractéristiques clefs: 1. Rachat par tranche Le [Autocallable Note on a Basket Average (with instalment redemption)] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] sera partiellement racheté pour la portion du Montant nominal par le paiement d'un Montant en espèces par tranche à la Date de règlement des tranches. Additionnellement, les investisseurs recevront un Montant du coupon calculé sur base de la portion du Montant nominal dû à cette date ou à la Date de Paiement du coupon
--	--	---

		(tel que spécifié dans les Conditions définitives). Sous réserve d'un rachat anticipé, tel que spécifié dans les Conditions définitives, le [Autocallable Note on a Basket Average (with instalment redemption)] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] est racheté à l'échéance : a) si la Performance à la Dernière date d'observation est inférieure ou inférieure ou égale (tel que spécifié dans les Conditions définitives) à la Barrière, les investisseurs reçoivent à la Date de règlement final pour la Dernière date d'observation un montant égal au produit de la portion du Montant nominal qui n'a pas déjà été rachetée à la Date de règlement par tranche (c.-à-d. le Montant résiduel) et de la Performance, limité à un maximum du Montant résiduel; ou b) si la Performance à la Dernière date d'observation est supérieure ou supérieure ou égale (tel que spécifié dans les Conditions définitives) à la Barrière, les investisseurs reçoivent à la Date de règlement final pour la Dernière date d'observation un montant égal à la portion du Montant nominal qui n'a pas déjà été rachetée à la Date de règlement par tranche (c.-à-d. le Montant résiduel)] 2. Rachat anticipé Une vérification sera effectuée pour cet [Autocallable Note on a Basket Average (with instalment redemption)] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] à chaque Date d'observation afin de vérifier si la Performance est supérieure ou égale ou supérieure (tel que spécifié dans les Conditions définitives) à l'Exercice pour cette Date d'observation. Si la Performance est supérieure ou égale ou supérieure (tel que spécifié dans les Conditions définitives), l'Exercice pour cette Date d'observation du [Autocallable Note on a Basket Average (with instalment redemption)] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] sera racheté plus tôt à la Date de règlement concernée au Montant en espèces final pour cette Date d'observation.] [Si la Valeur mobilière est un Autocallable Note with Conditional Coupons (produit no. 76), insérer : Le [Autocallable Note with Conditional Coupons] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] est lié à la performance du Sous-jacent. La façon dont ce [Autocallable Note with Conditional Coupons] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] fonctionne résulte des caractéristiques clefs suivantes: 1. Paiements du coupon Le Montant du coupon payable à une Date de paiement du coupon dépend de la valeur, du prix ou du niveau (tel que spécifié dans les Conditions définitives) du Sous-jacent à la Date d'observation qui précède immédiatement. a) Si la Performance du Sous-jacent à une Date d'observation est supérieure ou supérieure ou égale (tel que spécifié dans les Conditions définitives) au Seuil du coupon supplémentaire, les investisseurs recevront à la Date de paiement du coupon qui suit immédiatement un Montant du coupon égal au produit (i) du Montant nominal et (ii) de la somme du Coupon supplémentaire plus le Coupon; b) Si la Performance du Sous-jacent à une Date d'observation est inférieure ou égale ou inférieure (telle que spécifié dans les Conditions définitives) au Seuil du coupon supplémentaire mais supérieure ou supérieure ou égale (telle que spécifié dans les Conditions définitives) au Seuil du coupon, les investisseurs recevront à la Date de paiement du coupon qui suit immédiatement un Montant du coupon égal au produit (i) du Montant nominal et (ii) du Coupon; c) Si la Performance du Sous-jacent à une Date d'observation est inférieure ou égale ou inférieure (telle que spécifié dans les Conditions définitives) au Seuil du coupon, le Montant du coupon sera nul et aucun Montant du coupon ne sera payé à la Date de paiement du coupon qui suit immédiatement La Performance du Sous-jacent à une Date d'observation est déterminée comme le quotient de (A) la valeur, le prix ou le niveau (tel que spécifié dans les Conditions définitives) du Sous-jacent à une Date d'observation, et (B) son Niveau de référence initial. 2. Rachat anticipé Une vérification sera effectuée pour cet [Autocallable Note with Conditional Coupons] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] à chaque Date d'observation autre que la Date de valorisation afin de vérifier si la Performance du Sous-jacent est supérieure ou supérieure ou égale (telle que spécifié dans les Conditions définitives) au Seuil de rachat pour cette Date d'observation (un « Événement de rachat »). Si un Événement de rachat survient, le [Autocallable Note with Conditional Coupons] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] sera remboursé par anticipation à un Montant en espèces égal au produit (a) du Montant nominal et (b) de la somme du Niveau de rachat autocall pour cette Date d'observation et du Coupon supplémentaire autocall pour cette Date d'observation
--	--	---

		3. Rachat à l'échéance, sous réserve d'un rachat anticipé Si la Performance finale du Sous-jacent : a) est supérieure ou égale (telle que spécifié dans les Conditions définitives) au Seuil de rachat pour la Date d'observation tombant à la Date de valorisation, les investisseurs reçoivent à la Date de règlement un Montant en espèces égal au produit (i) du Montant nominal et (ii) de la somme de (A) un plus (B) le Coupon supplémentaire final; b) est inférieure ou égale (tel que spécifié dans les Conditions définitives) au Seuil de rachat pour la Date d'observation tombant à la Date de valorisation mais supérieure ou égale (tel que spécifié dans les Conditions définitives) à la Barrière, l'investisseur reçoit à la Date de règlement un Montant en espèces égal au Montant nominal; ou c) est inférieure ou égale (tel que spécifié dans les Conditions définitives) à la Barrière, les investisseurs reçoivent à la Date de règlement un Montant en espèces égal au plus élevé entre zéro et le produit (i) du Montant nominal et (ii) un moins le plus élevé entre (A) zéro, et (B) le Prix d'exercice Put moins la Performance finale du Sous-jacent La Performance finale du Sous-jacent est déterminée comme le quotient (A) de son Niveau de référence final, et (B) de son Niveau de référence initial.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Express Note (Physical Delivery)</i> (produit no. 77), insérer : Le [Express Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> est lié à la performance du Sous-jacent. La façon dont ce [Express Note (Physical Delivery)] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> fonctionne résulte des caractéristiques clés suivantes: 1. Paiements du coupon Le Paiement du coupon est (i) conditionnel ou (ii) inconditionnel tel que spécifié dans les Conditions définitives. Dans le cas d'un Paiement du coupon conditionnel, les Conditions définitives spécifient également si, au cas où la condition du coupon ne survient pas à une Date d'observation du coupon, un Paiement du coupon manqué sera fait à une Date de paiement du coupon ultérieure, pour autant que la condition du coupon survienne à la Date d'observation du coupon concernée. Si le Paiement du coupon est conditionnel et a) si le cours de clôture du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon à une des Dates d'observation du coupon, les investisseurs recevront le Montant du coupon (Paiement du coupon) à la prochaine Date de paiement du coupon. b) si le cours de clôture du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, aucun Paiement du coupon ne sera effectué à la prochaine Date de paiement du coupon. S'il est spécifié dans les Conditions définitives, le Paiement du coupon sera effectué une Date de paiement du coupon ultérieure si le cours de clôture du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon à une des Dates d'observation du coupon suivantes. Si le cours de clôture du Sous-jacent n'est pas, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon à aucune des Dates d'observation du coupon suivantes, aucun Paiement du coupon ne sera effectué en vertu du [Express Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i>. Si le Paiement du coupon est inconditionnel, le [Express Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> donne droit au paiement du Montant du coupon aux Dates de paiement du coupon. 2. Rachat anticipé Si les Conditions définitives spécifient un rachat anticipé, une vérification sera effectuée pour cette [Express Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> à chaque Date d'observation, afin de déterminer si le prix ou le niveau du Sous-jacent est (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil de rachat. Si c'est le cas, le [Express Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i> sera racheté anticipativement au Montant nominal. 3. Rachat à l'échéance, sous réserve d'un rachat anticipé s'il est spécifié dans les Conditions définitives a) À la Date de règlement, les investisseurs reçoivent le Montant nominal si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur à la Barrière. b) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) égal ou inférieur à la Barrière, les investisseurs reçoivent le Sous-jacent sur base du Multiplicateur ou, le cas échéant, des actifs spécifiés comme le Montant de
--	--	--

		livraison physique et de ce fait participant 1:1 dans la performance du Sous-jacent basée sur l'Exercice. Les montant fractionnels ne sont pas livrés, mais sont payés sous la forme d'un paiement en espèce correspondant dans la Devise de règlement pour chaque [Express Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant]. Si les Conditions définitives le spécifient, les Paiements du coupon dus ou, si les Conditions définitives spécifient des Paiements de coupon conditionnels, tous les Paiements du coupon, seront effectués en plus si les conditions du coupon se produisent. Les investisseurs limitent leur rendement au Montant nominal et aux Paiements du coupon en échange de la possibilité de rachat anticipé]. [Si la Valeur mobilière est un Express Note (Cash Settlement) (produit no. 78), insérer : Le [Express Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] est lié à la performance du Sous-jacent. La façon dont ce [Express Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] fonctionne résulte des caractéristiques clefs suivantes: Si le Paiement du coupon est conditionnel et a) si le cours de clôture du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon à une des Dates d'observation du coupon, les investisseurs recevront le Montant du coupon à la prochaine Date de paiement du coupon. b) si le cours de clôture du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Seuil du coupon à une Date d'observation du coupon, aucun Paiement du coupon ne sera effectué à la prochaine Date de paiement du coupon. S'il est spécifié dans les Conditions définitives, le Paiement du coupon sera effectué une Date de paiement du coupon ultérieure si le cours de clôture du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon à une des Dates d'observation du coupon suivantes. Si le cours de clôture du Sous-jacent n'est pas, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil du coupon à aucune des Dates d'observation du coupon suivantes, aucun Paiement du coupon ne sera effectué en vertu du [Express Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant]. Si le Paiement du coupon est inconditionnel, l'[Express Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] donne droit au paiement du Montant du coupon aux Dates de paiement du coupon. 2. Rachat anticipé Si les Conditions définitives spécifient un rachat anticipé, une vérification sera effectuée pour cette [Express Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] à chaque Date d'observation, afin de déterminer si le prix ou le niveau du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur au Seuil de rachat. Si c'est le cas, le [Express Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant] sera racheté anticipativement au Montant nominal. 3. Rachat à l'échéance, sous réserve d'un rachat anticipé s'il est spécifié dans les Conditions définitives a) À la Date de règlement, les investisseurs reçoivent le Montant nominal si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur à la Barrière. b) Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) égal ou inférieur à la Barrière, les investisseurs reçoivent un Montant en espèces égal au Niveau de référence final tenant compte du Multiplicateur, et participant 1:1 dans la performance du Sous-jacent basée sur l'Exercice. Si les Conditions définitives le spécifient, les Paiements du coupon dus ou, si les Conditions définitives spécifient des Paiements de coupon conditionnels, tous les Paiements du coupon, seront effectués en plus si les conditions du coupon se produisent. Les investisseurs limitent leur rendement au Montant nominal et aux Paiements du coupon en échange de la possibilité de rachat anticipé]. [Insérer si approprié:] Le Sous-jacent est déterminé dans la Monnaie de référence; les montants déterminés de la sorte seront convertis dans la Monnaie de règlement sur base du Taux de change pertinent.] [Insérer si approprié:] [Le Warrant [●]] [L'Obligation [●]] [L'Obligation [●] Reverse Convertible] est une monnaie protégée [à l'échéance], à savoir même Si le Sous-jacent est déterminé dans la Monnaie de référence, [les montants déterminés de la sorte seront convertis de manière proportionnelle dans la Monnaie de règlement] [le Montant en espèce
--	--	---

est déterminé [dans la Monnaie de règlement] sans référence aux mouvements du taux de change [entre la Monnaie de référence et la Monnaie de règlement] [sur la base de la performance du Sous-jacent uniquement]] [le nombre de sous-jacents ou d'actifs à livrer sont déterminés de la sorte et chaque Montant d'actualisation sera converti sans référence au mouvement du taux de change entre la Monnaie de référence et la Monnaie de règlement avant l'échéance] [insérer le langage approprié correspondant pour les paniers] (quanto).]

[Insérer si approprié:] La détermination [du Niveau de référence initial [et] [du Niveau de référence final] est basée sur la moyenne arithmétique des [prix] [niveaux] du Sous-jacent [respectivement] [aux Dates d'évaluation initiale] [et] [aux Dates d'évaluation].

[Avant l'échéance, les investisseurs ne recevront aucun revenu courant tel que des intérêts.] [De même, les investisseurs] [Les investisseurs] ne peuvent pas faire valoir de droits [concernant le Sous-jacent] [dérivant du Sous-jacent] [concernant des Constituants du panier] [dérivant des Constituants du panier] [(p. ex. des droits de vote[, dividendes])].]

[Supprimer les termes qui ne sont pas nécessaires pour la description du produit:]

[Seuil airbag]	[]*
[Barrière]	[]*
[Devise de base]	[]*
[Montant bonus]	[]*
[Niveau bonus]	[]*
[Coupon bonus]	[]*
[Seuil du coupon bonus]	[]*
[Plafond]	[]*
[Montant en espèces]	[]*
[Coupon]	[]*
[Coupon 1]	[]*
[Coupon 2]	[]*
[Coupon 3]	[]*
[Montant du coupon]	[]*
[Barrière du coupon]	[]*
[Événement barrière du coupon]	[]*
[Date de détermination du coupon]	[]*
[Diviseur du coupon]	[]*
[Date[s] d'observation du coupon]	[]*
[Période d'observation du coupon]	[]*
[Date de paiement du coupon]	[]*
[Période du coupon]	[]*
[Date de la période de référence du coupon]	[]*
[Seuil du coupon]	[]*
[Devise étrangère]	[]*
[Niveau de référence initial]	[]*
[Date de valorisation initiale]	[]*
[Montant en espèces par tranche]	[]*
[Date de règlement par tranche]	[]*
[Date d'émission]	[]*
[Événement de Knock Out]	[]*
[Événement de Lock In]	[]*
[Lock In Step]	[]*

		<table border="1"> <tr><td>[Seuil de Lock In]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Période Lookback]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Barrière inférieure]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Barrière inférieure du coupon]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Marge]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Montant maximal]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Coupon maximal]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Montant minimal]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Coupon minimal]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Niveau de référence minimal]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Multiplicateur]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Montant nominal]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Date(s) d'observation]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Période d'observation]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Montant de protection partielle du capital]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Facteur d'exposition]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Montant de livraison physique]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Pourcentage Range Accrual]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Date de rachat]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Droit de rachat de l'émetteur]</td><td>[Oui][Non]*</td></tr> <tr><td>[Seuil de rachat]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Taux de référence]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Devise de règlement]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Prix d'exercice]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Evénement de changement]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Date de l'événement de changement]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Barrière supérieure]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Barrière supérieure du coupon]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Date de valorisation]</td><td>[]*</td></tr> <tr><td>[Ile cas échéant, insérer des termes additionnels]</td><td>[]*</td></tr> </table> Concernant les Valeurs mobilières multicatégories insérer en plus le tableau suivant de vue d'ensemble des informations pertinentes et compléter pour chaque catégorie de Titres : <table border="1"> <tr> <td>ISIN</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>[]</td> <td>[]</td> <td>[]</td> <td>[]</td> </tr> </table>	[Seuil de Lock In]	[]*	[Période Lookback]	[]*	[Barrière inférieure]	[]*	[Barrière inférieure du coupon]	[]*	[Marge]	[]*	[Montant maximal]	[]*	[Coupon maximal]	[]*	[Montant minimal]	[]*	[Coupon minimal]	[]*	[Niveau de référence minimal]	[]*	[Multiplicateur]	[]*	[Montant nominal]	[]*	[Date(s) d'observation]	[]*	[Période d'observation]	[]*	[Montant de protection partielle du capital]	[]*	[Facteur d'exposition]	[]*	[Montant de livraison physique]	[]*	[Pourcentage Range Accrual]	[]*	[Date de rachat]	[]*	[Droit de rachat de l'émetteur]	[Oui][Non]*	[Seuil de rachat]	[]*	[Taux de référence]	[]*	[Devise de règlement]	[]*	[Prix d'exercice]	[]*	[Evénement de changement]	[]*	[Date de l'événement de changement]	[]*	[Barrière supérieure]	[]*	[Barrière supérieure du coupon]	[]*	[Date de valorisation]	[]*	[Ile cas échéant, insérer des termes additionnels]	[]*	ISIN				[]	[]	[]	[]
[Seuil de Lock In]	[]*																																																																					
[Période Lookback]	[]*																																																																					
[Barrière inférieure]	[]*																																																																					
[Barrière inférieure du coupon]	[]*																																																																					
[Marge]	[]*																																																																					
[Montant maximal]	[]*																																																																					
[Coupon maximal]	[]*																																																																					
[Montant minimal]	[]*																																																																					
[Coupon minimal]	[]*																																																																					
[Niveau de référence minimal]	[]*																																																																					
[Multiplicateur]	[]*																																																																					
[Montant nominal]	[]*																																																																					
[Date(s) d'observation]	[]*																																																																					
[Période d'observation]	[]*																																																																					
[Montant de protection partielle du capital]	[]*																																																																					
[Facteur d'exposition]	[]*																																																																					
[Montant de livraison physique]	[]*																																																																					
[Pourcentage Range Accrual]	[]*																																																																					
[Date de rachat]	[]*																																																																					
[Droit de rachat de l'émetteur]	[Oui][Non]*																																																																					
[Seuil de rachat]	[]*																																																																					
[Taux de référence]	[]*																																																																					
[Devise de règlement]	[]*																																																																					
[Prix d'exercice]	[]*																																																																					
[Evénement de changement]	[]*																																																																					
[Date de l'événement de changement]	[]*																																																																					
[Barrière supérieure]	[]*																																																																					
[Barrière supérieure du coupon]	[]*																																																																					
[Date de valorisation]	[]*																																																																					
[Ile cas échéant, insérer des termes additionnels]	[]*																																																																					
ISIN																																																																						
[]	[]	[]	[]																																																																			
C.16	La date d'expiration ou d'échéance des instruments dérivés ainsi que la date d'exercice ou la date finale de référence	[Date de règlement : []*] [Date[s] de valorisation : []*] Concernant les Valeurs mobilières multicatégories insérer le tableau suivant de vue d'ensemble des informations pertinentes et compléter pour chaque catégorie de Titres : <table border="1"> <tr> <td>ISIN</td> <td>[Date de règlement]</td> <td>[[Date[s] d'exercice][Période d'exercice]</td> <td>[Date de valorisation]</td> </tr> <tr> <td>[]</td> <td>[]</td> <td>[]</td> <td>[]</td> </tr> </table>]	ISIN	[Date de règlement]	[[Date[s] d'exercice][Période d'exercice]	[Date de valorisation]	[]	[]	[]	[]																																																												
ISIN	[Date de règlement]	[[Date[s] d'exercice][Période d'exercice]	[Date de valorisation]																																																																			
[]	[]	[]	[]																																																																			

C.17	Procédure de règlement des instruments dérivés	Les montants en espèces dus par l'Emetteur doivent être versés à l'Agent de compensation concerné qui les distribuera aux Détenteurs de Titres. L'Emetteur sera libéré de ses obligations de paiement [et/ou de livraison] dès le paiement [et/ou la livraison] à, ou à l'ordre de, l'Agent de compensation concerné [ou à l'ordre du, Système de compensation de livraison physique] pour le montant ainsi payé [ou livré].								
C.18	Description des modalités relatives au produit des instruments dérivés	[Paiement du Montant en espèces et/ou livraison du Montant de livraison physique au Détenteur de Titre respectif à la Date de règlement.] [Paiement du Montant en espèces aux Détenteurs de Titre respectifs à la Date de règlement.] [Livraison du Montant de livraison physique aux Détenteurs de Titre respectifs à la Date de règlement.]								
C.19	Le prix d'exercice ou le prix de référence final du sous-jacent	[Sans objet ; les Valeurs mobilières ne sont pas des Valeurs mobilières dérivées] [[Le Niveau de référence final [de chaque Elément constitutif du panier]: []*] [Concernant les Valeurs mobilières multicatégories insérer le tableau suivant de vue d'ensemble des informations pertinentes et compléter pour chaque catégorie de Valeurs mobilières : <table><tr><td>ISIN</td><td>Niveau de référence final</td></tr><tr><td>[]</td><td>[]</td></tr></table> [Sans objet ; les Valeurs mobilières donnent droit au paiement d'un montant fixe sans référence au Prix d'exercice ou au prix de référence final du Sous-jacent.]]	ISIN	Niveau de référence final	[]	[]				
ISIN	Niveau de référence final									
[]	[]									
C.20	Type de sous-jacent et où trouver les informations à son sujet	[Sans objet ; les Valeurs mobilières ne sont pas des Valeurs mobilières dérivées] [Type : [Action] [ou titre de participation] [Autre Valeur mobilière] [Matière première] [Taux de change] [Contrat à terme (future)] [Action de fonds] [Taux d'intérêt] [Panier d'actifs constitué comme suit : insérer des informations concernant le(s) type(s) respectif(s) des Composants du panier – Actions, titres de participation, Indices, Autres Valeurs mobilières, Matière premières, Taux de change, Contrats à terme (futures), Actions de fonds et/ou Taux d'intérêt :] Nom : []* [ISIN : []* [Des informations concernant la performance historique et actuelle du Sous-jacent et sa volatilité [sont disponibles] [sur le site Internet public à l'adresse www. [maxblue.de] [] [et sur la page [Bloomberg] [insérez les détails des pages] ou [Reuters] [insérez les détails des pages] [communiquée pour chaque Valeur mobilière ou élément de composition du Sous-jacent].] [Si aucune information n'existe, insérer : est disponible dans les bureaux situés [insérer adresse/numéro de téléphone]] [Concernant les Valeurs mobilières multicatégories insérer en outre le tableau suivant de vue d'ensemble des informations pertinentes et compléter pour chaque catégorie de Valeurs mobilières : <table><tr><td>ISIN</td><td>[]</td><td>[]</td><td>[]</td></tr><tr><td>[]</td><td>[]</td><td>[]</td><td>[]</td></tr></table>]	ISIN	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]
ISIN	[]	[]	[]							
[]	[]	[]	[]							

Elément	Section D – Risques	
D.2	Informations clés concernant les principaux risques propres et spécifique à l'émetteur	Les investisseurs seront exposés au risque d'insolvabilité de l'Émetteur résultant de son surendettement ou de son incapacité à honorer ses dettes, à savoir le risque d'incapacité temporaire ou permanente à s'acquitter des paiements d'intérêts et/ou de principal en temps voulu. Les notations de crédit de l'Émetteur tiennent compte de l'évaluation de ces risques. Les facteurs qui peuvent avoir des incidences négatives sur la rentabilité de Deutsche Bank sont décrits dans les points suivants : Alors que l'économie mondiale était forte en 2017, la politique monétaire demeurant généralement accommodante, que les risques politiques, notamment en Europe, ne se sont pas concrétisés et que les résultats des élections ont été largement favorables au marché, il subsiste des risques macroéconomiques importants qui pourraient affecter négativement les comptes d'exploitation et le résultat financier de certaines de ses activités ainsi que les plans stratégiques de Deutsche Bank. Il s'agit de la

		possibilité d'une récession anticipée aux États-Unis, des risques d'inflation, des déséquilibres mondiaux, du Brexit, de la montée de l'euroscepticisme et des risques géopolitiques, ainsi qu'une conjoncture de faibles taux d'intérêt et de concurrence accrue dans le secteur des services financiers, qui ont eu un effet négatif sur les marges de la plupart des activités de Deutsche Bank. Si ces conditions persistent ou s'aggravent, les activités, les comptes d'exploitation ou les plans stratégiques de Deutsche Bank pourraient continuer à en être négativement affectés. • L'environnement de marché difficile, les conditions macroéconomiques et géopolitiques incertaines, la réduction des niveaux d'activité clients, la concurrence et la réglementation accrues et les effets immédiats des décisions stratégiques de Deutsche Bank dans le contexte de la poursuite du travail de mise en œuvre de sa stratégie continuent d'affecter négativement les comptes d'exploitation et le résultat financier de Deutsche Bank et en particulier ceux de la division entreprise Corporate & Investment Bank de Deutsche Bank. Si Deutsche Bank est incapable d'améliorer sa rentabilité et qu'elle continue à faire face à ces influences négatives ainsi qu'à des frais de litige toujours élevés, elle pourrait se trouver dans l'incapacité de réaliser plusieurs de ses objectifs stratégiques et pourrait avoir des difficultés à maintenir les niveaux de capital, de liquidité et de levier financier que les acteurs du marché et les autorités réglementaires attendent de la part de Deutsche Bank. • Le niveau toujours élevé d'incertitude politique pourrait avoir des conséquences imprévisibles pour le système financier et l'économie en général et pourrait se solder par un démantèlement partiel de l'intégration européenne, susceptible d'entraîner des baisses de niveaux d'activité, des dépréciations d'actifs et des pertes pour les divisions de Deutsche Bank. La capacité de Deutsche Bank à se protéger de ces risques est limitée. • Il peut s'avérer nécessaire pour Deutsche Bank de réduire son exposition à la dette souveraine de pays européens ou d'autres pays, si la crise de la dette souveraine en Europe devait se raviver. Les swaps de défaut de crédit que Deutsche Bank a conclus pour gérer le risque de crédit souverain peuvent ne pas être disponibles pour compenser ces pertes. • L'incapacité d'accéder aux marchés obligataires ou de vendre des actifs pendant les périodes de contraintes de liquidité, que ce soit au niveau de la banque ou sur le marché de manière générale, pourrait avoir une incidence négative sur la liquidité, les activités et la rentabilité de Deutsche Bank. Par le passé, des abaissments de la notation de crédit ont contribué à l'augmentation des charges financières de Deutsche Bank et tout abaissement futur pourrait sensiblement et négativement affecter ses charges financières, la volonté de ses contreparties à maintenir les relations d'affaires existantes ainsi que des aspects essentiels de son modèle d'entreprise. • Les réformes réglementaires adoptées et proposées en réponse aux faiblesses du secteur financier, ainsi que, d'une manière plus générale, la multiplication des contrôles par les autorités réglementaires, ont entraîné des incertitudes pour Deutsche Bank et pourraient avoir un effet négatif sur ses activités commerciales et sur la capacité de la Banque à mettre en œuvre ses plans stratégiques et les autorités réglementaires compétentes pourraient interdire à Deutsche Bank de distribuer des dividendes ou de procéder à des paiements sur les titres représentant ses fonds propres réglementaires ou pourraient prendre d'autres mesures si Deutsche Bank manquait à satisfaire aux exigences réglementaires. • La législation européenne et allemande relative à la restructuration et à la résolution des banques et des entreprises d'investissement pourrait avoir un effet négatif considérable sur les activités de Deutsche Bank et se solder par des pertes pour ses actionnaires et ses créanciers, si des mesures visant à garantir sa liquidation ordonnée ou si des mesures de résolution lui étaient imposées. • Les changements réglementaires et législatifs obligent Deutsche Bank à maintenir des fonds propres plus élevés et dans certains cas (entre autres aux États-Unis) à appliquer des règles en matière de liquidité, de gestion des risques, d'adéquation des fonds propres et de planification de résolution à ses activités locales de manière autonome. Ces exigences peuvent sensiblement affecter le modèle d'entreprise de Deutsche Bank, son résultat financier, ses comptes d'exploitation ainsi que son environnement concurrentiel en général. Toute perception sur le marché selon laquelle Deutsche Bank pourrait être incapable de satisfaire à ses exigences en matière de capital ou de liquidité avec une marge de sécurité suffisante, ou selon laquelle Deutsche Bank devrait conserver des capitaux ou de la liquidité au-delà de ces exigences ou un autre manquement à ces exigences, pourrait intensifier l'effet de ces facteurs sur les activités et les résultats de Deutsche Bank. • Les décisions de Deutsche Bank en ce qui concerne ses activités vont affecter ses fonds propres réglementaires et ses ratios de liquidité ainsi que les fonds permettant la distribution de dividendes sur ses actions ou ses titres représentant ses fonds propres réglementaires et, lorsqu'elle prend de telles décisions, elle poursuit des intérêts qui ne correspondent pas nécessairement aux intérêts des détenteurs de tels titres et Deutsche Bank pourrait prendre des décisions conformément aux lois en
--	--	--

		vigueur et aux conditions de ces titres menant à des réductions ou même à la suppression des distributions sur ces actions ou titres. • La législation aux États-Unis et en Allemagne visant à interdire la négociation pour compte propre ou à séparer cette activité des activités de banque de dépôt a obligé Deutsche Bank à modifier ses activités commerciales pour se conformer aux restrictions applicables. Cette situation pourrait avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière et le résultat d'exploitation de Deutsche Bank. • D'autres réformes réglementaires proposées à la suite de la crise financière – par exemple, les nouveaux règlements encadrant les opérations dérivées de Deutsche Bank, les règles en matière de rémunération, de prélèvements bancaires, la garantie des dépôts ou l'éventualité d'une taxe sur les transactions financières – pourraient augmenter considérablement les charges d'exploitation de Deutsche Bank et affecter son modèle stratégique. • Les conditions de marché défavorables, la chute des prix des actifs ainsi que la volatilité et la prudence des investisseurs ont affecté et pourront sensiblement et négativement affecter les revenus et bénéfices de Deutsche Bank à l'avenir, particulièrement au sein de ses activités de banque d'investissement, de ses services de courtage ainsi que de ses autres activités reposant sur des commissions et honoraires. Par conséquent, Deutsche Bank a encouru par le passé et pourra encourir à l'avenir des pertes importantes provenant de ses activités de négociation et d'investissement. • En avril 2015, Deutsche Bank a annoncé la prochaine étape de sa stratégie, présentée de manière plus détaillée en octobre 2015 et faisant l'objet de mises à jour annoncées en mars 2017 et avril 2018. Si Deutsche Bank est incapable de mettre en œuvre ses plans stratégiques avec succès, elle pourrait se trouver dans l'incapacité d'atteindre ses objectifs financiers, et pourrait encourir des pertes ou un affaiblissement de sa rentabilité, subir une érosion de ses fonds propres et le résultat financier de Deutsche Bank, ses comptes d'exploitation et sa cotation en bourse pourraient en être sensiblement et négativement affectés. • Dans le cadre de ses initiatives stratégiques annoncées au mois de mars 2017, Deutsche Bank a restructuré les activités des Marchés Mondiaux et de banque de financement des entreprises et de banque transactionnelle afin de les regrouper dans une seule division Corporate & Investment Bank axée sur les entreprises et de créer des opportunités de croissance par des offres de vente croisée aux entreprises à rendement supérieur. Les clients pourraient décider de ne pas développer leurs opérations ou portefeuilles auprès de Deutsche Bank affectant ainsi négativement sa capacité à tirer profit de ces opportunités de croissance. • Dans le cadre de la mise à jour de sa stratégie du mois de mars 2017, Deutsche Bank a annoncé son intention de garder Deutsche Postbank AG (appelée « Postbank » avec ses filiales) et de vouloir la regrouper avec ses activités commerciales et de détail existantes, après avoir déclaré par le passé vouloir la déconsolider. Deutsche Bank pourrait avoir des difficultés à intégrer Postbank dans le Groupe vu que la séparation opérationnelle du Groupe avait déjà été effectuée. Par conséquent, les réductions de coûts et autres avantages que Deutsche Bank espère réaliser pourraient coûter plus chers que prévu ou pourraient ne pas être réalisés du tout. • Dans le cadre de la mise à jour de sa stratégie du mois de mars 2017, Deutsche Bank a annoncé son intention de créer une division indépendante de gestion d'actifs Asset Management par le biais d'une introduction en bourse partielle (IPO). Cette IPO a été réalisée en mars 2018. Deutsche Bank ne pourrait pas être à même de capitaliser les avantages qu'elle espère réaliser par le biais d'une division indépendante de gestion d'actifs. • Deutsche Bank pourrait avoir des difficultés à vendre des entreprises, des activités ou des actifs, voire à les vendre à des prix favorables, et pourrait enregistrer des pertes importantes de ces actifs et d'autres investissements indépendamment des évolutions du marché. • Un système robuste et efficace de contrôle interne et une infrastructure adéquate (comprenant des personnes, des politiques et procédures, des tests de contrôle et des systèmes informatiques) sont nécessaires afin de garantir une gestion des affaires dans le respect des lois, des règlements et des attentes connexes en matière de surveillance s'appliquant à Deutsche Bank. Deutsche Bank a reconnu devoir renforcer ses mécanismes et son infrastructure de contrôle interne et a lancé des initiatives correspondantes. Si ces initiatives ne devaient pas apporter les résultats escomptés ou si leur mise en œuvre devait être retardée, cela pourrait avoir de graves conséquences pour la réputation, la position réglementaire, la situation financière et la capacité de Deutsche Bank à réaliser ses objectifs stratégiques. • Deutsche Bank opère dans un environnement de plus en plus réglementé et procédurier, exposant Deutsche Bank à des actions en responsabilité et autres coûts dont les montants peuvent être lourds et difficiles à estimer, ainsi qu'à des poursuites judiciaires et réglementaires et à des dommages de réputation.
--	--	--

		• Deutsche Bank fait actuellement et mondialement l'objet de plusieurs enquêtes de la part d'autorités réglementaires et d'autres agences gouvernementales aussi bien que des actions civiles liées à des manquements éventuels. Il est impossible de prédire quelle sera la conclusion de ces affaires dont les conséquences pourraient être graves pour le compte d'exploitation, la situation financière et la réputation de Deutsche Bank. • Outre ses activités bancaires traditionnelles de prêts et de dépôts, Deutsche Bank poursuit également des activités de crédit non traditionnelles, dans le cadre desquelles elle détient, par exemple, des titres de tiers ou réalise des transactions complexes sur produits dérivés. Ces activités de crédit non traditionnelles exposent Deutsche Bank à un risque de crédit sensiblement accru. • Une majeure partie de l'actif et passif inscrits au bilan de Deutsche Bank comprend des instruments financiers évalués à la juste valeur, dont les changements sont inscrits au compte de résultats. Par le passé, de telles changements ont fait subir des pertes à Deutsche Bank et elle pourrait encourir des pertes supplémentaires à l'avenir. • Les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en place par Deutsche Bank ne protègent pas la Banque de risques non identifiés et non anticipés, ce qui pourrait entraîner des pertes conséquentes. • Des risques opérationnels découlant éventuellement d'un non-respect des procédures de Deutsche Bank, du comportement des salariés de Deutsche Bank, de faiblesses, défaillances ou pannes des systèmes ou de l'infrastructure informatiques de Deutsche Bank, d'une interruption de la continuité de l'activité ou de problèmes semblables concernant les prestataires de services de Deutsche Bank peuvent perturber l'activité de Deutsche Bank et conduire à des pertes matérielles. • Deutsche Bank fait appel à divers fournisseurs pour soutenir ses activités et opérations. Les services fournis par les fournisseurs présentent pour Deutsche Bank des risques comparables à ceux que Deutsche Bank supporte lorsqu'elle fournit elle-même les services, et Deutsche Bank reste responsable en dernier ressort des services fournis par ses fournisseurs. De plus, si un fournisseur n'exerce pas ses activités conformément aux normes applicables ou aux attentes de Deutsche Bank, Deutsche Bank pourrait être exposée à des pertes importantes ou à des mesures réglementaires ou à des litiges ou encore ne pas obtenir les avantages qu'elle recherchait dans le cadre de la relation. • Les systèmes opérationnels de Deutsche Bank sont exposés à un risque croissant d'attaque informatique et autres actes criminels liés à internet, ce qui pourrait conduire à la perte de nombreuses informations relatives à la clientèle, nuire à la réputation de Deutsche Bank et entraîner des sanctions réglementaires et des pertes financières. • La taille des opérations de compensation de Deutsche Bank expose Deutsche Bank à un risque accru de pertes importantes dans le cas où ces opérations ne parviendraient pas à fonctionner correctement. • Deutsche Bank peut rencontrer des difficultés pour trouver et exécuter des acquisitions, et tant le fait d'effectuer ces acquisitions que celui de les éviter peut sensiblement nuire aux résultats opérationnels de Deutsche Bank et au cours de son action. • La concurrence intense sur le marché national allemand de Deutsche Bank ainsi que sur les marchés internationaux pourrait considérablement nuire aux revenus et à la rentabilité de Deutsche Bank. • Des transactions avec des contreparties situées dans des pays désignés par le Département d'État américain comme États parrainant le terrorisme ou des personnes visées par des sanctions économiques américaines peuvent inciter des clients et investisseurs potentiels à éviter de collaborer avec Deutsche Bank ou d'investir dans des titres de Deutsche Bank, nuire à la réputation de Deutsche Bank ou entraîner une mesure réglementaire ou une mesure d'application qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'activité de Deutsche Bank.
D.6	Informations clés concernant les principaux risques propres et spécifique aux valeurs mobilières et avertissement informant l'investisseur qu'il pourrait perdre tout ou partie, de la valeur de son investissement	[Si la Valeur mobilière est liée au Sous-jacent, insérer : Valeurs mobilières sont liées au Sous-jacent Les montants à payer ou les actifs à livrer périodiquement ou suite au rachat des Valeurs mobilières, le cas échéant, sont liés au Sous-jacent qui peut comprendre un ou plusieurs Élément(s) de référence. L'achat de, ou l'investissement dans, des Valeurs mobilières liées au Sous-jacent comporte des risques importants.] Les Valeurs mobilières ne sont pas des valeurs mobilières conventionnelles et comportent plusieurs risques d'investissement particuliers que les investisseurs potentiels doivent bien comprendre avant d'investir dans les Valeurs mobilières. Chaque investisseur potentiel dans les Valeurs mobilières devrait avoir une expérience avec des valeurs mobilières ayant des caractéristiques similaires aux Valeurs mobilières et devrait étudier entièrement toute la

		documentation et comprendre les Modalités et les Conditions des Valeurs mobilières ainsi que la nature et l'étendue de son exposition au risque de perte.] [Si des montants à payer ou des actifs à livrer au titre de la Valeur mobilière sont calculés à l'aide d'une formule insérer : Les investisseurs potentiels devraient s'assurer de bien comprendre la formule de calcul des montants à payer et/ou des actifs à livrer concernés, et si nécessaire, demander conseil à leur(s) conseiller(s).] [Si la Valeur mobilière est liée au Sous-jacent, insérer Risques associés au Sous-jacent En raison de l'influence du Sous-jacent sur le droit découlant de la Valeur mobilière [, comme pour un investissement direct dans le Sous-jacent,] les investisseurs sont exposés à des risques jusqu'à et à l'échéance, qui sont généralement également associés à [un investissement dans] [l'action] [les actions] [ou le[s] titre[s] de participation] [,] [et] [l'indice] [les indices] [,] [et] [la matière première] [les matières premières] [,] [et] [le taux de change] [les taux de change] [,] [et] [le contrat à terme (future)] [les contrats à terme (future)] [,] [et] [le taux d'intérêt] [les taux d'intérêt] [,] [et] [la part de fonds] [les parts de fonds] [,] [et] [et ainsi qu'avec] [les actifs dans des pays à marchés émergents] [et] [les investissements dans des hedge funds] [en général] concerné[e]s].] [Risques de change [[La Devise] [les Devises] du Sous-jacent n'étant pas [la même] [les mêmes] que la Devise de règlement [de la Valeur mobilière] [des Valeurs mobilières,] les investisseurs sont exposés au risque de fluctuation défavorable des taux de change jusqu'à et à l'échéance.] Les investisseurs sont [également] exposés à un risque de change si la Devise de règlement n'est pas la Devise du lieu de résidence de l'investisseur.] [Risque de corrélation [Le Montant de [tous les coupons et] tout montant en espèces payable [ou du montant physique de livraison dû] en vertu des Valeurs mobilières est dépendant de la performance de multiples Éléments de référence. Dans cette perspective, la performance de l'Élément de référence le plus mauvais en comparaison à la performance d'autres Éléments de référence n'est pas pertinente. Le niveau de dépendance entre les Éléments de référence, dénommée corrélation, peu impacter de manière significative le risque associé à un investissement dans les Valeurs mobilières. Ce risque augmentera si la corrélation entre les Éléments de référence diminue car dans ce cas, la probabilité qu'au moins un des Éléments de référence bénéficie d'une performance négative en comparaison à la performance des autres Éléments de référence augmente.] [Ajustement / Résiliation anticipée [Les Modalités et les Conditions des Valeurs mobilières comprennent une disposition qui stipule que, si certaines conditions sont remplies, l'Émetteur peut racheter les Valeurs mobilières anticipativement. La valeur de marché de ces Valeurs mobilières peut par conséquent être plus faible que celle de valeurs mobilières similaires qui ne comportent pas un tel droit de rachat de l'Émetteur. Pendant une période potentielle durant laquelle les Valeurs mobilières peuvent être rachetées de cette manière, la valeur de marché des Valeurs mobilières n'excèdera généralement pas de manière substantielle le prix auquel elles peuvent être rachetées ou annulées. C'est le cas également lorsque les Modalités et les Conditions des Valeurs mobilières prévoient un rachat ou une annulation automatique des Valeurs mobilières (p. ex. clause « knock-out » ou « auto call »).] [L'Émetteur a le droit d'effectuer des ajustements aux Modalités et aux Conditions après la survenance d'un événement d'ajustement. Ceux-ci peuvent inclure tout événement qui affecte matériellement la valeur économique théorique d'un Élément de référence ou tout événement qui perturbe matériellement le lien économique entre la valeur de l'Élément de référence et les Valeurs mobilières subsistant immédiatement avant la survenance d'un tel événement. [Sauf si la Non-prise en considération du coût a été spécifiée s'appliquer aux Modalités du produit, insérez: Ces ajustements peuvent prendre en compte et transmettre aux Détenteurs de Valeurs mobilières tout coût direct ou indirect augmenté pour l'Émetteur en raison ou en relation avec l'événement d'ajustement pertinent.] [Si le rachat minimal exigible a été spécifié pour s'appliquer aux Modalités du produit, insérez: En cas d'ajustement, l'Émetteur prendra en compte le Rachat minimum.] À la suite d'un événement d'ajustement/de résiliation, l'Émetteur a également le droit d'ajuster les Modalités et les Conditions ou, dans certains cas, de remplacer l'Élément de référence concerné par cet événement d'ajustement/de résiliation. Si cet ajustement ou remplacement n'est pas possible, l'Émetteur a également le droit de résilier et d'annuler les Valeurs mobilières en le notifiant aux Détenteurs de Valeurs mobilières, en fournissant des détails succincts sur l'événement d'ajustement/de résiliation et sur le montant du paiement (« Notification d'ajustement/de résiliation »). [Dans le cas où la limitation de Résiliation/d'Ajustement additionnelle est spécifiée pour s'appliquer aux Modalités du produit, veuillez insérer: Toutefois, si l'action de l'Émetteur
--	--	---

		venait à modifier les caractéristiques des Valeurs mobilières, qui sont essentielles pour le Détenteur de Valeurs mobilières (telles que le Sous-jacent, la durée des Valeurs mobilières, l'identité de l'Émetteur et le rachat minimal), l'Émetteur n'a le droit de prendre les mesures mentionnées que si l'événement pertinent modifie sensiblement l'économie des Valeurs mobilières par rapport à la Date d'émission ou est un événement de force majeure qui empêche l'Émetteur de pouvoir exécuter ses obligations conformément aux Valeurs mobilières, et n'est pas attribuable à l'Émetteur. En outre, des limitations additionnelles s'appliquent également en cas de Règlement ou de Perturbation de marché, tels que définis aux § 3 (9) et § 5 des Conditions générales, et un certain nombre d'autres droits conformément aux Conditions générales, pour modifier les Modalités et les Conditions (aux § 13, § 17 et § 18 des Conditions générales).] En cas de résiliation ou d'annulation, l'Émetteur paiera, habituellement avant la date de règlement prévue des Valeurs mobilières, un montant que l'Agent de calcul détermine comme étant sa juste valeur marchande, [Dans le cas où la limitation d'Ajustement/de Résiliation additionnelle a été spécifiée pour s'appliquer aux Modalités du produit et que l'Événement d'ajustement n'est ni un Événement d'illégalité, ni un Événement de force majeure, insérer: augmenté d'un montant représentant le remboursement des coûts initialement imputés aux investisseurs par l'Émetteur pour l'émission de la Valeur mobilière (tel qu'ajusté pour tenir compte du temps restant jusqu'à l'échéance) (le « Montant de remboursement des coûts de l'Émetteur »)], en tenant compte de l'événement d'ajustement/de résiliation pertinent [Sauf si la Non-considération du coût a été spécifiée s'appliquer aux Modalités du produit, insérer: et, moins le coût direct et indirect pour l'Émetteur de liquider ou d'ajuster les accords de couverture sous-jacents connexes, et moins toute taxe ou retenue exigée par la loi]. Ce montant peut être significativement inférieur à l'investissement initial d'un investisseur dans les Valeurs mobilières et dans certaines circonstances peut être zéro. [Si le Rachat minimum payable a été spécifié s'appliquer aux Modalités du produit, insérer: Néanmoins, ce montant sera égal au Rachat minimum.] [Dans le cas où la limitation d'Ajustement/de Résiliation a été spécifiée pour s'appliquer aux Modalités du produit et que l'Événement d'ajustement n'est ni un Événement d'illégalité, ni un Événement de force majeure, insérer: Toutefois, la Notification d'ajustement/de résiliation doit également indiquer que les Détenteurs de Valeurs mobilières ont le droit de choisir le règlement des Valeurs mobilières à leur date de règlement prévue par le paiement d'un montant que l'Agent de calcul détermine comme leur juste valeur marchande composée pour la date de règlement prévue, en tenant compte de l'événement de rajustement/de résiliation pertinent [Si la limitation d'Ajustement/de Résiliation additionnelle a été spécifiée pour s'appliquer aux Modalités du produit, insérer: augmenté du Montant de remboursement des coûts de l'Émetteur. [Si le Rachat minimum exigible a été spécifié pour s'appliquer aux Modalités du produit, insérer: Néanmoins, ce montant sera égal au Rachat minimum.]] Un événement d'ajustement/de résiliation peut inclure un événement qui affecte de manière importante la méthode par laquelle l'Agent de calcul détermine le niveau ou le prix de tout Élément de référence ou la capacité de l'Agent de calcul à déterminer le niveau ou le prix d'un Élément de référence. [Sauf si la limitation d'Ajustement/de Résiliation a été spécifiée s'appliquer aux Modalités du produit, insérer: En outre, un événement d'ajustement/de résiliation peut se produire lorsqu'il est illégal ou qu'il n'est plus possible pour l'Émetteur de maintenir ses accords de couvertures pour les Valeurs mobilières ou lorsque des dépenses ou des coûts matériels accrus seraient supportés par l'Émetteur dans le cadre du maintien de ces accords de couvertures.] Un événement d'ajustement/de résiliation peut également se produire dans une situation où certaines perturbations de marché existent ou lorsque survient un cas de force majeure (étant un événement ou une circonstance qui empêche ou affecte matériellement l'exécution de l'obligation de l'Émetteur). Un événement d'ajustement ou un événement d'ajustement/de résiliation peut avoir une incidence importante sur le coût pour l'Émetteur de maintenir les Valeurs mobilières ou ses accords de couvertures d'une manière qui n'a pas été prise en compte dans le prix d'émission des Valeurs mobilières. [Sauf si la limitation d'Ajustement/de Résiliation a été spécifiée s'appliquer aux Modalités du produit, insérer: Cela peut donc nécessiter des ajustements ou une résiliation des Valeurs mobilières.] Tout ajustement effectué en raison d'un événement d'ajustement ou de tout ajustement ou de toute résiliation des Valeurs mobilières ou remplacement d'un Élément de référence suite à un événement d'ajustement/de résiliation peut avoir un effet défavorable sur les Valeurs mobilières et les Détenteurs de Valeurs mobilières. En particulier, la valeur des Valeurs mobilières peut diminuer et les montants exigibles ou les actifs livrables en vertu des Valeurs mobilières peuvent être inférieurs et peuvent être effectués à des moments différents de ceux prévus. Cela fait partie du risque économique auquel sont exposés les Détenteurs de Valeurs mobilières lorsqu'ils investissent dans les Valeurs mobilières et la base sur laquelle les Valeurs mobilières sont évaluées.]] [Si les Modalités et les Conditions stipulent un droit de rachat de l'Émetteur, insérez: Rachat anticipé de l'Émetteur L'Émetteur peut résilier et rembourser, ou, le cas échéant, racheter les Valeurs mobilières de façon anticipée conformément aux Modalités et aux Conditions pour un Montant en espèces prédéterminé dans les Modalités et les Conditions. Ce montant peut être inférieur à la valeur
--	--	---

		de marché des Valeurs mobilières ainsi qu'au montant investi.] [Règlementation et réforme des « indices de référence » Les Sous-jacents qui sont des "indices de référence" sont sujets à de récentes propositions et guidelines nationales, internationales ou autre aux fins de réformes. Certaines de ces réformes sont déjà effectives alors que d'autres doivent toujours être implémentées. Ces réformes peuvent créer une divergence dans la façon dont ces indices de référence performant par rapport à avant et peuvent avoir d'autres conséquences qui ne peuvent être prédites.] Bail-in réglementaire et autres mesures de résolution Si l'autorité compétente détermine que l'Émetteur fait ou est susceptible de faire défaut et si d'autres conditions sont remplies, l'autorité de résolution compétente a le pouvoir de réduire, et même d'effacer des créances relatives au remboursement du principal, le paiement d'intérêts ou tout autre montant dû au titre des Titres, de convertir les Titres en actions ordinaires ou autres instruments de fonds propres « common equity tier 1 » (la réduction, l'effacement et la conversion étant communément appelés l'instrument de bail-in), ou d'appliquer d'autres mesures de résolution en ce compris (mais sans s'y limiter) un transfert des Titres à une autre entité, une variation des conditions des Titres ou une annulation des Titres. [Si le Format d'obligations éligibles est spécifié s'appliquer dans les Modalités et Conditions, insérer: Facteurs de risque en relation avec les exigences réglementaires des émissions avec un format d'obligation éligible] Une nouvelle proposition législative européenne, si elle est adoptée telle que proposée, interdit tous les rachats de ces Valeurs mobilières par l'Émetteur, y compris par voie de tenue de marché, à moins qu'une approbation préalable réglementaire n'ait été accordée pour ces rachats, à compter de 2019. Une telle approbation préalable réglementaire serait limitée à un volume de transaction maximal de l'Émetteur. Si un tel volume maximal était atteint, d'autres rachats nécessiteraient une nouvelle approbation avant toute transaction. Si la proposition législative européenne venait à être adoptée telle que proposée, l'Émetteur a l'intention de demander l'approbation réglementaire pour un volume maximal de transactions qui, selon les expériences passées, est de nature à permettre une tenue de marché continue et ininterrompue dans des conditions normales pendant la durée des Valeurs mobilières. Toutefois, dans le cas où le volume d'investisseurs dans les valeurs mobilières cherchant à revendre à l'Émetteur devrait considérablement augmenter, en raison de facteurs tels que (mais sans s'y limiter) une détérioration substantielle de la perception générale de la situation financière de l'Émetteur, une tension générale sur les marchés financiers et/ou des conditions du marché ayant une grande chance d'affecter l'attrait relatif d'un investissement dans les Valeurs mobilières par rapport à d'autres investissements potentiels (p. ex. des changements substantiels du niveau d'intérêt général), le volume maximum auquel l'approbation réglementaire des rachats est soumise pourrait être atteint pendant la durée des Valeurs mobilières. Il n'y a aucune garantie que l'Émetteur soit disposé ou capable de demander une approbation réglementaire ultérieure pour d'autres rachats ou, dans le cas où l'Émetteur demande une telle approbation ultérieure, qu'il lui sera possible de maintenir la tenue des marchés sans interruption ou pas du tout. Les investisseurs devraient noter que, dans de tels cas, la tenue de marché par l'Émetteur pourrait être interrompue ou se terminer définitivement, ce qui pourrait réduire considérablement le prix que les investisseurs cherchant à vendre des valeurs mobilières peuvent réaliser ou empêcher les investisseurs de vendre des valeurs mobilières au moment auquel ils le souhaitent. En outre, si le Format d'obligations éligibles est spécifié s'appliquer aux Modalités du produit, les investisseurs potentiels devraient également noter que tous leurs droits de rachat et de compensation ont été exclus dans les Modalités du produit.] [Risques à l'échéance] [Si la Valeur mobilière est un Partial Capital Protection Note with Cap and Strike (produit no. 5), insérer : Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Niveau de référence initial, le Partial Capital Protection Note with Cap and Strike comporte un risque de perte si le Montant de rachat qui est égal au pourcentage du Montant nominal spécifié dans les Conditions définitives est inférieur au prix d'achat du [Partial Capital Protection Note with Cap and Strike][insérer autre nom commercial le cas échéant].] [Si la Valeur mobilière est un Shark Note with Partial Capital Protection (produit no. 6), insérer : Si le prix ou, le cas échéant, le niveau du Sous-jacent n'est à aucun moment de la Période d'observation, tel que spécifié dans les Conditions définitives (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur à la Barrière, le [Shark Note] [insérer un autre nom commercial le cas échéant]
--	--	--

		comporte un risque de perte si le Montant du rachat égal au Montant de protection partielle du capital est inférieur au prix d'achat du [Shark Note] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i>.]
		Si la Valeur mobilière est un <i>Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note (Livraison physique)</i> (produit no. 23), insérer : Si, au moins une fois avant l'échéance, au moins un Composant du panier a été, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière et si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à son Prix d'exercice, les investisseurs reçoivent le produit du Multiplicateur et du Composant du panier qui, par rapport au Prix d'exercice à l'échéance du [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer autre nom commercial le cas échéant]</i>, a la plus mauvaise performance de tous les Composants du panier ou les actifs spécifiés comme le Montant de livraison physique. La valeur de marché du Composant du panier avec la plus mauvaise performance ou des actifs spécifiés comme Montant de livraison physique plus les Paiements du coupon peut être inférieure au prix d'achat du [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer autre nom commercial le cas échéant]</i>. Dans ce cas, les investisseurs subiront une perte. Les investisseurs doivent tenir compte du fait que des pertes peuvent également toujours survenir après la Date de valorisation et jusqu'au transfert du Composant du panier avec la plus mauvaise performance ou des actifs spécifiés comme Montant de livraison physique. Dans le pire des cas, les investisseurs perdront la totalité du capital investi si le Niveau de référence final du Composant du panier avec la plus mauvaise performance est égal à zéro.]
		Si la Valeur mobilière est un <i>Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note (Règlement en espèces)</i> (produit no. 24), insérer : Si, au moins une fois avant l'échéance, au moins un Composant du panier a été, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à sa Barrière et si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à son Prix d'exercice, le Montant en espèces plus les Paiements du coupon peut être inférieur au prix d'achat du [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer autre nom commercial le cas échéant]</i>. Dans ce cas, les investisseurs subiront une perte. Dans le pire des cas, les investisseurs perdront la totalité du capital investi si le Niveau de référence final du Composant du panier avec la plus mauvaise performance est égal à zéro.]
		Si la Valeur mobilière est un <i>Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note with participation (Livraison physique)</i> (produit no. 25), insérer : Si, au moins une fois avant l'échéance, au moins un Composant du panier a été, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à sa Barrière et si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à son Prix d'exercice, les investisseurs reçoivent le produit du Multiplicateur et du Composant du panier qui, par rapport au Prix d'exercice, a la plus mauvaise performance de tous les Composants du panier ou les investisseurs reçoivent les actifs spécifiés comme le Montant de livraison physique. La valeur de marché du Composant du panier avec la plus mauvaise performance ou des actifs spécifiés comme Montant de livraison physique plus les Paiements du coupon peut être inférieure au prix d'achat du [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note with Participation] <i>[insérer autre nom commercial le cas échéant]</i>. Dans ce cas, les investisseurs subiront une perte. Les investisseurs doivent tenir compte du fait que des pertes peuvent également toujours survenir après la Date de valorisation et jusqu'au transfert du Composant du panier avec la plus mauvaise performance ou des actifs spécifiés comme Montant de livraison physique. Dans le pire des cas, les investisseurs perdront la totalité du capital investi si le Niveau de référence final du Composant du panier avec la plus mauvaise performance est égal à zéro.]
		Si la Valeur mobilière est un <i>Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note with participation (Règlement en espèces)</i> (produit no. 26), insérer : Si, au moins une fois avant l'échéance, au moins un Composant du panier a été, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à sa Barrière et si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à son Prix d'exercice, le Montant en espèces plus les Paiements du coupon peut être inférieur au prix d'achat du [Barrier Reverse Convertible Worst of Basket Note with Participation] <i>[insérer autre nom commercial le cas échéant]</i>. Dans ce cas, les investisseurs subiront une perte. Dans le pire des cas, les investisseurs perdront la totalité du capital investi si le Niveau de référence final du

		Composant du panier avec la plus mauvaise performance est égal à zéro.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note (Livraison physique)</i> (produit no. 27), insérer : Si, au moins une fois durant la Période d'observation, au moins un Composant du panier a été, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à sa Barrière et si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à son Prix d'exercice, les investisseurs reçoivent le produit du Multiplicateur et du Composant du panier qui, par rapport au Prix d'exercice à l'échéance du [Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer autre nom commercial le cas échéant]</i>, a la plus mauvaise performance de tous les Composants du panier ou les investisseurs reçoivent les actifs spécifiés comme le Montant de livraison physique. La valeur de marché du Composant du panier avec la plus mauvaise performance ou des actifs spécifiés comme le Montant de livraison physique plus les Paiements du coupon peut être inférieure au prix d'achat du [Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer autre nom commercial le cas échéant]</i>. Dans ce cas, les investisseurs subiront une perte. Les investisseurs doivent tenir compte du fait qu'une baisse du prix de l'action peut toujours se produire après la Date de valorisation et jusqu'au transfert du Composant du panier avec la plus mauvaise performance ou des actifs spécifiés comme le Montant de livraison physique. Dans le pire des cas, les investisseurs perdront la totalité du capital investi si le Niveau de référence final du Composant du panier avec la plus mauvaise performance est égal à zéro.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note (Règlement en espèces)</i> (produit no. 28), insérer : Si, au moins une fois durant la Période d'observation, au moins un Composant du panier a été, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à sa Barrière et si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à son Prix d'exercice, le Montant en espèces plus les Paiements du coupon peut être inférieur au prix d'achat du [Barrier Pro Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer autre nom commercial le cas échéant]</i>. Dans ce cas, les investisseurs subiront une perte. Dans le pire des cas, les investisseurs perdront la totalité du capital investi si le Niveau de référence final du Composant du panier avec la plus mauvaise performance est égal à zéro.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Easy Reverse Convertible Worst of Basket Note (Livraison physique)</i> (produit no. 29), insérer : Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à sa Barrière, les investisseurs reçoivent le produit du Multiplicateur et du Composant du panier qui, par rapport à son Prix d'exercice à l'échéance du [Easy Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer autre nom commercial le cas échéant]</i>, a la plus mauvaise performance de tous les Composants du panier ou les actifs spécifiés comme le Montant de livraison physique. La valeur de marché du Composant du panier avec la plus mauvaise performance ou des actifs spécifiés comme le Montant de livraison physique plus les Paiements du coupon peut être inférieure au prix d'achat du [Easy Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer autre nom commercial le cas échéant]</i>. Dans ce cas, les investisseurs subiront une perte. Les investisseurs doivent tenir compte du fait que des pertes peuvent également toujours survenir après la Date de valorisation et jusqu'au transfert du Composant du panier avec la plus mauvaise performance ou des actifs spécifiés comme le Montant de livraison physique. Dans le pire des cas, les investisseurs perdront la totalité du capital investi si le Niveau de référence final du Composant du panier avec la plus mauvaise performance est égal à zéro.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Easy Reverse Convertible Worst of Basket Note (Règlement en espèces)</i> (produit no. 30), insérer : Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à sa Barrière, le Montant en espèces plus les Paiements du coupon peut être inférieur au prix d'achat du [Easy Reverse Convertible Worst of Basket Note] <i>[insérer autre nom commercial le cas échéant]</i>. Dans ce cas, les investisseurs subiront une perte. Dans le pire des cas, les investisseurs perdront la totalité du capital investi si le Niveau de référence final du Composant du panier avec la plus mauvaise performance est égal à zéro.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Lock In Note</i> (produit no. 49), insérer :
--	--	---

	Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière, le [Lock In Note] <i>[insérer autre nom commercial le cas échéant]</i> comporte un risque de perte dépendant du prix ou du niveau du Sous-jacent : dans le pire des cas, cela peut résulter en la perte totale du capital investi. Cela se produira si le Niveau de référence final est égal à zéro.] <i>[Si la Valeur mobilière est un Altiplano Coupon Lock In Note (produit no. 50), insérer :</i> Si un Evénement de Lock In n'est pas survenu et que la performance du Sous-jacent ou de tout Composant du panier (tel que spécifié dans les Conditions définitives) à la date de valorisation ou à un jour de négociation quelconque pendant la période d'observation ou la date de valorisation (tel que spécifié dans les Conditions définitives) est inférieure ou égale (tel que spécifié dans les Conditions définitives) à la Barrière déterminée, le [Altiplano Coupon Lock In Note] <i>[insérer autre nom commercial le cas échéant]</i> comporte un risque de perte dépendant de la performance du Sous-jacent ou du Composant du panier le moins performant (tel que spécifié dans les Conditions définitives) ; dans le pire des cas, cela peut résulter en une perte de tout ou partie du capital investi. Si aucun Evénement de Lock In ne survient, et si la performance du Sous-jacent ou de tout Composant du panier (tel que spécifié dans les Conditions définitives) à chaque Date d'observation du coupon est inférieure ou inférieure ou égale (tel que spécifié dans les Conditions définitives) au Seuil du coupon, aucun Coupon fixe ne sera payé.] <i>[Si la Valeur mobilière est un Digital Airbag Note (produit no. 55), insérer :</i> Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal au Seuil airbag, le [Digital Airbag Note] <i>[insérer autre nom commercial le cas échéant]</i> comporte un risque de perte dépendant du prix ou du niveau du Sous-jacent : dans le pire des cas, cela peut résulter en la perte totale du capital investi. Cela se produira si le Niveau de référence final est égal à zéro.] <i>[Si la Valeur mobilière est un Currency Note (produit no. 57), insérer :</i> Si la valeur du Sous-jacent augmente, le [Currency Note] <i>[insérer autre nom commercial le cas échéant]</i> comprend un risque de perte dépendant du prix ou du niveau du Sous-jacent ; dans le pire des cas, cela peut résulter en une perte totale du capital investi.] <i>[Si la Valeur mobilière est un Single Underlying Callable Note (produit no. 58), insérer :</i> Si la valeur du Sous-jacent chute, le [Single Underlying Callable Note] <i>[insérer autre nom commercial le cas échéant]</i> comporte un risque de perte dépendant du Niveau de référence final. Si le Niveau de référence final est zéro un investisseur recevra le montant nominal de chaque [Single Underlying Callable Note] <i>[insérer autre nom commercial le cas échéant]</i> et un investisseur ne recevra pas de montant en sus de cela.] <i>[Si la Valeur mobilière est un Worst of Basket Callable Note (produit no. 59), insérer :</i> Si le prix ou, le cas échéant, le niveau d'au moins un Composant du panier à une quelconque Date d'observation pendant la Période d'observation ou à la Date de valorisation est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière concernée, le Montant en espèces plus tout Paiement du coupon peut être inférieur au prix d'achat du [Worst of Basket Callable Note] <i>[insérer autre nom commercial le cas échéant]</i>. Dans ce cas les investisseurs subiront une perte. Dans le pire des cas, l'investisseur subira une perte totale du capital investi si le Niveau de référence final du Composant du panier avec la plus mauvaise performance est zéro.] <i>[Si la Valeur mobilière est un Recovery Note (produit no. 60), insérer :</i> Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière concernée, le Montant en espèces plus tout Paiement du coupon peut être inférieur au prix d'achat du [Recovery Note] <i>[insérer autre nom commercial le cas échéant]</i>. Dans ce cas les investisseurs subiront une perte. Dans le pire des cas, l'investisseur subira une perte totale du capital investi si le Niveau de référence final du Composant du panier avec la plus mauvaise performance est zéro.] <i>[Si la Valeur mobilière est un Phoenix Autocallable Note (produit no. 65), insérer :</i>
--	--

		Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière, le [Phoenix Autocallable Note][insérer autre nom commercial le cas échéant], comporte un risque de perte dépendant du prix ou du niveau du Sous-jacent : dans le pire des cas, cela peut résulter en la perte totale du capital investi. Cela se produira si le Niveau de référence final est égal à zéro.] [Si la Valeur mobilière est un Express Autocallable Note (produit no. 66), insérer : Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière, le [Express Autocallable Note][insérer autre nom commercial le cas échéant], comporte un risque de perte dépendant du prix ou du niveau du Sous-jacent : dans le pire des cas, cela peut résulter en la perte totale du capital investi. Cela se produira si le Niveau de référence final est égal à zéro.] [Si la Valeur mobilière est un Coupon Note with Coupon Observation Dates and with European Barrier Observation (Règlement en espèces) (produit no. 67), insérer : Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière, le [Coupon Note][insérer autre nom commercial le cas échéant], comporte un risque de perte dépendant du prix ou du niveau du Sous-jacent : dans le pire des cas, cela peut résulter en la perte totale du capital investi. Cela se produira si le Niveau de référence final est égal à zéro.] [Si la Valeur mobilière est un Autocallable Note with Memory Coupon (produit no. 68), insérer : Si le Niveau de référence final du Sous-jacent est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière concernée, le Montant en espèces plus tout Paiement du coupon peut être inférieur au prix d'achat du [Autocallable Note with Memory Coupon][insérer autre nom commercial le cas échéant]. Dans ce cas les investisseurs subiront une perte. Dans le pire des cas, l'investisseur subira une perte totale du capital investi si le Niveau de référence final est zéro et si le Prix d'exercice de l'option d'achat est égal à un.] [Si la Valeur mobilière est un Lookback Note (produit no. 69), insérer : Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière, le [Lookback Note][insérer autre nom commercial le cas échéant], comporte un risque de perte dépendant du prix ou du niveau du Sous-jacent : dans le pire des cas, cela peut résulter en la perte totale du capital investi. Cela se produira si le Niveau de référence final est égal à zéro.] [Si la Valeur mobilière est un Currency Express Note (produit no. 70), insérer : Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) supérieur ou (ii) égal ou supérieur à la Barrière (dépréciation de la Devise étrangère par rapport à la Devise de base), le [Currency Express Note][insérer autre nom commercial le cas échéant] implique un risque de perte dépendant du prix du Sous-jacent; dans le pire des cas, cela peut résulter en une perte totale du capital investi.] [Si la Valeur mobilière est un Worst of Basket Autocallable Note (produit no. 71), insérer : Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière concernée, le Montant en espèces plus tout Paiement du coupon peut être inférieur au prix d'achat du [Worst of Basket Autocallable Note][insérer autre nom commercial le cas échéant]. Dans ce cas les investisseurs subiront une perte. Dans le pire des cas, l'investisseur peut subir une perte totale du capital investi si le Niveau de référence final du Composant du panier avec la plus mauvaise performance est zéro.] [Si la Valeur mobilière est un Autocallable Note Worst of Basket (with instalment redemption) (produit no. 72), insérer : Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière concernée, le [Autocallable Note Worst of Basket (with instalment redemption)][insérer autre nom commercial le cas échéant] implique un risque de perte dépendant du prix ou, le cas
--	--	---

		échéant, du niveau du Composant du panier qui, par rapport à son Niveau de référence initial respectif, a, à l'échéance du [Autocallable Note Worst of Basket (with instalment redemption)][insérer autre nom commercial le cas échéant] la plus mauvaise performance de tous les Composants du panier; dans le pire des cas, cela peut résulter en une perte totale du capital investi et non racheté par le paiement du Montant en espèces par tranche. Cela se produira si le Niveau de référence final du Composant du panier avec la plus mauvaise performance est zéro.] [Si la Valeur mobilière est un Autocallable Note with Knock Out Barrier (produit no. 73), insérer : Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière concernée, le Montant en espèces plus tout Paiement du coupon peut être inférieur au prix d'achat du [Autocallable Note with Knock Out Barrier][insérer autre nom commercial le cas échéant]. Dans ce cas les investisseurs peuvent subir une perte. Dans le pire des cas, l'investisseur peut subir une perte totale (autre que tout Paiement du coupon) du capital investi si le Niveau de référence final du Composant du panier avec la plus mauvaise performance est zéro.] [Si la Valeur mobilière est un Express Autocallable Note on a Basket (produit no. 74), insérer : Si le Niveau de référence final d'au moins un Composant du panier est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) inférieur ou égal à la Barrière concernée, le Montant en espèces est dépendant du prix ou, le cas échéant, du niveau du Composant du panier qui, par rapport à son Niveau de référence initial, a, à l'échéance du [Express Autocallable Note on a Basket][insérer autre nom commercial le cas échéant] la plus mauvaise performance de tous les Composants du panier. Dans ce cas, le [Express Autocallable Note on a Basket][insérer autre nom commercial le cas échéant] implique un risque de perte si le Montant en espèces est inférieur au prix d'achat du [Express Autocallable Note on a Basket][insérer autre nom commercial le cas échéant].] [Si la Valeur mobilière est un Autocallable Note on a Basket Average (with instalment redemption) (produit no. 75), insérer : Si la performance moyenne arithmétique de tous les Composants du panier n'est pas supérieure ou égale ou supérieure (tel que spécifié dans les Conditions définitives) à l'Exercice à toute Date d'observation et si la performance moyenne arithmétique de tous les Composants du panier est inférieure ou égale ou inférieure (tel que spécifié dans les Conditions Définitives) à la Barrière concernée, le Montant en espèces peut être inférieur au prix d'achat du [Autocallable Note on a Basket Average (with instalment redemption)] [insérer un autre nom commercial le cas échéant]. Dans ce cas, les investisseurs subiront une perte. Au pire, l'investisseur subira une perte totale du capital investi (à l'exception de tout Montant en espèces par tranche reçu, tel que spécifié dans les Conditions définitives) si la performance moyenne arithmétique de tous les Composants du panier à la Dernière date d'observation est de zéro.] [Si la Valeur mobilière est un Autocallable Note with Conditional Coupons (produit no. 76), insérer : Si la Performance du Sous-jacent est inférieure ou égale ou inférieure (tel que spécifié dans les Conditions définitives) au Seuil du Coupon à une Date d'observation, aucun Montant du coupon ne sera payé à la Date de paiement du coupon qui suit immédiatement. Si la Performance finale du Sous-jacent est inférieure ou égale ou inférieure (tel que spécifié dans les Conditions définitives) à la Barrière, le Montant en espèces plus tout Montant du coupon peuvent être inférieurs au prix d'achat du [Autocallable Note with Conditional Coupons] [insérer un autre nom commercial le cas échéant]. Dans ce cas, les investisseurs subiront une perte. Au pire, l'investisseur peut subir une perte totale du capital investi si le Niveau de référence final du Sous-jacent est de zéro.] [Si la Valeur mobilière est un Express Note (Physical Delivery) (produit no. 77), insérer : Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) égal ou inférieur à la Barrière, les investisseurs reçoivent le Sous-jacent sur la base du Multiplicateur ou des actifs spécifiés en tant que Montant de livraison physique. La valeur de marché du Sous-jacent ou des actifs spécifiés comme étant le Montant de livraison physique plus les Paiements du coupon peuvent être inférieurs au prix d'achat du [Express Note (Physical Delivery)] [insérer un autre nom commercial le cas échéant]. Dans ce cas, les investisseurs subiront une perte. Les investisseurs doivent tenir compte du fait que des
--	--	--

		pertes peuvent également survenir après la Date de valorisation jusqu'au transfert du Sous-jacent ou des actifs spécifiés en tant que Montant de livraison physique. Au pire, l'investisseur subira une perte totale du capital investi si le Niveau de référence final est de zéro.] [Si la Valeur mobilière est un <i>Express Note (Cash Settlement)</i> (produit no. 78), insérer : Si le Niveau de référence final est, tel que spécifié dans les Conditions définitives, (i) inférieur ou (ii) égal ou inférieur à la Barrière, le Montant en espèces plus les Paiements du coupon peuvent être inférieurs au prix d'achat du [Express Note (Cash Settlement)] <i>[insérer un autre nom commercial le cas échéant]</i>. Dans ce cas, les investisseurs subiront une perte. Au pire, l'investisseur subira une perte totale du capital investi si le Niveau de référence final est de zéro.] Perte totale possible Lorsqu'aucun montant en espèces ou montant d'actif minimal n'est spécifié les investisseurs peuvent subir une perte totale de leur investissement dans la Valeur mobilière.
--	--	---

Élément	Section E – Offre ²	
E.2b	Raisons de l'offre, l'utilisation prévue du produit de celle-ci et le montant net estimé du produit	[Sans objet, l'offre vise à réaliser des bénéfices et/ou à couvrir certains risques.] []
E.3	Modalités et conditions de l'offre	Conditions auxquelles l'offre est soumise : [Sans objet ; l'offre n'est soumise à aucune condition.] [] Nombre de Valeurs mobilières : []* [La Période de souscription] : [Les demandes de souscription pour les Valeurs mobilières peuvent être faites [via [l'agent distributeur] [les agents distributeurs] du [] [(inclus)] [au] [] [(inclus)].] [L'Émetteur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit de réduire le nombre de [chaque Catégorie de] Valeurs mobilières offertes.] [La Période d'offre] : [L'offre pour [chaque Catégorie de] Valeurs mobilières commence le [] [et se termine le []].] [Offre continue] [L'Émetteur se réserve le droit, quelle qu'en soit la raison, de réduire le nombre offert de [chaque Catégorie de] Valeurs mobilières.] [] Annulation de l'Emission des Valeurs mobilières : [L'Émetteur se réserve le droit, quelle qu'en soit la raison, d'annuler l'émission d'[une Catégorie de] Valeurs mobilières.] [L'émission de Valeurs mobilières est notamment conditionnée, entre autres, par la réception par l'Émetteur de souscriptions valides des Valeurs mobilières correspondant à une valeur totale de souscription d'au moins [] le ou avant le []. Si cette condition n'est pas remplie, l'Émetteur

² L'utilisation du symbole * dans la Section E – Offre suivante indique que les informations correspondantes pour chaque catégorie de Valeurs mobilières peuvent, concernant les Valeurs mobilières multi-catégories et si relevant, figurer dans un tableau.

		pourra annuler l'émission des Valeurs mobilières à compter du []] [Clôture anticipée de la Période de souscription des Valeurs mobilières :] [Clôture anticipée de la Période d'offre des Valeurs mobilières :] Montant minimal de souscription : Montant maximal de souscription : Description du processus de demande de souscription : Description de la possibilité de réduire les souscriptions et de la manière de rembourser les excédents versés par les demandeurs : Informations relatives aux moyens et aux délais de paiement et de livraison des Valeurs mobilières : Moyen et date de publication des résultats de l'offre : Procédure d'exercice de tout droit de préemption, négociabilité des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés :	[Sans objet ; la Période de souscription ne peut faire l'objet d'une clôture anticipée.] [L'Émetteur se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de clôturer anticipativement la Période de souscription par anticipation.] [Si l'ensemble des souscriptions des Valeurs mobilières à tout moment un Jour ouvré avant le [] atteint [], l'Émetteur mettra fin à la souscription des Valeurs mobilières à tout moment un Jour ouvré, sans préavis.] [[Sans objet; la Période d'offre ne peut pas faire l'objet d'une clôture anticipée.] [L'Émetteur se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de clôturer anticipativement la Période d'offre.]] [Sans objet ; il n'y a pas de montant minimal de souscription.] []* [Sans objet ; il n'y a pas de montant maximal de souscription.] []* [Sans objet ; aucun processus de demande n'est prévu.] []* [Sans objet ; il n'y a aucune possibilité de réduire les souscriptions et par conséquent aucune manière de rembourser les excédents versés par les demandeurs.] []* [Sans objet ; aucun moyen ou délai de paiement et de livraison des Valeurs mobilières n'est prévu.] [L'Émetteur [ou l'intermédiaire financier concerné] communiquera aux investisseurs leurs allocations de Valeurs mobilières et les dispositions de règlement y afférentes. [Chaque Catégorie de] [les] Valeurs mobilières [sera][seront] émise[s] à la Date d'émission et [Chaque Catégorie de] [les] Valeurs mobilières [sera livrée] [seront livrées] à la Date de valorisation contre paiement à l'Émetteur du prix de souscription net.] [Sans objet; aucun moyen et date de publication des résultats de l'offre n'est prévu.] []* [Sans objet ; aucune procédure d'exercice de tout droit de préemption, négociabilité des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés n'est
--	--	---	---

		prévue.] []* Catégories d'investisseurs potentiels à qui les Valeurs mobilières sont offertes et éventuelle réservation de tranche(s) pour certains pays : [Investisseurs avertis au sens de la définition de la Directive sur les Prospectus][Investisseurs non avertis] [Investisseurs avertis au sens de la définition de la Directive sur les Prospectus et investisseurs non avertis] [L'offre peut être faite [au Luxembourg][.] [et] [en Belgique][.] [et] [au Danemark][.] [et] [en Finlande][.] [et] [en France][.] [et], [en Irlande][.] [et] [en Italie][.] [et] [en Allemagne][.] [et] [en Norvège][.] [et] [aux Pays-Bas][.] [et] [en Autriche][.] [et] [en Pologne][.] [et] [au Portugal][.] [et] [en Suède][.] [et] [au Royaume d'Espagne][.] [et] [en République Tchèque][.] [.] [et] [au Royaume-Uni] [et []]] à toute personne [répondant à toutes les autres exigences relatives aux placements stipulées dans le Prospectus de référence ou autrement spécifiées par l'Émetteur et/ou les intermédiaires financiers concernés]. Dans d'autres pays de l'EEE, les Valeurs mobilières ne seront offertes que conformément à une dérogation en vertu de la Directive sur les Prospectus selon les dispositions prévues dans ces juridictions.] Procédure de communication aux demandeurs du montant alloué et de la possibilité de début des opérations avant qu'ils aient été informés : [Sans objet ; il n'y a aucune procédure de communication du montant alloué aux demandeurs.] []* [Prix d'émission initial : []]* [Prix d'émission : []]* Montant de toutes les dépenses et de tous les impôts spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur : [Sans objet ; aucune dépense ou aucun impôt n'est spécifiquement facturé au souscripteur ou à l'acheteur.] []* Nom(s) et adresse(s), dans la mesure où l'Émetteur les connaît, des agents de placement dans les différents pays où les Valeurs mobilières sont offertes : [Sans objet] []* Nom et adresse de l'Agent payeur : []* Nom et adresse de l'Agent de calcul : []* [Concernant les Valeurs mobilières multi-catégories insérer le tableau suivant de vue d'ensemble des informations pertinentes et compléter pour chaque Catégorie de Valeurs mobilières, le cas échéant : <table border="1"> <tr> <td>ISIN</td><td>[]</td><td>[]</td><td>[]</td></tr> <tr> <td>[]</td><td>[]</td><td>[]</td><td>[]</td></tr> </table>	ISIN	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]
ISIN	[]	[]	[]							
[]	[]	[]	[]							
E.4	Intérêt, y compris les conflits d'intérêts,	[Sans objet; [en dehors [du/des] Distributeur[s] par rapport aux dépenses,] pour autant que l'Émetteur le sache, aucune des personnes impliquées dans l'émission de [chaque								

	pouvant influencer sensiblement l'émission/l'offre sur	Catégorie] des Valeurs mobilières n'a un intérêt notable dans l'offre.] []				
E.7	Estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur ou l'offreur	[Sans objet ; aucune dépense n'est facturée à l'investisseur par l'émetteur ou l'offrant.] []* <i>[Concernant les Valeurs mobilières multi-catégories insérer le tableau suivant de vue d'ensemble des informations pertinentes et compléter pour chaque Catégorie de Valeurs mobilières, le cas échéant :</i> <table><tr><td>ISIN</td><td>Dépenses</td></tr><tr><td>[]</td><td>[]</td></tr></table>	ISIN	Dépenses	[]	[]
ISIN	Dépenses					
[]	[]					

]